

Rapport Annuel

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Année 2012



Le SICTOM œuvre pour les générations futures !



Travaux de réhabilitation de la décharge de la gabarre, 2010-2013

Construction des alvéoles, 2012-2013

Revégétalisation du dôme de déchets et bassin d'eaux pluviales

Outils de la réhabilitation



Compacteur à déchets



Bioreacteurs



Torchère



0590 217 000

www.sictomguadeloupe.fr



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Année 2012

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite loi Barnier, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque maire doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public.

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2000-404 en application de la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement. Il est transmis à l'ensemble des communes membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la Guadeloupe.

Il doit contribuer à mieux connaître et faire connaître, les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de traitement des déchets s'exécute.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Au cours des cinq dernières années, la Guadeloupe a réalisé de nombreux progrès en matière de gestion des déchets : fermeture de nombreuses décharges, réhabilitation de décharge de la Gabarre, mise en place d'un centre stockage des déchets ultimes sur le site de l'Espérance à Sainte Rose, extension de la collecte sélective, collecte et traitement des DEEE, mise en place du compostage individuel, etc.

Cependant, des efforts importants restent encore à faire pour rattraper le retard pris dans la mise en œuvre de la Directive Cadre déchets et des Lois Grenelle. L'ensemble des acteurs en charge de la gestion des déchets doit aujourd'hui s'engager plus intensément dans le cercle vertueux du développement durable.

Le SICTOM de la Guadeloupe, acteur majeur de la gestion des déchets en Guadeloupe, a la volonté de s'inscrire dans cette démarche. Toutefois, pour que le coût de l'élimination des déchets soit financièrement soutenable pour les Communes, l'adaptation des outils de traitement des déchets aux normes européennes et nationales nécessitera une réflexion globale sur l'intégralité de la filière d'élimination des déchets :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années ;
- Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés.



- Réduire la quantité de déchets valorisables enfouie.

Pour atteindre ces objectifs, notre syndicat a dû relever des défis colossaux au cours de l'année 2012.

A la suite de la résiliation du contrat de délégataire de la Plateforme Environnementale Multifilières de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés en juin 2012, le SICTOM a rapidement défini un montage juridico-financier pertinent pour relancer ce projet, et mettre en œuvre la procédure correspondante.

Après plusieurs réunions organisées avec nos partenaires et plusieurs débats en interne du Comité Syndical du SICTOM, un rapport d'évaluation préalable a été produit permettant de choisir le montage juridico-financier le plus adéquat.

Compte-tenu du contexte spécifique du projet porté par le SICTOM (retard pris dans la mise en œuvre et la nécessité de préserver

les fonds FEDER) d'une part, et des avantages induits par le recours à un contrat global d'autre part (gains de temps en termes de procédure, réduction des risques contentieux et des problématiques d'interface), le recours à un « contrat de partenariat » a été envisagé par le SICTOM pour assurer le financement, la conception, la construction, et l'entretien-maintenance-GER de la plateforme.

En outre, les retards pris dans la construction de la plateforme multi-filière VALORGABAR ont fortement contraint la fin de l'exploitation de la décharge de la Gabarre. Ainsi le SICTOM a sollicité dès octobre 2011 une prolongation d'exploitation de deux ans du site. Par un courrier en date du 17 avril 2012, le préfet de la Région Guadeloupe a conditionné sa réponse positive à la confection de casiers par le SICTOM.

Pour se mettre en conformité avec la réglementation, le SICTOM a décidé de conclure un marché complémentaire avec l'entreprise SECHE permettant au SICTOM de construire en urgence des casiers réglementaires avec traitement des lixiviats et du biogaz produits.

Grâce aux initiatives prises par l'EPCI, la décharge de la Gabarre n'a pas été fermée au 31 Décembre 2012. Le SICTOM a effet obtenu un arrêté de prolongation de d'exploitation de la décharge dans la perspective de l'obtention d'un arrêté d'exploitation de

l'installation de stockage de déchets non dangereux jusqu'en 2015, en attendant la mise en service de la plateforme multifilières.

La mise en place de l'ensemble de ces projets a eu un impact considérable sur les finances du Syndicat. Tout a été mis en œuvre pour que le SICTOM puisse s'adapter à cette nouvelle donne et se dote d'outils prospectifs et d'outils de pilotage des finances de la collectivité pour mener à terme les chantiers initiés.

Parallèlement, la collecte sélective a été étendue à 3 nouvelles collectivités : Gosier, Baie Mahault et Marie Galante pourtant ainsi la couverture à près de 80% du territoire du SICTOM.

Nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin. Les efforts accomplis seront poursuivis. Notre action continuera à s'inscrire dans le cadre réglementaire d'une gestion moderne des déchets, impliquant des investissements essentiels pour la Guadeloupe.

Nous savons qu'il faudra continuer à convaincre, prouver notre détermination à vouloir réaliser coûte que coûte cette plateforme multifilières, cet outil performant et indispensable au développement durable de la Guadeloupe.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

Le Mot du Président	4
Sommaire	6
Synthèse	8
1 Définition du service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés	9
1.1 Les compétences statutaires du syndicat	9
1.2 Les modes de gestion du service public	10
1.3 Périmètre du SICTOM de la Guadeloupe	11
1.4 Nature et flux de déchets admis sur site	12
2 Evènements marquants de l'année 2012	14
2.1 Vers une mise en conformité de l'ISDND	14
2.1.1 Contexte	15
2.1.2 Etat d'avancement des travaux	16
2.1.3 Aménagements prévus pour 2013	21
2.2 La plate-forme multifilières : le nouveau projet de contrat de partenariat	22
2.2.1 La résiliation du contrat de délégation de service public avec valorgabar	22
2.2.2 La relance du projet de plateforme sous forme de contrat de partenariat	22
2.3 L'intensification du dispositif de collecte sélective des emballages ménagers	24
2.4 Une plus grande visibilité du SICTOM auprès des Guadeloupéens	28
2.5 Une réorganisation des services	30
2.5.1 Un renforcement de l'équipe d'encadrement	30
2.5.2 Redéploiement du personnel	31
2.5.3 Evolution de la structure informatique	32
2.5.4 Accompagnement du SICTOM par différents experts	32
2.6 Poursuite de l'amélioration des conditions de travail sur l'ISDND de la Gabarre	33
2.7 Séminaire « 2012-2017 », quels défis pour le SICTOM ?	35
3 Principaux indicateurs techniques	37
3.1 Territoire et organisation	37
3.2 Traitement des déchets	39
3.2.1 Informations générales	39
3.2.2 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Gabarre	40

3.2.3 La Déchetterie Edouard Bénito-Espinal	68
3.2.4 Collecte sélective des emballages ménagers	75
3.2.5 Traitement des DIB	92
4 Principaux indicateurs financiers	95
4.1 Bilan Annuel	95
4.1.1 Modalités d'exploitation	95
4.1.2 Quelques éléments financiers : le sictom, un syndicat en cours de restructuration financière	95
4.2 Contributions des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe	102
4.2.1 Déchets enregistrés à l'ISDND intercommunale de la Gabarre et la TGAP	102
4.2.2 La participation par habitant	103
4.3 Autres Recettes et Subventions perçues	108
4.3.1 Traitement des déchets produits par d'autres tiers sur l'ISDND de la Gabarre	108
4.3.2 Subventions	108
4.4 La réorganisation financière a conduit a une contractualisation avec le Trésor	109
5 Perspectives d'évolution du SICTOM	112
5.1 La poursuite de la mise en conformité de l'exploitation	112
5.1.1 La construction de casiers	112
5.1.2 Le marche d'exploitation	115
5.2 Le lancement de la démarche des assises des déchets	115
5.2.1 Le contexte à l'origine des assises : le séminaire sur les défis du SICTOM	115
5.2.2 Les Assises des déchets de janvier 2013	116
5.3 Le passage à une contribution des membres au tonnage	117
5.4 L'extension de la collecte sélective aux communes de Sainte-Anne, de Saint-François et de Petit Canal	120
Conclusion	122
Liste des Illustrations	123
Liste des Délibérations du SICTOM en 2012	124

SYNTHÈSE

En 2012, les efforts entrepris et les avancées déjà à l'œuvre depuis plusieurs années en faveur d'une meilleure gestion des déchets se poursuivent.

Tout d'abord, cette année marque un tournant dans la construction de la plateforme multi-filières, qui a vocation à devenir l'équipement moderne de traitement des déchets de la Guadeloupe. En effet, le SICTOM a procédé à la résiliation du contrat de délégation de service public qui le liait avec la société VALORGABAR : du fait des manquements de cette entreprise à ses obligations contractuelles, la DSP a été résiliée par délibération du Comité Syndical du 19 juin 2012. Suite à la résiliation, le SICTOM a décidé de relancer le projet de plateforme de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Après une réflexion sur les différentes modalités de construction et de gestion envisageables, le syndicat a choisi de réaliser la future plateforme multi-filières sous la forme d'un partenariat public privé : ce contrat sera conclu durant l'année 2013 à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif.

En parallèle, des actions importantes en vue de la mise en conformité de l'ISDND de la Garbarre ont été menées. Tout d'abord, les travaux sur le site se sont poursuivis notamment par la mise en place des complexes d'étanchéité à la surface du massif de déchets remodelé et des réseaux de captage des lixiviats et du biogaz. En outre, différentes consignes ont été appliquées à partir du 1^{er} février 2012 afin d'orienter les déchets vers les filières les

plus adaptées : interdiction des déchets verts issus des activités des entreprises sur l'ISDND ; interdiction des déchets inertes (terres, gravats) ; interdiction des boues, les déchets de station d'épuration d'eaux usées ; orientation des emballages en mélange, des déchets de construction, des matières plastiques et autres déchets d'entreprises en mélange vers le centre de tri. Ces nouvelles règles expliquent les baisses importantes enregistrées pour le tonnage des déchets verts et les emballages en mélange sur le site de l'ISDND.

Une politique durable en faveur de l'environnement passe également par une amélioration du recyclage et de la valorisation locale des déchets. En ce sens, l'année 2012 consacre la poursuite de l'intensification du dispositif de collecte sélective : en effet, trois nouvelles communes (Marie-Galante, Gosier et Baie-Mahault) ont été équipées en bornes d'apport volontaire.

Enfin, l'année 2012 marque également un tournant dans la politique de communication du SICTOM avec la création du site internet, qui devrait permettre d'accroître la visibilité du SICTOM auprès des Guadeloupéens, et la réalisation d'un film institutionnel. Couplées avec les opérations de sensibilisation qui ont continué à être mises en place par les ambassadeurs de tri, ces actions devraient porter leurs fruits à court et moyen terme pour améliorer la valorisation des déchets.

1 - DÉFINITION DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

LES COMPÉTENCES STATUTAIRES DU SYNDICAT

Le **Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères** de la Guadeloupe (SICTOM) est l'outil de traitement et de valorisation des déchets des ménages de l'Archipel Guadeloupéen.

Le SICTOM de l'agglomération pointoise (devenu SICTOM de la Guadeloupe) créé par arrêté préfectoral n°73-72 AO-11/2 du 5 avril 1973 a d'abord exercé la compétence traitement des ordures ménagères.

Depuis cette date, du fait des importantes évolutions réglementaires en matière d'environnement et de coopération intercommunale ainsi que de l'extension de son périmètre, ses missions ont dû progressivement évoluer.

Selon l'arrêté préfectoral n°2008-980 AD/11/2, le SICTOM de la Guadeloupe exerce au lieu et place des collectivités membres, les missions de services publics de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ces missions sont rattachées aux compétences statutaires (article 2) suivantes :

le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

- **les déchets ménagers** représentent tous les déchets provenant de l'activité domestique des ménages. Leur élimination relève généralement de la compétence des communes mais pour certains déchets, de part leur nature, leur élimination est assurée par des filières spécifiques. Cette compétence a pour les communes adhérentes été transférée au SICTOM ;
- **les déchets assimilés aux déchets ménagers** sont les déchets provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et **collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers et qui peuvent suivre les mêmes filières d'élimination**. Il s'agit particulièrement des déchets industriels et commerciaux banals (DICB ou DIB) ;

l'étude et la réalisation des équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés en vue de leur élimination et de leur valorisation ;

l'exploitation, l'entretien, les grosses réparations et la gestion de ces équipements.

Dans le respect des dispositions du PDEDMA de la Guadeloupe, il assure la maîtrise d'ouvrage de tous les quais de transfert ainsi que l'organisation des transferts de ces quais au centre de traitement.

Il peut conclure des conventions avec des communes, collectivités et établissements publics de coopération compétents. Il peut également se voir confier l'aménagement et la gestion de certaines installations nécessaires à la mise en œuvre par les communes de la compétence déchets, notamment dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Outre les opérations de tri et de valorisation, les fractions ultimes non valorisables sont actuellement enfouies sur le site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de La Gabarre (commune des Abymes) sous la responsabilité du SICTOM.

LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC

Le service public de traitement de déchets ménagers et assimilés est assuré par le SICTOM de la Guadeloupe :

- En **régie directe** pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Gabarre ;

- En prestation de services par :

La société ECODEC : pour le centre de tri des déchets issus de la collecte sélective ;

La société Espaces Services, pour la collecte et le transport des déchets issus de la collecte sélective ;

Les sociétés TMDD et Caribbean Transloc, respectivement pour le transport maritime et le transport routier des bennes de déchets ménagers provenant des îles du sud (Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Communauté de Communes de Marie-Galante)

Le tableau ci-dessous synthétise les traitements actuellement mis en œuvre par type de déchets et par exploitant, mettant en évidence le périmètre d'activité du SICTOM de la Guadeloupe :

Types de déchets traités	Activités	Centres de traitement	Exploitants	Régimes exploitation	Début exploitation	Usagers
Déchets ultimes non dangereux	Enfouissement de déchets	ISDND de la Gabarre	SICTOM Guadeloupe	ICPE soumise à autorisation	1973	Collectivités Entreprises Organismes publics
Déchets recyclables ou suivant une filière d'élimination spécifique	Tri des déchets	Déchetterie Edouard Bénito-Espinal	SICTOM Guadeloupe	ICPE soumise à déclaration	2003	Particuliers Artisans
Déchets non dangereux valorisables	Tri des déchets Valorisation des matières plastiques	ECODEC	ECODEC	ICPE soumise à autorisation	2004	Collectivités Entreprises

PÉRIMÈTRE DU SICTOM DE LA GUADELOUPE

En 2012, il n'y a pas eu d'évolution de périmètre du SICTOM, la dernière modification ayant été décidée d'après la délibération du 19 Mai 2011 portant extension du périmètre du SICTOM de la Guadeloupe.

Pour mémoire, le syndicat intercommunal se compose des collectivités suivantes :

Collectivités	Date d'adhésion	Population ^P
Abymes (Les)	Arrêté du 5 avril 1973	58 836 habitants
Anse-Bertrand	Arrêté du 13 juillet 2007	4 640 habitants
Baie-Mahault	Arrêté du 5 avril 1973	29 241 habitants
Désirade (La)	Arrêté du 9 décembre 2010	1 583 habitants
Gosier	Arrêté du 5 avril 1973	26 550 habitants
Goyave	Arrêté du 9 juin 2006	7 829 habitants
CC Marie-Galante	Arrêté du 4 mars 2011	11 718 habitants
Morne-à-l'Eau	Arrêté du 13 juillet 2007	17 057 habitants
Moule (Le)	Arrêté du 9 juin 2006	21 777 habitants
Petit-Bourg	Arrêté du 9 juin 2006	22 499 habitants
Petit-Canal	Arrêté du 19 octobre 2010	8 107 habitants
Pointe-à-Pitre	Arrêté du 5 avril 1973	17 017 habitants
Port-Louis	Arrêté du 13 juillet 2007	5 436 habitants
Saint-François	Arrêté du 9 décembre 2010	14 369 habitants
Sainte-Anne	Arrêté du 9 juin 2006	23 625 habitants
Terre-de-Bas	Arrêté du 19 octobre 2010	1 063 habitants
Terre-de-Haut	Arrêté du 31 janvier 2011	1 809 habitants
Total		273 156 habitants

Les chiffres de populations sont ceux fournis par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)



Figure 1: Périmètre du SICTOM de la Guadeloupe en 2012

NATURE ET FLUX DE DÉCHETS ADMIS SUR SITE

Les déchets admis et interdits sur le site sont repris au chapitre « 2.2 Déchets admissibles » de l'arrêté préfectoral n°2009-1618, et à l'article R.541-8 et ses annexes I et II du code de l'environnement.

Seuls les déchets ménagers non dangereux et les déchets industriels banals (DIB) non dangereux en provenance des communes adhérentes du Sictom sont acceptés sur le site.

L'arrêté n°2012-106 modifiant les critères d'admission des déchets sur l'ISDND interdit la part valorisable des déchets de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles et bois, à l'exception de ceux issus d'une installation classée autorisée ou relevant de la rubrique IPCE n°2714.

Le courrier de mise en demeure du SICTOM par la DEAL datant du 12 décembre 2011 résume les déchets devant être systématiquement refusés à partir du 1er janvier 2012.

Les déchets entrants sur le site de la Gabarre proviennent principalement des :

16 communes et la Communauté des Communes membres du SICTOM :

- Sur la Grande-Terre : Le Gosier, Les Abymes, Anse-Bertrand, Morne-À-L'eau, Le Moule, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, Petit-Canal, Saint-François et Sainte-Anne ;
- Sur la Basse-Terre : Goyave, Petit-Bourg et Baie-Mahault ;
- La Désirade et Les Saintes (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas) ;
- La Communauté des Communes de Marie-Galante (Grand-Bourg, Capesterre et Saint-Louis) ;

Autres tiers :

- A&M Industries, Arcos Dorados Guadeloupe, Banque Alimentaire, Barada sarl, Batisolus, Bob sarl, Cadi Surgelés ;
- CeC, Conba sarl, Debs Henri, Discount Center Abymes, Forever Living Products, Hippocampes Caraïbe, Joda sarl ;
- Jps Inter, Kitrad, Nec plus, Nirelep Serge, Nouvelle Sopri, PHP Trading, Proxi B ;
- Quick Gourmet, Mc Donald, Rice Quick café, SDIS Sapeurs-Pompiers, Sofhyper sas, TIM.

Parmi les tiers figure également les déchets de la société GEDEG. En effet, suite à l'arrêté n°1510 du 1er octobre 2009 relatif à la réquisition de la Gabarre par la Préfecture pour l'enfouissement de cadavres d'animaux et de sous-produits d'origine animale, GEDEG est autorisé à amener ses déchets carnés sur le site. Ainsi pour l'année 2012, sur 1 520,11 tonnes de déchets repris dans le poste « enfouissement », on compte 1 348 tonnes de déchets carnés.

2 - EVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012

VERS UNE MISE EN CONFORMITÉ DE L'ISDND

Au sens de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié le 19 janvier 2006, le site de la Gabarre est une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). De classe 2, il ne peut recevoir que des ordures ménagères et des déchets assimilés aux ordures ménagères.

L'ISDND, autorisée par l'arrêté préfectoral originel n° 73-65 AC du 02 août 1973, n'étant plus conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 09 septembre 1997 a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux (AP) visant à sa fermeture et son exploitation, à savoir :

- ➔ AP n° 2009-1618 AD/1/4 du 22 octobre 2009 imposant la fermeture de l'ISDND et les prescriptions techniques pour la réhabilitation et le suivi trentenaire post-exploitation ;
- ➔ AP n° 2009-1619 AD/1/4 du 22 octobre 2009 portant prescriptions complémentaires pour la réhabilitation du site ;
- ➔ AP n° n° 2009-1641 AD/1/4 du 27 octobre 2009 modificatif de l'AP n° 2009-1619 AD/1/4 du 22 octobre 2009 ;
- ➔ AP n° n°2012-981 DICTAJ/BRA du 28 août 2012 fixant une capacité maximale annuelle de traitement et modifiant les critères d'admission des déchets sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de La Gabarre ;
- ➔ AP n° 2012 DICTAJ/BRA du 26 décembre 2012 prolongeant l'autorisation d'exploiter l'ISDnD pour motif d'intérêt général.

Le site de la Gabarre occupe une superficie de stockage de l'ordre de 25 ha (donnée indicative) sur un terrain naturel tourbeux (mangrove) depuis l'ouverture du site en 1973 :

CONTEXTE

Par un arrêt du 29 mars 2007, la France a été condamnée par la Cour de Justice de l'Union européenne en raison de l'existence sur son territoire de nombreuses décharges non autorisées.

Par courrier en date du 8 mai 2008, la commission Européenne a ensuite adressé une mise en demeure aux autorités françaises. Le Département de la Guadeloupe contribuait à ce contentieux puisqu'en 2008, 13 décharges non autorisées subsistaient sur son territoire. Depuis 8 dé-



charges ont été fermées, trois ont été autorisées (La Désirade, Saint Martin, La Gabarre). Le 1er janvier 2011, les décharges de Terre de Bas, Terre de Haut et de Grand Bourg Marie Galante ont été fermées.

Concernant le site de la Gabarre, le SICTOM de la Guadeloupe a été mis en demeure, par arrêté préfectoral n°2009-1120 AD/1/4 du 16 juillet 2009, de régulariser la situation administrative de l'ISDND. Par courrier en date du 24 juillet 2009, le syndicat a proposé au Préfet de prendre un arrêté de fermeture administrative et de réhabilitation du site, assorti de prescriptions techniques de fin d'exploitation. En conséquence, deux arrêtés préfectoraux ont été pris :

Arrêté préfectoral n°2009-1618 qui prononce la fermeture du site au 31 décembre 2012 et fixe les prescriptions relatives à sa réhabilitation qui devra être achevée au 1^{er} Août 2013 ;

Arrêté préfectoral n°2009-1619 qui porte prescriptions complémentaires pour la réhabilitation dans le cadre du projet de construction d'une installation de traitement multi-filières ;

Dans ce cadre, le SICTOM a lancé un appel d'offres en vue de la réhabilitation de l'ISDND. Le marché public de travaux a été attribué et notifié le 16 novembre 2010, au groupement Séché Eco Services, groupe industriel reconnu dans les domaines du traitement et de la valorisation des déchets, et Antilles Recyclage, son cotraitant qui assure dans le cadre de ces opérations, la maîtrise administrative des achats et des approvisionnements liés aux matériaux d'importation (exonération de l'octroi de mer) et la coordination des différents intervenants et sous-traitants.

La durée prévue de ce marché est de 3 ans : les travaux ont débuté en décembre 2010 et doivent s'achever en août 2013. La fin d'exploitation du site, initialement prévue au 31 décembre 2012, a été repoussée au 31 mars 2013 par l'arrêté n°2012-1404 afin de pouvoir mener à terme la réhabilitation de l'ISDND.

Le coût global du projet est de 28 468 508, 65 €. Ce projet de réhabilitation de l'ISDND a fait l'objet d'une demande de financement au titre du FEDER et auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ADEME. Le montant éligible des travaux a été arrêté à la somme de 23 660 097,64 € HT.

- FEDER : 13 486 255,60 €

- ADEME : 975 000,00 €

- SICTOM : 9 198 841,99 €.

Depuis décembre 2010, date de démarrage des travaux, les conditions d'exploitation du site de la Gabarre se sont nettement améliorées afin de converger vers les dispositions de l'arrêté interministériel du 9 septembre 1997 qui règlemente ce type d'installation : contrôle d'entrée des déchets, recouvrement régulier des déchets entreposés, prise en compte des lixiviats et du biogaz, etc.

2.1.2 ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

A la fin de l'année 2012, environ 10 hectares sur 25 ont été réhabilités, soit une avancée du projet de réhabilitation de 40%. Cette surface réhabilitée est principalement localisée au niveau de la zone 1.

Durant l'année 2012, ce sont essentiellement des travaux de mise en place du complexe étanche à la surface du massif de déchets remodelé, de VRD, et de réseaux de captage des lixiviats et du biogaz, qui ont été réalisés.

En 2012 les travaux suivants ont été réalisés sur le site de la Gabarre :

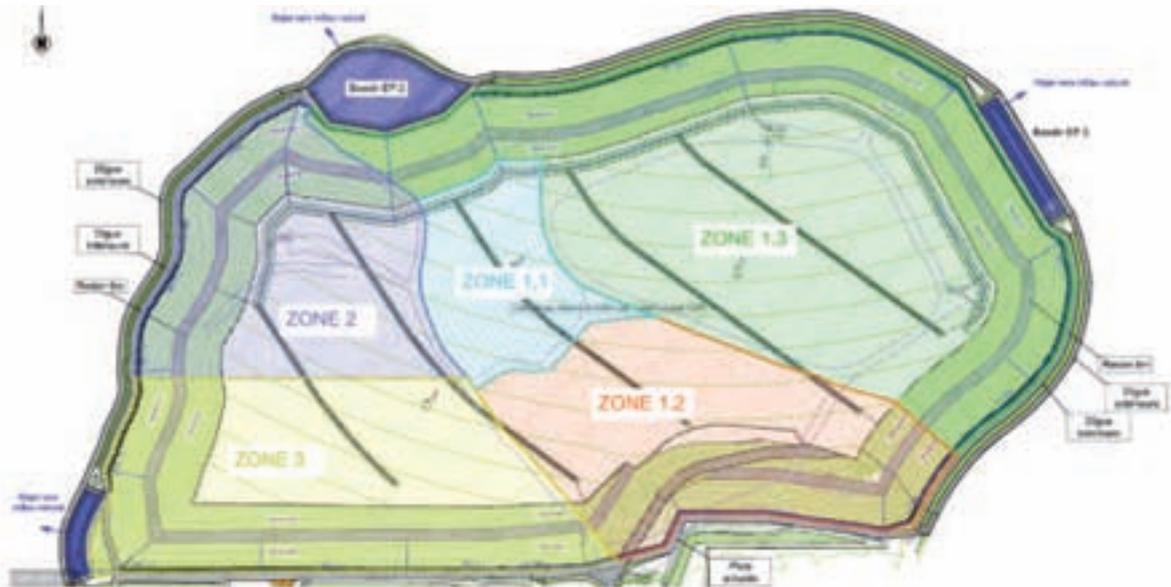
- Travaux préparatoires ;
- Gestion des lixiviats ;
- Gestion des eaux de ruissellement ;
- Barrière physique de séparation ;
- Mise en sécurité du site ;
- Terrassement/modélage massif de déchets zone 1 ;
- Couverture Complexe étanche zone 1 ;
- Intégration environnementale zone 1 ;
- Gestion du Biogaz.

Jusqu'alors, les travaux réalisés concernaient principalement la création des plateformes permettant de recevoir les installations techniques le remodelage du massif de déchets. Ils se sont poursuivis sur l'année 2012.

Le programme de réhabilitation de l'ISDND de la Gabarre définit un phasage de travaux selon 3 zones principales (voir Figure 3) :

- Zone 1 localisée à l'Est ;
- Zone 2 localisée au Nord-Ouest ;
- Zone 3 localisée au Sud-Ouest (zone subdivisée en 3 parties).

Les photos suivantes illustrent les travaux menés en 2012 sur les différents chantiers évoqués (Source : Rapport sur l'avancée des travaux de réhabilitation de la décharge de la Gabarre à fin 2012).



- **Avancée générale :**



Vue d'ensemble
du massif
au 31 décembre
2012



Mise en place de l'unité de traitement des lixiviats au premier semestre 2012 :

- **Travaux de maîtrise du massif des déchets :**

En 2012, ce sont les profils Nord, Sud de la zone 1, ainsi que le dôme complet qui ont été terrassés.



- **Travaux de dégazage :**

Une première phase de travaux de création des puits de captage de biogaz a eu lieu en Décembre 2011 et a conduit à la réalisation de 36 puits.

Une seconde phase de travaux de dégazage a été réalisée en décembre 2012, permettant d'avoir un total de 57 puits de dégazage, montés au sein du massif de déchets.



N.B. : Après forage, chaque puits est équipé d'une tête de puits permettant le captage du biogaz.

- **Travaux d'étanchéité du massif de déchets :**

Après reprofilage, le massif de déchets est recouvert de terre argileuse. Puis un complexe étanche vient assurer un confinement des déchets permettant une protection de l'environnement, et une stabilisation.



- **Gestion des lixiviats :**

De décembre 2011 à mars 2012, le groupement SES/AR a mis en place une unité de traitement provisoire des lixiviats (Bioréacteur à Membranes ou BRM), cette unité n'a pas été fonctionnelle avant janvier 2013, de par l'absence de raccordement électrique avant novembre 2012.

De janvier à mars 2012, les réseaux de drainage et de refoulement des lixiviats ont été mis en place dans la zone 1 Est. Ces réseaux ont été installés durant les mois d'avril et mai pour la zone 1 Nord et en juin pour la zone Ouest. De fin juin à décembre 2012, le réseau de drainage et de refoulement a été mis en place sur la zone 1 Sud.

Parallèlement, au cours de cette année, une campagne d'essai visant à dimensionner une unité de traitement phytobiologique a été menée. Les résultats sont attendus courant 2013.

A la fin de l'année 2012, 6 puits de contrôle des lixiviats ont été mis en œuvre en bas de talus autour de l'ISDND.

- **Mise en sécurité du site :**

Une première section de clôture a été installée autour du site durant le mois de décembre. La mise en place de l'intégralité des clôtures du site se poursuivra en 2013.

2.1.3 - AMÉNAGEMENTS PRÉVUS POUR 2013

La fin d'exploitation du site au 31 décembre 2012 ne permettra pas d'atteindre les cotes finales de réhabilitation projetées : un déficit de stockage de l'ordre de 500 000 m³ de déchets est prévu.

Ainsi, afin de continuer la réhabilitation de l'ISDND, SES a été mandaté par le SICTOM pour la construction d'un nouveau casier de stockage de déchets : il sera implanté sur une surface de 6,5 ha et pourra accueillir 560 000 m³ de déchets.

LA PLATE-FORME MULTIFILIÈRES : LE NOUVEAU PROJET DE CONTRAT DE PARTENARIAT

2.2.1 - LA RÉSILIATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC VALORGABAR

Compte tenu des manquements de VALORGABAR à ses obligations contractuelles, et faute pour cette société de s'être conformée aux mises en demeure qui lui ont été successivement adressées par le SICTOM, la DSP a été résiliée par délibération du Comité Syndical du 19 juin 2012.

Cette décision a été notifiée à VALORGABAR par courrier du SICTOM en date du 26 juin 2012. Ainsi qu'il ressort du rapport de présentation de la délibération du 19 juin 2012, cette décision a été prise à raison des « *manquements du délégataire à ses obligations contractuelles, en particulier :*

- *la suspension de l'exécution du contrat de DSP non-autorisée par le SICTOM ;*
- *le non respect du calendrier contractuel en ce qui concerne le dépôt de dossiers complets pour l'obtention des autorisations administratives ;*
- *l'invocation tardive de la théorie de l'imprévision.*

Ces manquements sont susceptibles d'entraîner la résiliation pour faute du contrat de DSP. Ils créent en effet un préjudice financier important pour le SICTOM, encore aggravé aujourd'hui par un risque sérieux de perte des fonds FEDER alloués au projet. »

C'est pourquoi le SICTOM a formellement mis VALORGABAR en demeure de se conformer à ses obligations contractuelles à plusieurs reprises. Ces mises en demeure étant restées sans effet, une « ultime » mise en demeure a été adressée au délégataire en date du 24 mai 2012, le SICTOM ayant précisé que faute, pour le délégataire, de se conformer à ses obligations sous quinzaine, il serait contraint de résilier la DSP pour faute. Cette dernière mise en demeure est également restée sans effet.

Le SICTOM s'est donc vu contraint de résilier la DSP le 19 juin 2012.

LA RELANCE DU PROJET DE PLATEFORME SOUS FORME DE CONTRAT DE PARTENARIAT

Le SICTOM a décidé de mettre en œuvre son projet dans le cadre d'un contrat de type PPP pour la conception, la construction et la maintenance de ses futures installations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Ce choix est justifié par :

- Le caractère indissociable des installations, puisque les caractéristiques de l'Unité de Valorisation Énergétique sont liées à la nature et à la quantité des sous-produits de l'Unité de Valorisation Organique,
- La recherche de performances techniques (valorisation matière, organique et énergétique) et économiques globales sur l'ensemble des installations. La performance économique intègre les coûts d'investissement, les coûts de maintenance, les coûts prévisionnels d'exploitation et les recettes prévisionnelles de valorisation.

L'engagement global de l'opérateur tant sur la construction des installations que sur leur maintenance dans les conditions définies dans le contrat.

Le contrat sera conclu à l'issue d'une **procédure de dialogue compétitif**.

L'objet du dialogue est l'identification et la définition des moyens propres que les candidats sont en mesure de proposer pour satisfaire au mieux les besoins du SICTOM.

Planning prévisionnel :



2.3 - L'INTENSIFICATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

La collecte sélective des emballages ménagers en bornes d'apport volontaire (BAV) a été mise en place en 2009 dans 8 communes à savoir les Abymes, Anse-Bertrand, Goyave, Morne-à-l'Eau, (Le) Moule, Petit-Bourg, Port-Louis et Pointe-à-Pitre.

En 2012, de nouvelles communes ont été équipées en bornes d'apport volontaire :

- Marie-Galante ;
- Gosier ;
- Baie-Mahaut.

Des bornes enterrées avaient été programmées pour la ville de Baie-Mahaut. Cependant, des dysfonctionnements de la société SODIS, société attributaire du lot, ont été mis à jour. Ainsi,

faute pour cette société de s'être conformée aux mises en demeure qui lui ont été successivement adressées par le SICTOM, le chantier a été arrêté.

Le tableau ci-après indique le nombre de BAV par collectivité à fin 2012 :

	Nombre de BAV EMR	Nombre de BAV Verre	Nombre total de BAV
Les Abymes	91	91	182
Le Moule	42	42	84
Port-Louis	11	11	22
Anse-Bertrand	11	11	22
Goyave	14	14	28
Petit-Bourg	42	42	84
Morne-A-L'Eau	35	35	70
Pointe-A-Pitre	45	45	90
Gosier	23	23	46
Baie-Mahault	31	62	93
Marie-Galante	25	25	50
Total	370	401	771

La collecte sélective de la ville de Baie-Mahault a été officiellement lancée les 3, 5 et 6 octobre 2012. Ces opérations de lancement ont consisté dans un premier temps à une opération de communication au niveau d'un centre de loisir où plus de 150 enfants ont été sensibilisés, puis dans des opérations de sensibilisation des adultes (devant les écoles de la ville et au centre commercial de Destreland).

D'autre part, la commune a recruté 6 ambassadeurs de tri qui ont pour mission d'informer les ménages sur les bonnes pratiques du tri, et répondre aux questions concernant la gestion de leurs déchets.



Lancement de la collecte sélective à Baie-Mahault



Le tableau suivant présente les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du lancement :

JOUR D'INTERVENTION	LIEU	HORAIRE	DISPOSITIF
Mercredi 3 octobre	CLSH	10 - 12h	Animation de 5 ateliers par le SICTOM assistance des 6 ADT de la ville de BM + 5 administratifs
	Centre Commercial Carrefour Destreland	16 - 18h	Micro trottoir et distribution de mémo tri (SICTOM) ; nombre d'ADT et personnel SICTOM; 6 ADT ville + 5 administratifs
Vendredi 5 octobre	Bourg et Belcourt	16 - 18h	<p>Micro trottoir et distribution de mémo tri (SICTOM)</p> <p><u>Écoles maternelles</u> Bourg I – Félix Edinval - 168 élèves Bourg II – Joseph Turlepin - 148 élèves Belcourt - Rosita Kammer - 253 élèves Belcourt – Mérosier Narbal - 195 élèves</p> <p><u>Écoles primaires</u> Bourg Mixte I – Louis Andréa - 323 élèves Bourg Mixte II – Louis Andréa - 404 élèves Belcourt - Cora Mayeko - 529 élèves</p>

Gestion des ambassadeurs de tri :

Depuis 2009, le SICTOM a recruté des ambassadeurs de tri dans le cadre de contrat aidé. Ces contrats ont été remplacés par un contrat unique d'insertion, le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). La durée de ces contrats est de 24 mois. La plupart de ces contrats sont arrivés à échéance en 2012 et n'ont pas été reconduits. Pour des raisons budgétaires, ces emplois n'ont pu être pérennisés au sein du SICTOM. Les sondages réalisés par Qualistat ont démontré l'inefficacité de cette communication de proximité comparée à l'impact des vecteurs de communication comme la télévision, la radio et France Antilles. En période de forte de contraintes budgétaires, des choix ont été opérés en faveur d'une communication de masse. Toutefois, une réflexion a été engagée pour la mise en place une équipe d'animateurs et de suivi de la collecte sélective.

Dans le cadre de leur contrat, les ambassadeurs de tri ont suivi des formations visant l'adaptation au poste de travail (animation, suivi de collecte). Des formations poursuivant aussi d'autres objectifs ont été également mis en œuvre: aide à la construction du projet professionnel, préparation à un concours, remise à niveau, formation pré-qualifiante ou qualifiante.

Le tableau suivant présente le statut, le territoire de sensibilisation, la date de fin de recrutement et les formations suivies des ambassadeurs de tri en 2012.

Ambassadeur	Statut	Territoire de sensibilisation	Date de fin de recrutement	Formations suivies
1	CUI-CAE	Morne-à-L'eau	04/2012	Agent technique de déchetterie
2	CUI-CAE	Les Abymes	présent	Les bases du métier de formateur d'adultes
3	CA	Petit-Bourg	présent	Permis C, EC, FIMO
4	CUI-CAE	Morne-à-L'eau	présent	DEJPES
5	CUI-CAE	Pointe-à-Pitre	02/2012	Formation ADEME ambassadeur de prévention
6	CUI-CAE	Les Abymes	10/2012	Quoi de neuf dans les déchets ? Communiquer avec le publics relais
7	CA	Goyave	10/2012	Formation ADEME ambassadeur de prévention
8	CA	Les Abymes	présent	Agent technique de déchetterie
9	CUI-CAE	Désirade	présent	CACES Cariste, FIMO marchandises
10	CUI-CAE	Les Abymes	09/2012	
11	CUI-CAE	Terre-de-Bas	présent	Initiation à la collecte sélective
12	CUI-CAE	Le Moule	présent	Word, Excel, Management transversal, Préparer et conduire ses réunions, Prévenir et gérer les conflits
13	CA	Les Abymes	présent	Designer Graphiste
14	CUI-CAE	Marie-Galante	présent	Initiation à la collecte sélective

2.4 - UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ DU SICTOM AUPRÈS DES GUADELOUPÉENS

Durant l'année 2012, le SICTOM a accru sa visibilité auprès des Guadeloupéens par la création d'un site internet. Les Assises des déchets avaient révélé cette attente aussi bien du côté des agents du SICTOM que des élus des Communes membres.

Celui-ci est organisé en différentes sections :

- « Actualités » ;
- « Le SICTOM » : permet de découvrir les activités et les missions du SICTOM ;
- « Collectivités » : met en avant les Villes et les Communautés de d'agglomération membres et leurs politiques de gestion des déchets ;
- « Particuliers » : apprend les consignes de tri et fait connaître les circuits de collecte, de traitement et de valorisation des déchets des habitants ;

- « Scolaires » : explique les consignes de tri aux plus jeunes ;
- « Professionnels » ;
- « Activités spécifiques ».



Actualité du SICTOM



Présentation du SICTOM



Présentation du tri des déchets

2.5 - UNE RÉORGANISATION DES SERVICES

2.5.1- UN RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

En 2012, deux agents de catégories A ont été nommés en tant que stagiaires l'un à la Direction du développement durable (Christelle DIOCHOT) et l'autre à la Direction de l'exploitation (Kate CIPOLIN): l'une vient de la promotion interne et l'autre d'un recrutement externe.

Au total, les effectifs sont de 57 agents répartis dans les catégories suivantes :

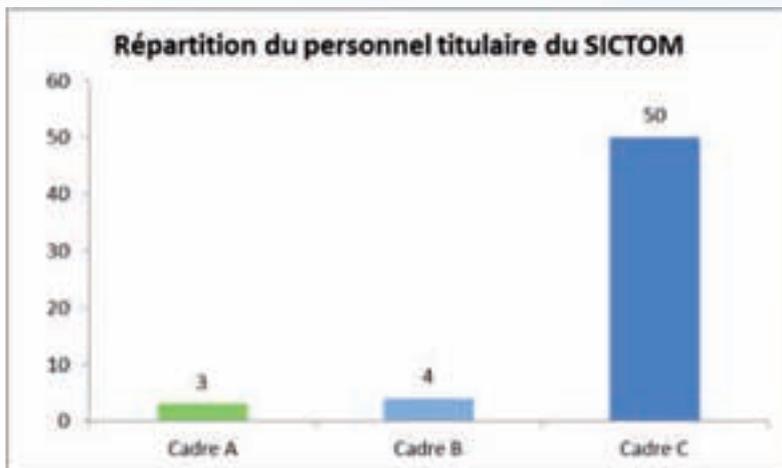
- 3 cadres A : 1 catégorie A+ (ingénieur en chef de classe exceptionnelle), 3 agents de catégories A (2 ingénieurs territoriaux et un directeur territorial) ;
- 4 cadres B : deux rédacteurs territoriaux dont un CLM (Congé longue maladie) et 2 techniciens territoriaux dont un CLM ;
- 50 agents de catégorie C.

Malgré l'effort de recrutement A et B, le taux d'administration reste faible : 0,1 pour 1000 habitants (contre 1,1 pour les établissements intercommunaux) ainsi que le taux d'encadrement qui reste cependant proche de la moyenne locale: 12,2% (la moyenne de Guadeloupe est de 11%)

Sur le site de la Gabarre, on recense 44 agents dont 4 agents d'encadrement : 2 ingénieurs territoriaux et deux techniciens territoriaux ; le personnel technique y est majoritaire : on dénombre 34 adjoints techniques et un agent de maîtrise ; le personnel administratif est composé de 5 adjoints administratifs. Ce personnel est réparti sur la déchèterie, sur le centre d'enfouissement,

sur le poste de pesée et à l'enregistrement. Un départ à la retraite a été enregistré en 2012.

Au niveau du siège, le personnel administratif est majoritaire ; on y compte 10 adjoints administratifs, 2 rédacteurs territoriaux et un ingénieur en chef. Il intervient dans les services de direction, de comptabilité-finances et des ressources humaines.



Le graphique suivant illustre la répartition par catégorie du personnel titulaire :

2.5.2 - REDÉPLOIEMENT DU PERSONNEL

Le développement de l'envergure du SICTOM et donc, la multiplication de ses missions ont imposé à la direction du SICTOM de redéfinir sa stratégie en matière de ressources humaines.

En plus du renforcement de l'équipe d'encadrement, le syndicat a procédé au remaniement partiel du personnel.

Compte tenu d'un budget contraint et de la manifestation d'une envie forte de changement d'une partie du personnel au sein de la structure, **la direction du SICTOM a pris comme parti de faire évoluer son personnel, de développer les compétences et les potentialités des agents.**

Sur la base du volontariat, certains agents se sont vus attribuer de nouvelles affectations à travers notamment :

- La mise à jour de l'organigramme avec la rédaction des fiches de poste,
- La nomination de deux nouveaux régisseurs (un régisseur d'avances et un régisseur de recettes) et d'un nouveau mandataire,
- La nomination d'un nouveau coordonnateur de la déchetterie de la Gabarre,
- La nomination d'un nouveau coordonnateur du transfert des déchets des îles du sud (IdS),
- Le renforcement du service finances - comptabilité,
- Le renforcement de l'équipe de pesée (fusion des postes de contrôleurs d'accès et opérateurs de pesée),
- L'engagement d'une procédure de mise à disposition de 6 agents techniques dans le cadre de la future exploitation externalisée de la zone de stockage des déchets en 2013.

Le redéploiement du personnel se poursuivra en 2013.

2.5.3 - EVOLUTION DE LA STRUCTURE INFORMATIQUE

Parallèlement à la restructuration de ses effectifs, le SICTOM a également poursuivi **la rénovation de sa structure informatique et télécom en ayant toujours pour visée une meilleure efficacité des services.**

Les principales améliorations consistent en :

- La mise en place de serveurs performants au niveau du siège et du site de la Gabarre avec la réinstallation complète et la sauvegarde de nos bases de données ;
- L'interconnexion en réseau des deux serveurs ;
- Le renouvellement d'une partie du parc informatique ;
- La mise en place de messageries professionnelles ;
- La mise à jour de certains progiciels (ex : SEDIT Marianne) ;
- La refonte de la flotte téléphonique avec un changement d'opérateur (pour une meilleure maîtrise des coûts et une meilleure gestion des forfaits).

Les avantages sont multiples : une meilleure protection des données, une communication facilitée entre les agents, une meilleure réactivité pour traiter le fonctionnement quotidien des services.

2.5.4 - ACCOMPAGNEMENT DU SICTOM PAR DIFFÉRENTS EXPERTS

Afin d'accomplir au mieux ses activités et projets, et d'organiser son évolution structurelle profonde, le SICTOM s'est entouré de plusieurs entités compétentes en matière juridique, financière et technique (cabinets, bureaux d'études) : Ernst & Young, Merlin, Bird & Bird, CSD, Rhéa Environnement.

Cet accompagnement influence aujourd'hui le fonctionnement des services puisqu'en contact permanent avec les responsables administratifs et technique, ces sociétés apportent une plus-value qualitative sur la gestion du budget, des finances et des procédures de marchés publics.

2.6 - POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR L'ISDND DE LA GABARRE

L'évolution du fonctionnement général du SICTOM comprend différents volets notamment l'amélioration des conditions de travail des agents.

Elles intègrent non seulement la prise en compte des besoins propres de chaque agent mais aussi l'organisation globale des services.

La direction a souhaité dès le départ associer le personnel dans la démarche de progression des conditions de travail. Le Rapport de Diagnostic Santé et Sécurité au Travail (RDSST) et le Document Unique (DU) du SICTOM réalisés en fin 2011 par l'entreprise Agile Green Development ont été présentés en janvier 2012 à l'ensemble du personnel. Ces documents ont été constitués à

partir notamment de questionnaires réalisés auprès des agents. Ils ont permis ainsi d'identifier les actions prioritaires.

Une des requêtes les plus vives des agents a été de renforcer le suivi médical du personnel. Une première étape a été franchie puisque l'équipe d'exploitation, la plus exposée au contact des déchets, a bénéficié d'une campagne de vaccination contre la leptospirose.

Concernant le fonctionnement général des services de l'ISDND de la Gabarre, il convient de mettre en exergue quelques actions ou faits apparus majeurs en 2012 :

■ Le SICTOM a nommé un nouveau régisseur de recettes.

Il a dans ses prérogatives la gestion des flux entrants sur le site de la Gabarre. Il doit particulièrement superviser les agents au poste de pesée, au bureau d'enregistrement et son mandataire.

Cette nomination a permis à ces agents d'avoir un interlocuteur privilégié pour les questions usuelles liées à leurs postes et permettre au chef de service de plus se focaliser sur les travaux d'exploitation et de réhabilitation (sans pour autant s'en dédouaner complètement).

L'arrivée du nouveau régisseur a pour dessein notamment d'améliorer la communication avec les producteurs de déchets et le recouvrement des factures.

■ Face au vieillissement du parc d'engins d'exploitation relativement dégradés et des coûts élevés de leurs réparations, le conseil syndical a décidé de la réforme de ces matériels par délibérations n°2012/04/74 du 11 avril 2012.

Le parc matériel du SICTOM concerné comprenait :

- 3 bulldozers ;
- 2 compacteurs à déchets ;
- 2 pelles mécaniques ;
- 1 tombereau ;
- 1 tractopelle.

Cette réforme s'est faite en deux temps : une partie du matériel a été écartée immédiatement alors qu'une autre (1 bulldozer, 2 compacteurs, 1 tractopelle et 1 pelle) a été maintenue jusqu'en décembre 2012.

En parallèle, le SICTOM a fait appel à la location d'engins auprès d'entreprises privées. Cette initiative présente plusieurs intérêts :

L'équipe d'exploitation dispose de matériel en bon état et récent,

L'entretien, la maintenance et la réparation des engins sont assurés par le prestataire,

Faire appel plusieurs prestataires permet au SICTOM de bénéficier d'une certaine autonomie et réactivité pour couvrir ses besoins.

La poursuite de la coordination entre les chantiers réhabilitation/construction des alvéoles menés par le groupement Séché Eco-Services et l'exploitation de la plate-forme de stockage gérée en régie par le SICTOM a permis la mise en place d'un véritable plan d'exploitation.

Désormais, le travail s'effectue sur des zones restreintes avec pour conséquences, un meilleur compactage des déchets et une sollicitation moindre des engins. Ces principes seront repris pour l'exploitation des nouvelles alvéoles à partir de 2013.

Il est à noter que les performances en matière de compactage et donc la durée de vie d'une alvéole sont subordonnées à la qualité du gisement des déchets dépotés. Le tri des déchets, singulièrement des encombrants et des déchets verts, sera indispensable.

■ Le SICTOM est réquisitionné depuis 2009, par arrêté préfectoral n° 1510 PREF/DSV du 1^{er} octobre 2009, pour la réception et l'enfouissement des déchets d'équarrissage et d'abattoirs sur l'ISDND de la Gabarre. Cette particularité a toujours représentée une gêne importante pour l'exploitation et le déroulement des travaux, ce que le SICTOM a signifié très tôt aux autorités compétentes. Fin 2012, les pouvoirs publics ont donné une suite favorable à la requête du SICTOM d'arrêter de recevoir ces déchets sur le site puisque ces derniers devraient être orientés vers d'autres filières à compter du 1^{er} janvier 2013.

■ En 2012, l'ISDND de la Gabarre a fait l'objet de plusieurs visites de l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) (service de la DEAL Guadeloupe) dont les sujets principaux étaient le constat de l'avancée des travaux et l'analyse des gisements déchets.

Sur ce dernier point, ces visites ont abouti à des restrictions sur admissibilité de certains déchets et à l'établissement de mises en demeure.

Le SICTOM avait déjà pris des dispositions essentielles notamment avec la signature d'une convention avec ECODEC pour le tri, le conditionnement et la valorisation des fractions valorisables des DICB (Déchets Industriels et Commerciaux Banals).

Néanmoins, la DEAL souhaitait que soit renforcée la maîtrise des déchets entrants : conformément à la réglementation en vigueur, plus aucun déchet valorisable ne doit être enfoui.

En réponse, le SICTOM a donc interdit l'accès à l'ISDND aux véhicules transportant déchets du type :

- boues, déchets de nettoyage de réseau, déchets de dégrillage,
- déchets inertes, gravats, déblais (sauf pour être valorisés sur le site),
- déchets verts des entreprises.

Concernant les déchets verts des collectivités, la résolution de cette problématique est plus complexe car elle suppose de profondes modifications dans la collecte de ces déchets et la mise en place d'un minimum d'infrastructures (par exemple : quai de transfert).

Pour traiter cette question, le SICTOM a mis en place un comité technique auquel étaient conviés les responsables techniques de collectivités membres pour mener une réflexion collé-

giale et dégager une ligne directrice sur le traitement et la valorisation déchets verts issus des ménages et ceux de collectivités elles-mêmes (entretien jardins et espaces verts). Une note a été présentée officiellement par le SICTOM aux services de la préfecture, qui en ont donné un avis favorable.

Toutes ces démarches, ont permis à l'ISDND de la Gabarre de se rapprocher encore plus d'un fonctionnement plus conforme pour ce type d'ICPE. Ces changements poussent les agents comme les usagers du site à faire évoluer leurs conceptions du lieu. Le site sera amené à encore évoluer avec l'exploitation effective des nouvelles alvéoles et la fin des travaux de réhabilitation dans les années à venir.

2.7 - SÉMINAIRE « 2012-2017 », QUELS DÉFIS POUR LE SICTOM ?

Les 11, 12 et 13 janvier 2012, l'ensemble des acteurs de la filière déchets a été réuni dans le cadre d'un séminaire intitulé : « 2012-2017, quels défis pour le SICTOM ? ».

A mi-mandat et à l'occasion de la mise en place d'une nouvelle direction générale les élus du SICTOM ont souhaité faire un bilan des actions du syndicat après 4 ans de mandature et de tracer les prochaines étapes du syndicat mixte de traitement des ordures ménagères.

Un séminaire a ainsi été organisé. Deux journées ont été dédiées aux constats et aux perspectives, permettant de tracer les prochaines étapes du syndicat. Une demi-journée supplémentaire a permis de découvrir l'ISDND et les chantiers en cours à travers des visites.

Ce séminaire a connu un vif succès avec une centaine de participants par journée et a permis au SICTOM de mettre en place un plan d'actions quinquennal.

Dans cette logique, il a été envisagé l'organisation « d'Assises des déchets » en 2013 sur le même format et avec une participation du grand public afin d'accroître la transparence et la lisibilité du syndicat.

3 - PRINCIPAUX INDICATEURS TECHNIQUES

3.1 - TERRITOIRE ET ORGANISATION

Le SICTOM est chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés de ses Communes membres.

Collectivités	Membres du SICTOM de la Guadeloupe	Collectivités bénéficiant d'un dispositif de collecte sélective du SICTOM en 2012
Abymes (Les)	✓	✓
Anse-Bertrand	✓	✓
Baie-Mahault	✓	✓
Désirade (La)	✓	
Gosier	✓	✓
Goyave	✓	✓
CC Marie-Galante	✓	✓
Morne-à-l'Eau	✓	✓
Moule (Le)	✓	✓
Petit-Bourg	✓	✓
Petit-Canal	✓	
Pointe-à-Pitre	✓	✓
Port-Louis	✓	✓
Saint-François	✓	
Sainte-Anne	✓	
Terre-de-Bas	✓	
Terre-de-haut	✓	

Figure 2: Organisation du territoire du SICTOM de la Guadeloupe (source: SICTOM, 2012)



3.2 - TRAITEMENT DES DÉCHETS

3.2.1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les déchets pris en charge par le SICTOM de la Guadeloupe sont répartis entre trois installations classées :

Centres de traitement	Exploitants	Régimes exploitation	Début exploitation	Usagers	Activités	Types de déchets traités
ISDND de la Gabarre	SICTOM de la Guadeloupe	ICPE soumise à autorisation	1973	Collectivités Entreprises Organismes publics	Enfouissement de déchets	Déchets ultimes non dangereux
Déchetterie Edouard Bénito-Espinal	SICTOM de la Guadeloupe	ICPE soumise à déclaration	2003	Particuliers Artisans	Tri des déchets	Déchets recyclables ou suivant une filière d'élimination spécifique
ECODEC	ECODEC (*)	ICPE soumise à autorisation	2004	Collectivités Entreprises	Tri des déchets Valorisation des matières plastiques	Déchets non dangereux valorisables

(*) Convention SICTOM / ECODEC.



Figure 3: implantation des trois sites de traitement (source: SICTOM, juillet 2007)

3.2.2 - INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE LA GABARRE

Au sens de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié le 19 janvier 2006, le site de la Gabarre est une installation de stockage de déchets non dangereux. De classe 2, il ne peut recevoir que des ordures ménagères et des déchets assimilés à celles-ci. Le centre de stockage de la Gabarre est autorisé par l'arrêté préfectoral n°2009-1618.

Le procédé d'enfouissement utilisé dans cette installation est le suivant :

- Vérification de la conformité administrative, détection de la radioactivité et contrôle des déchets ;
- Pesage des véhicules autorisés ;
- Déversement des déchets dans une alvéole sous le contrôle d'un agent d'exploitation;
- Epanchage et compactage des déchets avec un compacteur.

3.2.2.1 - Une diminution des quantités de déchets reçus à l'ISDND de la Gabarre en 2012

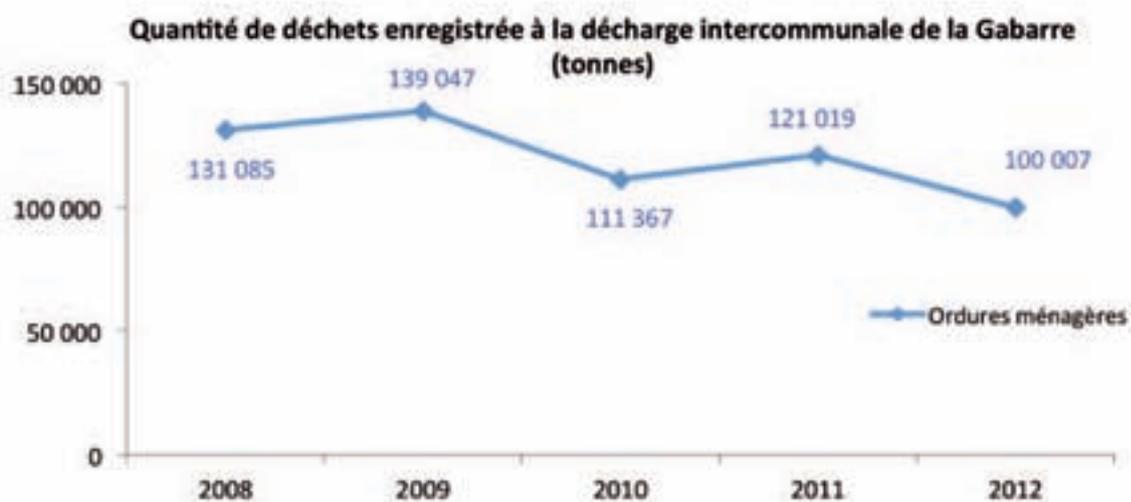
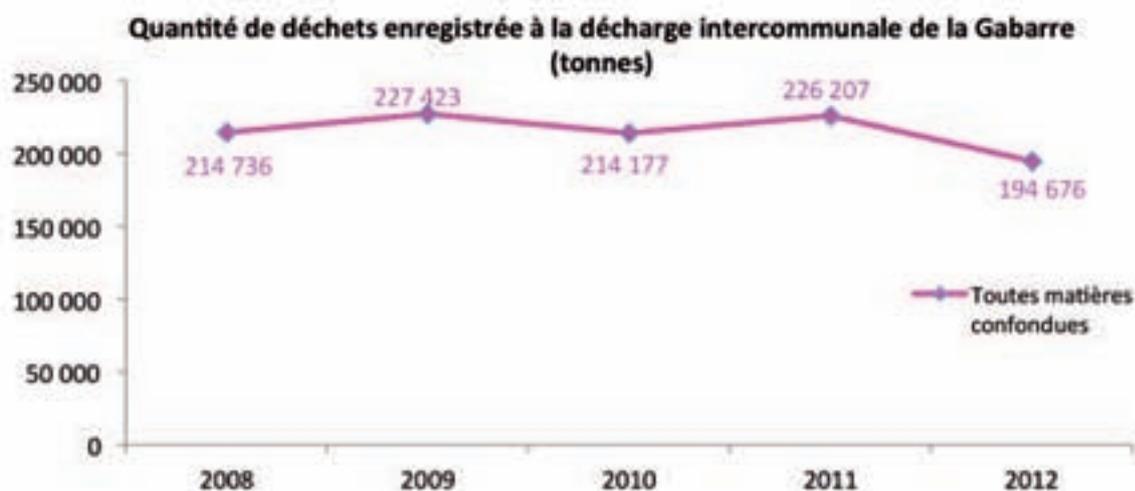
Le tableau ci-dessous récapitule les tonnages de déchets enregistrés à l'ISDND de la Gabarre durant l'année 2012 :

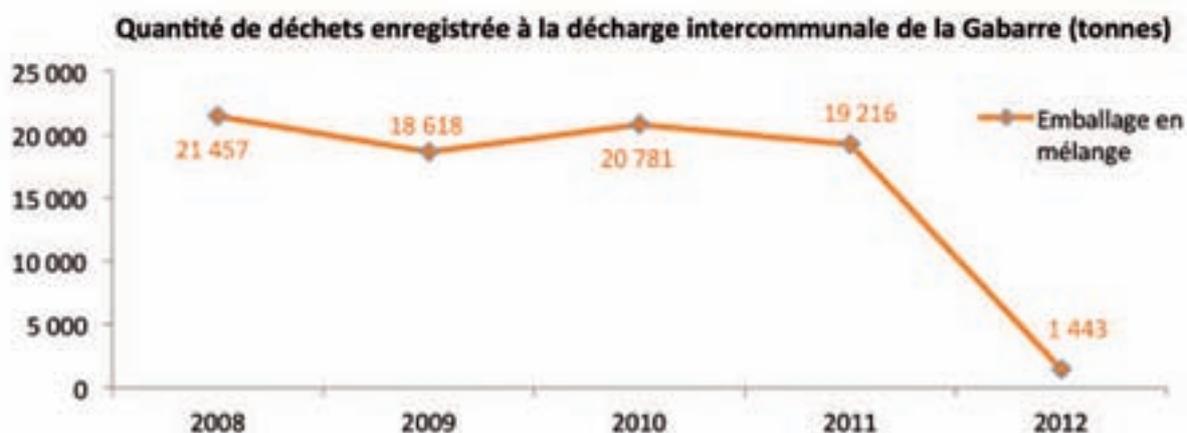
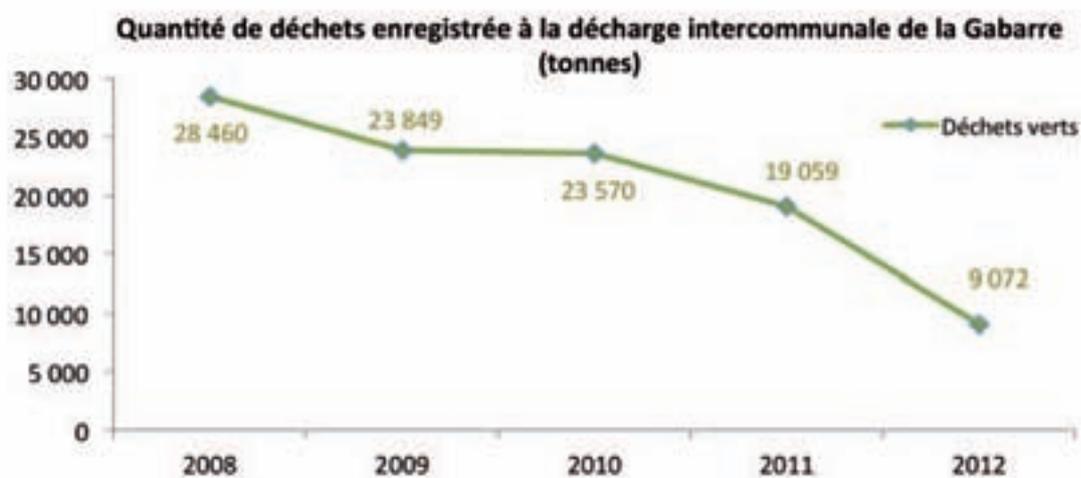
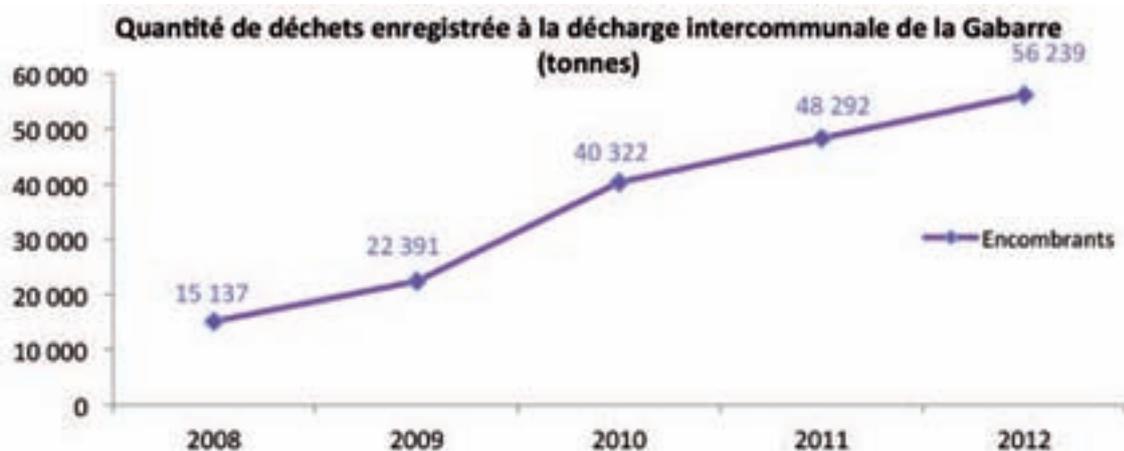
N.B. : nous avons rappelé les quantités pour les années 2010 et 2011. Les postes de « matières » ne correspondant pas d'une année sur l'autre. En effet, suite aux différentes visites de l'Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, le SICTOM a dû procéder à une requalification des déchets entrants. Ce changement a pour intérêt de renforcer l'orientation des déchets d'entreprises vers le centre de tri (avec lequel le SICTOM est conventionné) ou vers les autres filières adaptées.

Matière	Quantité en tonnes en 2010	Quantité en tonnes en 2011	Quantité en tonnes en 2012	Part dans le tonnage total en 2012
Bois / Menuiserie	1 227,4	1 416,0	142,9	0,1%
Boues	520,2	419,6	34,7	0,0%
Cartons / Papiers	3 768,7	2 558,2	305,1	0,2%
Déchets de chantiers en mélange	5 067,6	6 267,7	696,1	0,4%
Déchets assimilés aux ordures ménagères	0,0	0,0	10 372,6	5,3%
Déblais TUF	671,6	399,1	75,8	0,0%
Déchets abattoir	109,3	2,8	0,0	0,0%
Déchets de construction			579,2	0,3%
Déchets de STEP	232,7	231,6	16,5	0,0%
Déchets industriels et commerciaux banals ultimes	0,0	0,0	2 573,1	1,3%
Déchets verts	23 570,2	19 059,5	9 072,1	4,7%
Emballage en mélange	20 781,5	19 216,1	1 443,5	0,7%
Encombrants	40 321,6	48 291,9	56 239,4	28,9%
Enfouissement	1 402,2	1 660,8	1 520,1	0,8%
Granulés de vinasse	1,3	1,9	0,0	0,0%
Gravats / Déchets inertes	1 166,8	1 888,2	1 975,4	1,0%
Marchandises avariées	1 024,5	120,0	49,3	0,0%
Matière plastique	175,4	163,9	10,7	0,0%
Ordures ménagères	111 366,7	121 018,7	100 006,9	51,4%
Refus de tri	2 429,3	2 813,0	9 219,3	4,7%
Résidus de broyage	230,3	485,6	341,9	0,2%
Verre	110,0	195,4	1,9	0,0%
Total	214 177,4	226 209,7	194 676,3	100%

Figure 4: Quantité de déchets enregistrée à l'ISDND de la Gabarre en 2012
(source: SICTOM, 2013)

Les graphiques ci-après représentent l'évolution des quantités totales et par matière entre 2008 et 2012 :





Entre 2011 et 2012, les quantités de déchets enfouis sur l'ISDND de la Gabarre ont diminué de 31 531 tonnes soit de près de 14%.

Cette variation démontre bien l'impact des dispositions prises par le SICTOM pour respecter au mieux la législation en vigueur en matière d'admissibilité des déchets sur une ISDND. Le SICTOM poursuit son effort d'orientation des déchets valorisables (et particulièrement les fractions valorisables des déchets industriels et commerciaux banals (DICB)) vers les filières les plus adaptées.

En effet, à compter du 1er février 2012, les consignes suivantes ont été appliquées :

- Les déchets verts issus des activités des entreprises sont interdits sur l'ISDND ;
- Les déchets inertes (terres, gravats) sont également interdits sur l'ISDND sauf en cas de valorisation sous forme de matériaux de couverture du massif de déchets ou pour la construction des voies de circulation ou de quai de déchargement dans la zone de stockage (après la signature d'une convention entre le SICTOM et le producteur du déchet) ;
- Les boues, les déchets de station d'épuration d'eaux usées sont interdits sur l'ISDND même avec une siccité supérieure à 30% ;
- Les emballages en mélange, les déchets de construction, les matières plastiques et autres déchets d'entreprises en mélange sont orientés systématiquement vers le centre de tri.

Ces nouvelles règles expliquent donc les baisses importantes enregistrées pour les déchets verts, les emballages en mélange.

Des marges de progrès existent puisque 9072 tonnes de déchets verts des Communes sont encore enfouis dans l'ISDND. Ces déchets devraient être valorisés dans des centres agréés. Les stratégies pour le traitement de ces déchets verts n'ont pas été finalisées en 2012 mais des engagements ont été pris pour une régularisation de la situation en 2013.

A périmètre constant, on constate une baisse des quantités d'ordures ménagères (-17% entre 2011 et 2012). Celle-ci peut s'expliquer par le fait que certaines communes ont renforcé leur dispositif en matière de collecte des déchets :

- Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers ou développement du maillage en point d'apport volontaire ;
- Réduction des quantités des déchets d'entreprises confondus avec les ordures ménagères ;
- Mise en place de la collecte séparative des déchets verts, des DEEE, des encombrants métalliques (par la création de point d'apport volontaire, de point de regroupement, de circuit de collecte spécifique ou par la distribution et le suivi de composteurs de biodéchets).

L'augmentation des tonnages d'encombrants s'expliquerait en partie par le développement de dépôts sauvages sur le territoire. Les services municipaux de collecte indiquent que l'interdiction des fractions valorisables des déchets d'entreprises sur l'ISDND auraient entraîné un report de ces fractions sur les encombrants des ménages. Cette situation a été considérée comme une contrainte forte par certains professionnels Aussi, une partie de ces déchets d'entreprises s'est donc retrouvée sur les voies publiques, obligeant les communes à en prendre la charge pour des raisons évidentes de salubrité publique.

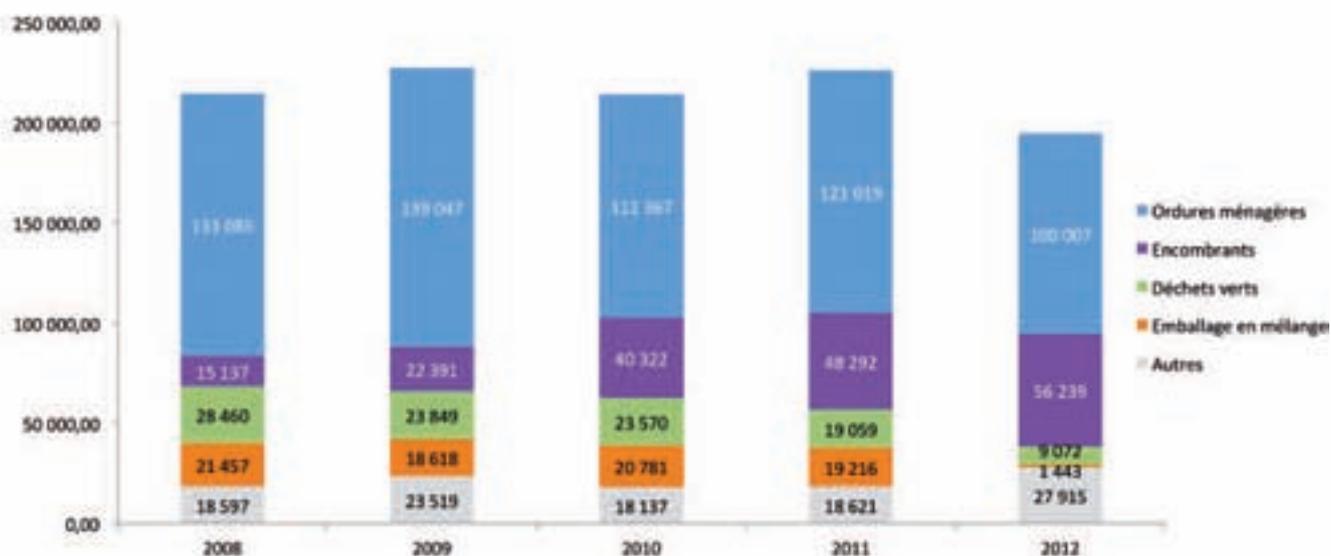


Figure 5: Tonnages de déchets enregistrés à l'ISDND de la Gabarre entre 2008 et 2012 (source : SICTOM, 2013)

Comme présenté précédemment, les ordures ménagères représentent 51,4%, soit plus de la moitié des déchets reçus à la décharge en 2012 (contre 62,2% en 2011). Les encombrants, représentant 28,9% du total des déchets enregistrés en 2012 (contre 24,8% en 2011) constituent le deuxième groupe de matière le plus déposé à la décharge en 2012.

La provenance des déchets en 2012

Producteurs déchets	Tonnages 2012	Part 2012	Part 2011	Part 2010
Communes membres du SICTOM	163 163	84%	79%	76%
Autres tiers	31 513	16%	21%	24%
TOTAL	194 676	100%	100%	100%



Figure 6: Répartition des quantités de déchets enregistrés à l'ISDND de la Gabarre en fonction de leur provenance en 2012 (SICTOM, 2013)

En 2012, 84% des déchets apportés à l'ISDND de la Gabarre provenaient des collectivités membres du SICTOM (soit une progression par rapport à 2010 (76%) et 2011 (79%)).

En dehors des Communes membres du SICTOM de la Guadeloupe, les autres tiers déversant des déchets sur le site de la Gabarre sont :

- Les entreprises privées et publiques,
- Les établissements publics (établissements d'enseignement, centres hospitaliers...).

3.2.2.1.2 - Tonnage par nature des déchets

Le tableau ci-dessous récapitule les déchets enregistrés par nature de déchets pour les Communes membres. Les informations notées en bleu correspondent aux natures de déchets enregistrés en plus fortes quantités.

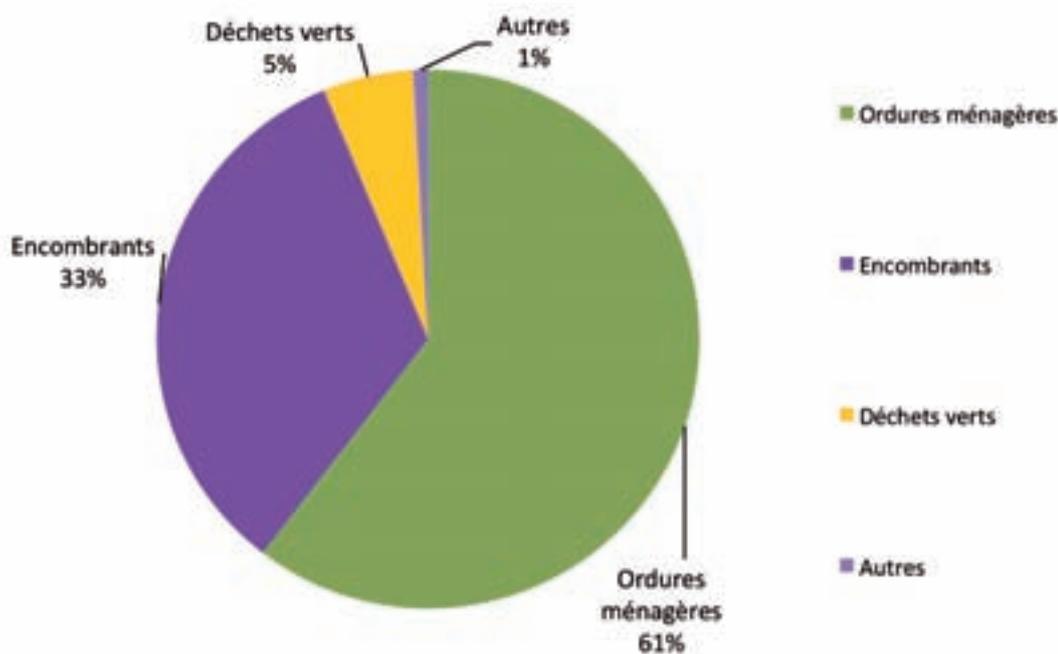
Matière	Tonnages déchets 2012	
	Communes membres SICTOM	Autres tiers
Bois / Menuiserie	13,4	129,6
Boues		34,7
Cartons / Papiers	42,3	262,8
Déchets de chantiers en mélange	8,7	687,4
Déchets assimilés aux ordures ménagères	60,3	10 312,3
Déblais TUF	70,8	5,0
Déchets de construction		579,2
Déchets de STEP		16,5
Déchets industriels et commerciaux banals ultimes	3,6	2 569,4
Déchets verts	8 826,0	246,0
Emballage en mélange	187,9	1 255,6
Encombrants	54 319,2	1 920,2
Enfouissement	3,6	1 516,5
Gravats / Déchets inertes	1 030,2	945,2
Marchandises avariées		49,3
Matière plastique	0,6	10,1
Ordures ménagères	98 596,6	1 410,3
Refus de tri		9 219,3
Résidus de broyage		341,9
Verre		1,9
Total	163 163,1	31 513,3

Les tonnages de déchets apportés à la décharge ont diminué de 14% par rapport à 2011 (soit – 31 500 tonnes).

En 2012, 51% des déchets apportés à la décharge étaient des ordures ménagères et ce en grande majorité par les collectivités membres. Toutefois, le tonnage total d'ordures ménagères est en diminution de 17,3 % par rapport à 2011 et le tonnage d'ordures ménagères des Communes membres est en diminution de 14,4 %.

Comme précisé précédemment, il convient de souligner la croissance de +16 % du tonnage d'encombrants apportés sur la période, qui constitue la poursuite de la dynamique de l'année précédente (+22%).

Les déchets verts ont quant à eux diminué de 38 % sur l'année 2012 (cette baisse fait suite à une diminution de 20 % sur l'année 2011) au regard de la mise en conformité présentée précédemment.



Pour les communes membres du SICTOM, les types de déchets les plus importants en termes de tonnages sont :

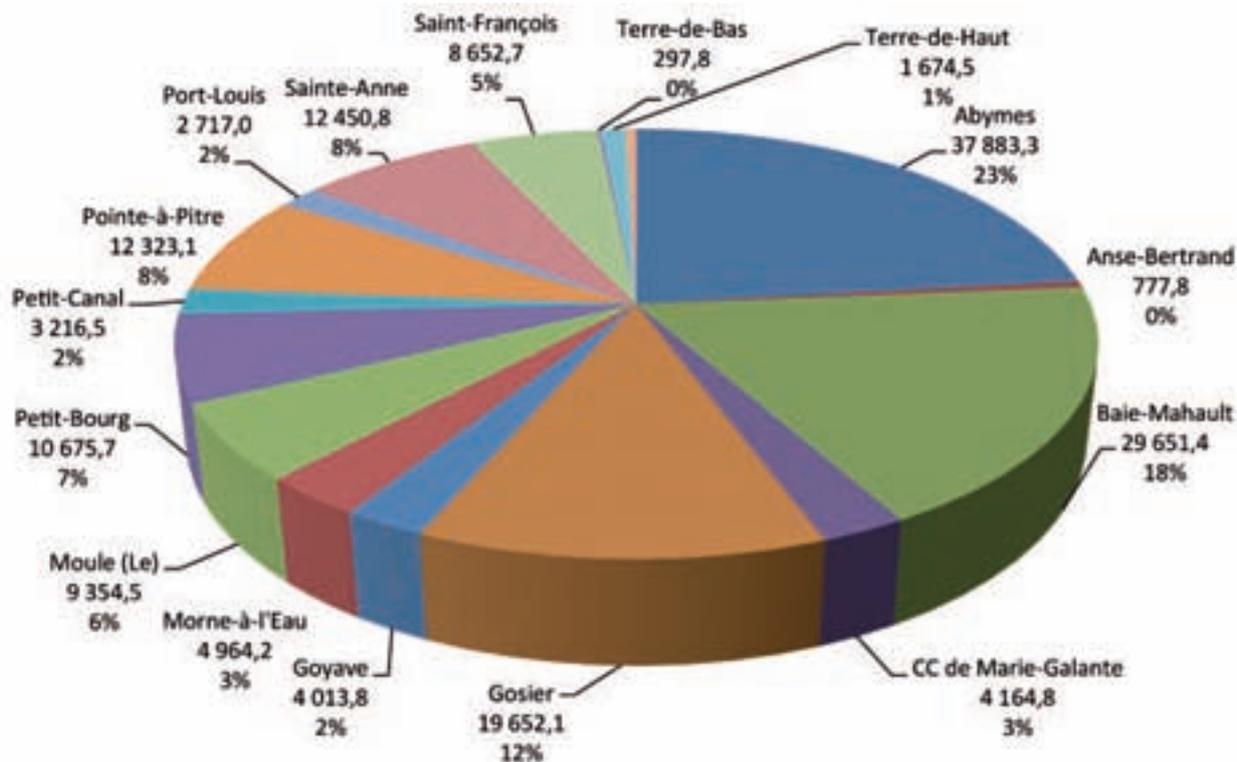
- Les ordures ménagères et déchets assimilés aux ordures ménagères (qui représentent 60,4%) en diminution de 14 % par rapport à 2011 ;
- Les encombrants (qui représentent 33%) en croissance de +16% par rapport à 2011 : ils sont souvent mélangés dans les apports avec des déchets interdits ;
- Les déchets verts (qui représentent 5%) soit une diminution de - 37% par rapport à 2011.

Le tableau ci joint récapitule les déchets par nature et par collectivités membres.

N.B. : la partie « SICTOM de GPE » est composée de déchets non valorisables correspondant aux tonnages de déchets provenant de la déchetterie de la Gabarre et enfouis à l'ISDN.

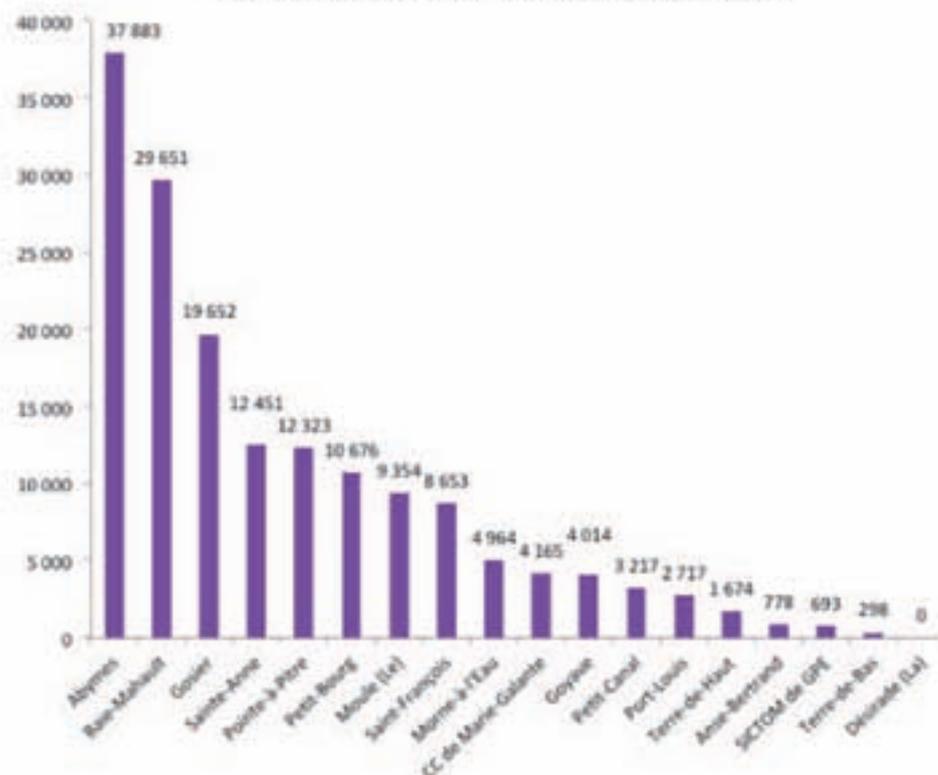
Collectivités membres	Tonnages 2012 des collectivités membres											Population			
	Ordures ménagères	Encombrants	Déchets verts	Emballages en mélange	Bois / Menuiserie	Carton/Papier	Gravats d'inertes	Déchets industriels et commerciaux ultimes	Déchets assimilés aux ordures ménagères	Déchets chantiers mélangés	Déblais		Matière plastique	Enfouissement	Totaux par communes
Abymes	19 948,3	12 258,3	4 554,5	103,3		4,9	970,2	3,6		0,8	39,5			37 883,3	58 836
Anse-Bertrand	762,7	6,9		8,3										777,8	4 640
Baie-Mahault	13 754,4	14 581,5	1 255,8	14,0	13,4		28,8						3,6	29 651,4	29 241
CC de Marie-Galante	4 105,2	50,2	9,4											4 164,8	11 718
Désirade (La)														0,0	1 583
Gosier	11 099,0	7 518,5	1 024,8			2,7					7,2			19 652,1	26 550
Goyave	2 293,0	1 569,7	151,1											4 013,8	7 829
Morne-à-l'Eau	4 626,2	333,1	4,9											4 964,2	17 057
Moule (Le)	6 776,9	2 539,1	16,2								22,3			9 354,5	21 777
Petit-Bourg	6 285,7	3 887,3	485,3				14,3			1,2	1,9			10 675,7	22 499
Petit-Canal	1 772,4	1 432,3	11,8											3 216,5	8 107
Pointe-à-Pitre	8 754,4	2 764,1	752,4	50,5		1,8								12 323,1	17 017
Port-Louis	1 478,7	1 116,8	54,6							60,3				2 717,0	5 436
Sainte-Anne	7 443,9	4 893,3	113,6											12 450,8	23 625
Saint-François	7 985,5	663,8	2,0			1,5								8 652,7	14 369
Terre-de-Bas	295,7					2,1								297,8	1 063
Terre-de-Haut	1 214,8	309,3	138,5	12,0										1 674,5	1 809
SICTOM de GPE		395,2	251,1			29,3	17,0							693,1	
SICTOM	98 596,6	54 319,2	8 826,0	187,9	13,4	42,3	1 030,2	3,6	60,3	8,7	70,8	0,6	3,6	163 163,1	273 156

Répartition entre collectivités membres du SITCOM

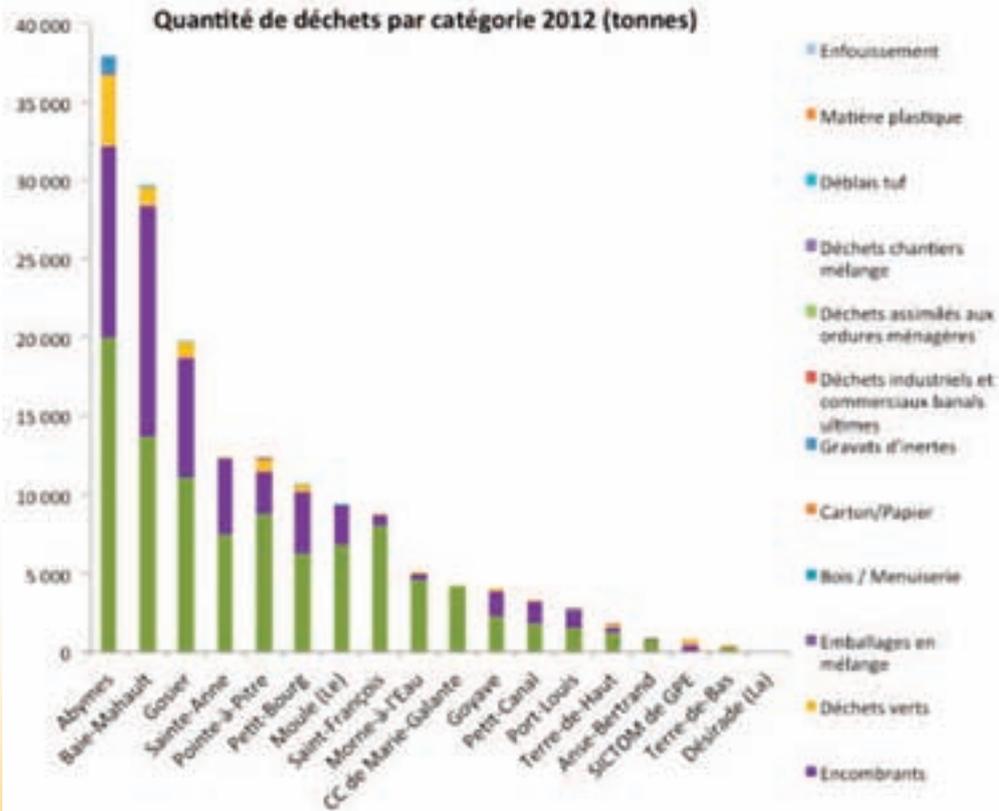


Abymes (23%), Baie-Mahault (18%) et Gosier (12%) sont dans l'ordre les trois communes déposant le plus de déchets à la décharge de la Gabarre. Ceci est notamment dû à l'importance de la population et de l'activité (tourisme, zone industrielle de Jarry, etc.) présentes dans ces communes. Il est à ce titre intéressant de souligner la forte proportion d'encombrants apportés par ces trois collectivités. Notamment, la ville de Baie-Mahault a apporté davantage d'encombrants (14 582 tonnes) que d'ordures ménagères (13 754 tonnes) en 2012.

Quantité de déchets par commune 2012 (tonnes)



Quantité de déchets par catégorie 2012 (tonnes)



Répartition du total des déchets des communes membres du SICTOM

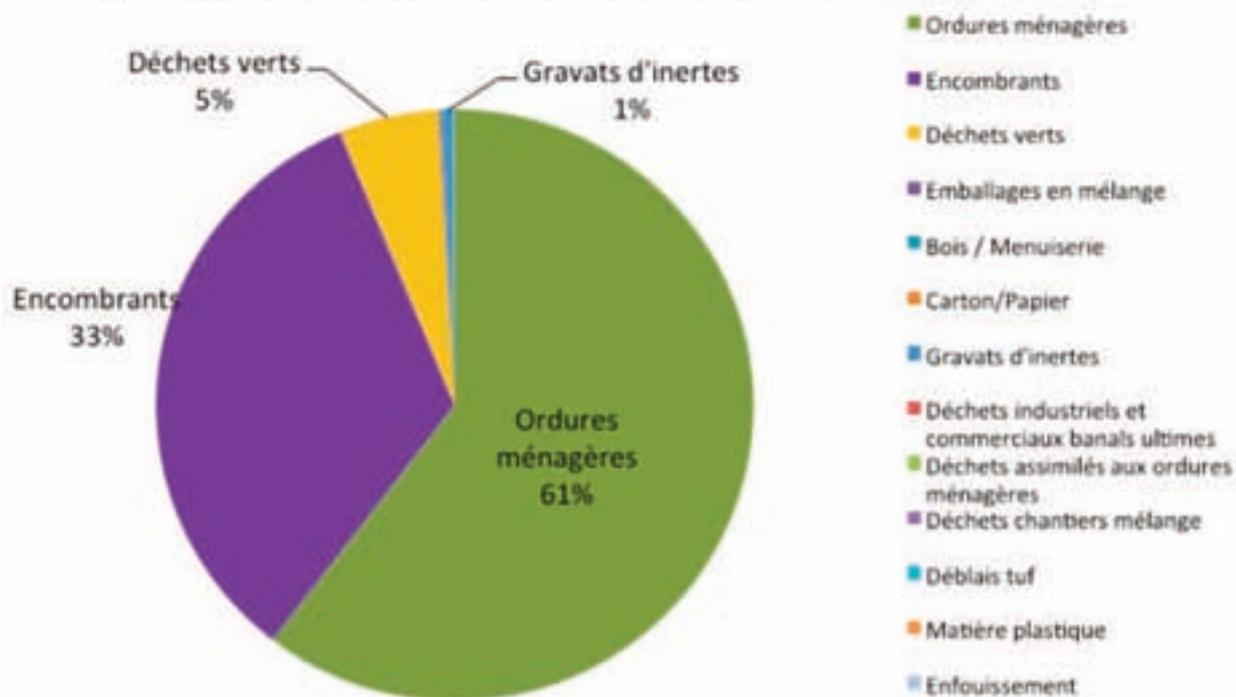
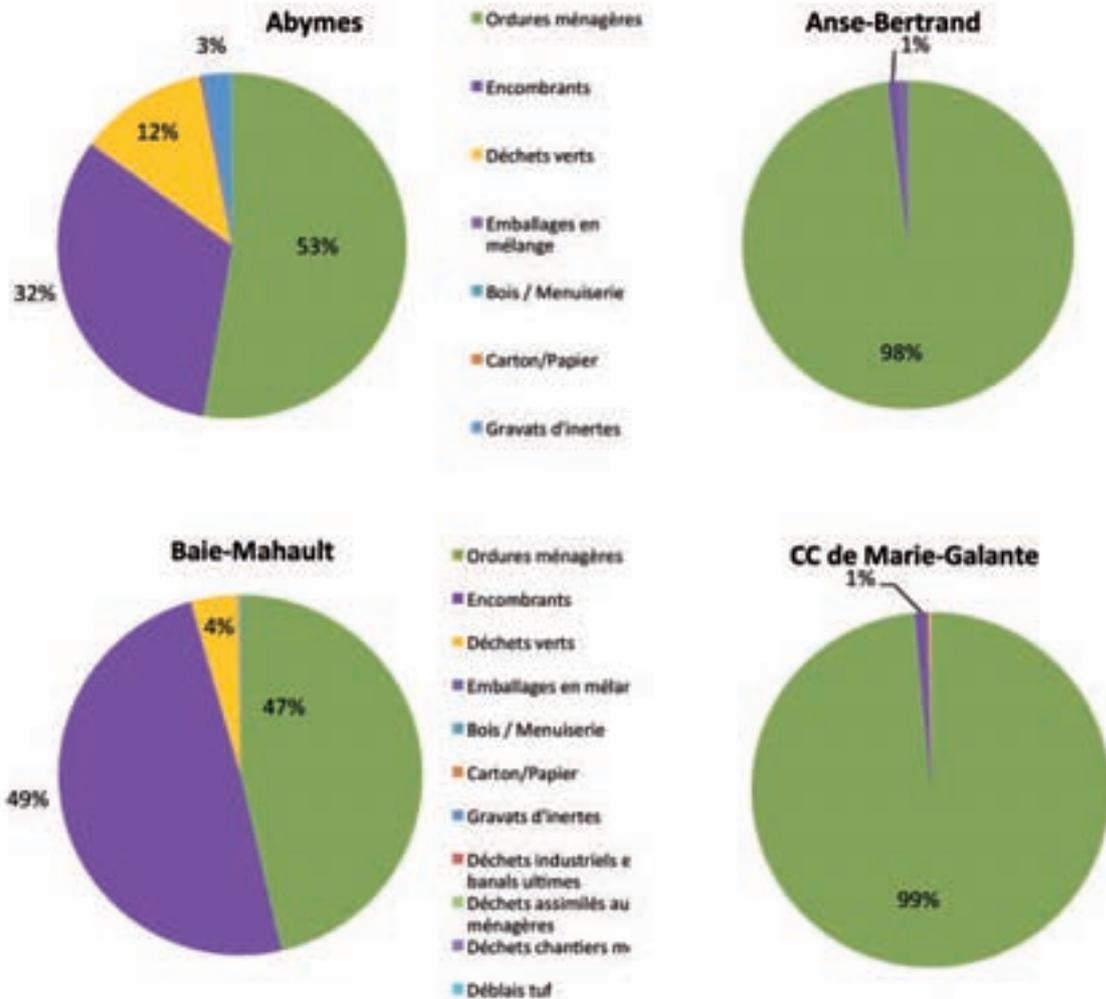
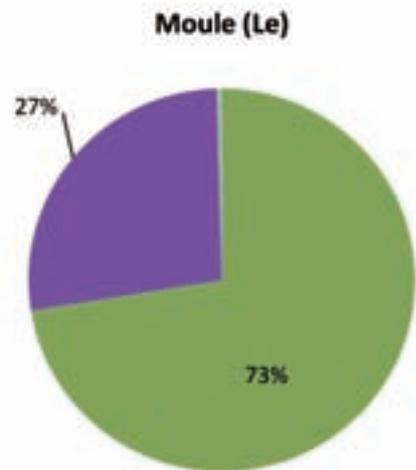
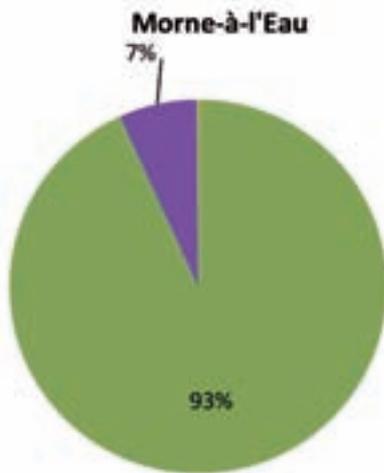
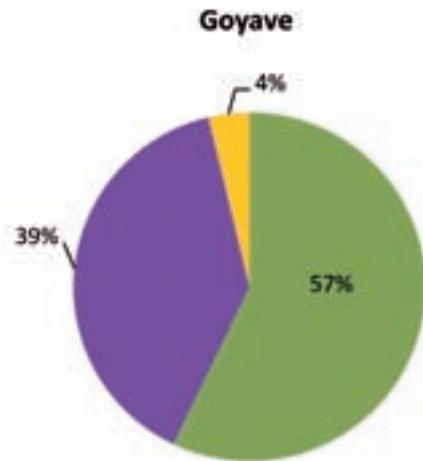
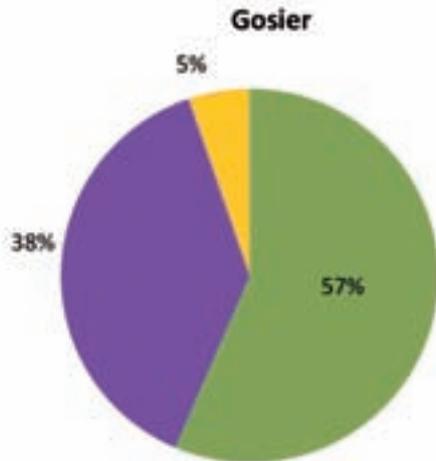
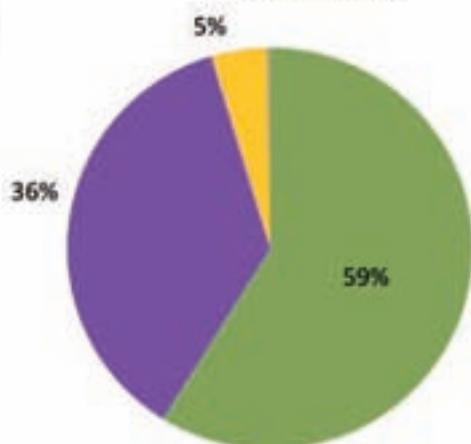


Figure 7: Répartition des types déchets par collectivités en 2012 (source: SICTOM, 2013)

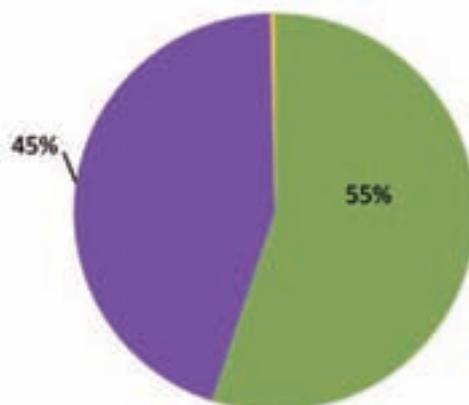




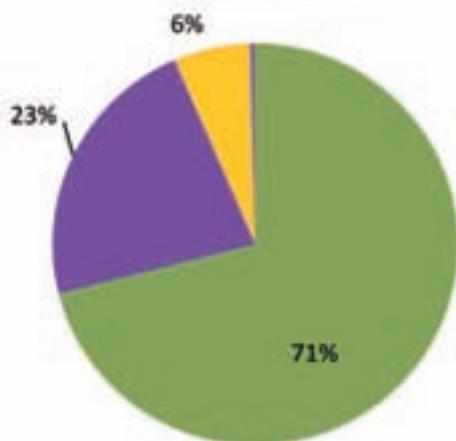
Petit-Bourg



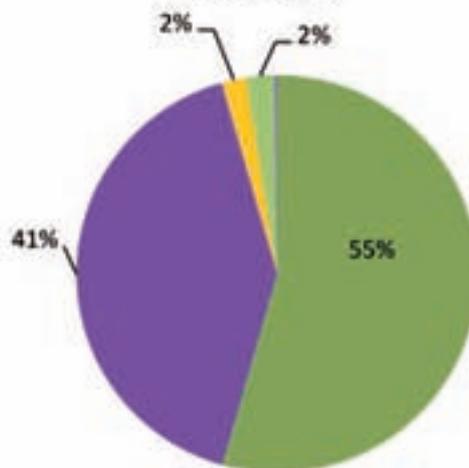
Petit-Canal



Pointe-à-Pitre

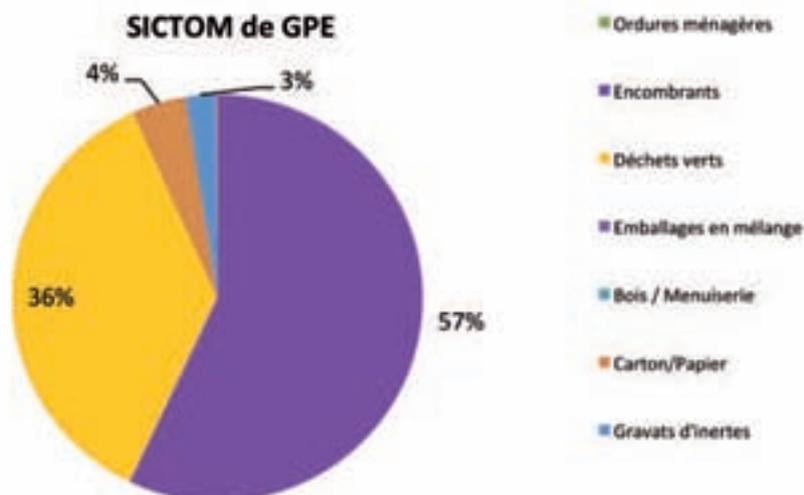
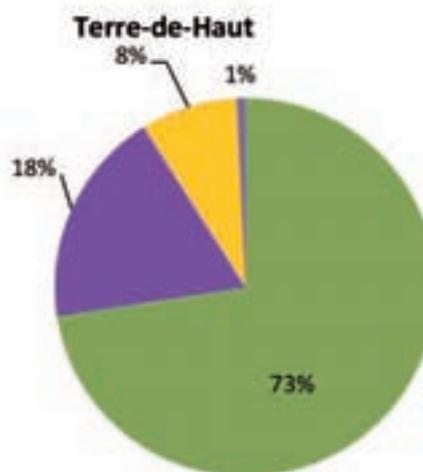
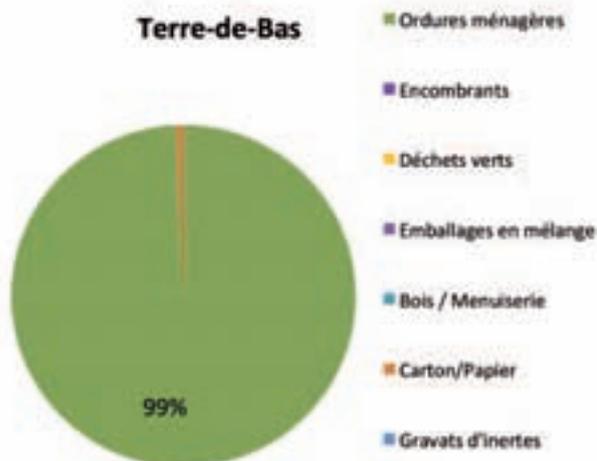
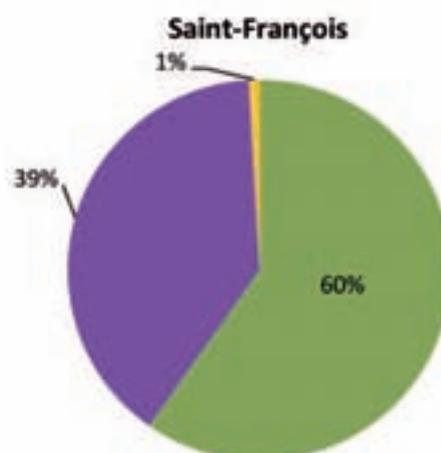
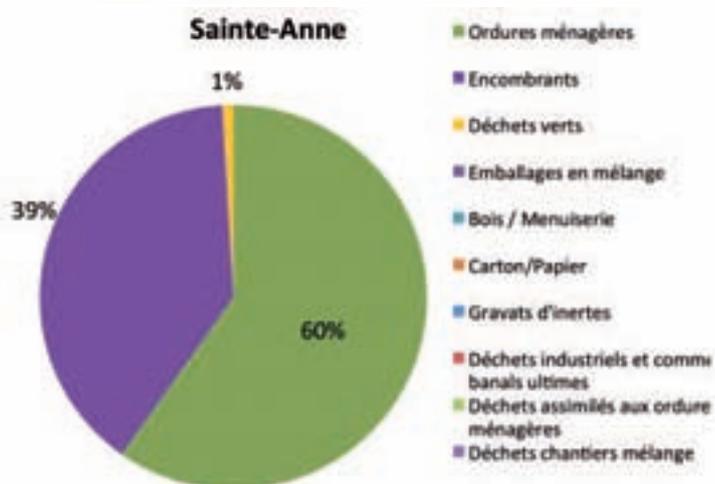


Port-Louis



- Ordures ménagères
- Encombrants
- Déchets verts
- Emballages en mélange
- Bois / Menuiserie
- Carton/Papier
- Gravats d'inertes
- Déchets industriels et commerciaux banals ult
- Déchets assimilés aux or ménagères
- Déchets chantiers mélan

- Ordures ménagères
- Encombrants
- Déchets verts
- Emballages en mélange
- Bois / Menuiserie
- Carton/Papier
- Gravats d'inertes
- Déchets industriels et commerciaux banals ult
- Déchets assimilés aux or ménagères
- Déchets chantiers mélan



3.2.2.1.3 - Ratio de production de déchets par kg et par habitant

Rapportées à la population, les quantités de déchets produits sont les suivants :

Collectivités	RATIOS 2012 (en kg/hab)					
	Ordures ménagères	Encombrants	Déchets verts	Emballages en mélange	Total 2012	Total 2011
Abymes	339	208	77	2	644	661
Anse-Bertrand	164	1	0	2	168	224
Baie-Mahault	470	499	43	0	1014	1179
CC de Marie-Galante	350	4	1	0	355	399
Désirade (La)	0	0	0	0	0	N.A.
Gosier	418	283	39	0	740	918
Goyave	293	201	19	0	513	497
Morne-à-l'Eau	271	20	0	0	291	317
Moule (Le)	311	117	1	0	430	493
Petit-Bourg	279	173	22	0	474	546
Petit-Canal	219	177	1	0	397	437
Pointe-à-Pitre	514	162	44	3	724	782
Port-Louis	272	205	10	0	500	546
Sainte-Anne	315	207	5	0	527	565
Saint-François	556	46	0	0	602	550
Terre-de-Bas	278	0	0	0	280	220
Terre-de-Haut	672	171	77	7	926	858
SICTOM de GPE	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
SICTOM	361	199	32	1	597	659

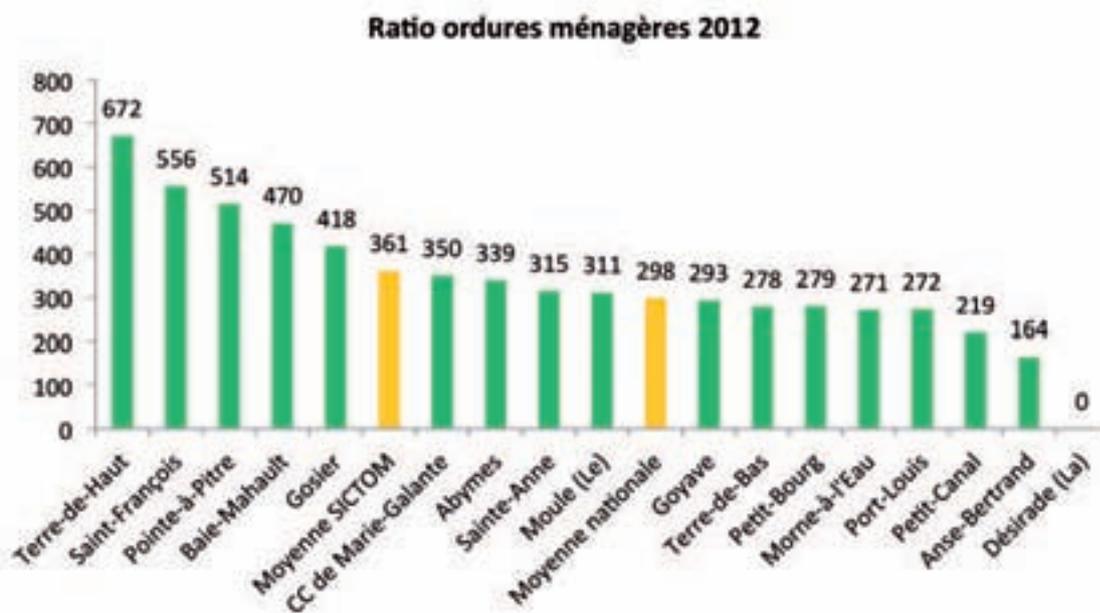
NA : non applicable

Situation des communes membres du SICTOM par rapport aux performances nationales en 2009 (source : « Chiffres clés – Déchets », ADEME, Edition 2012)

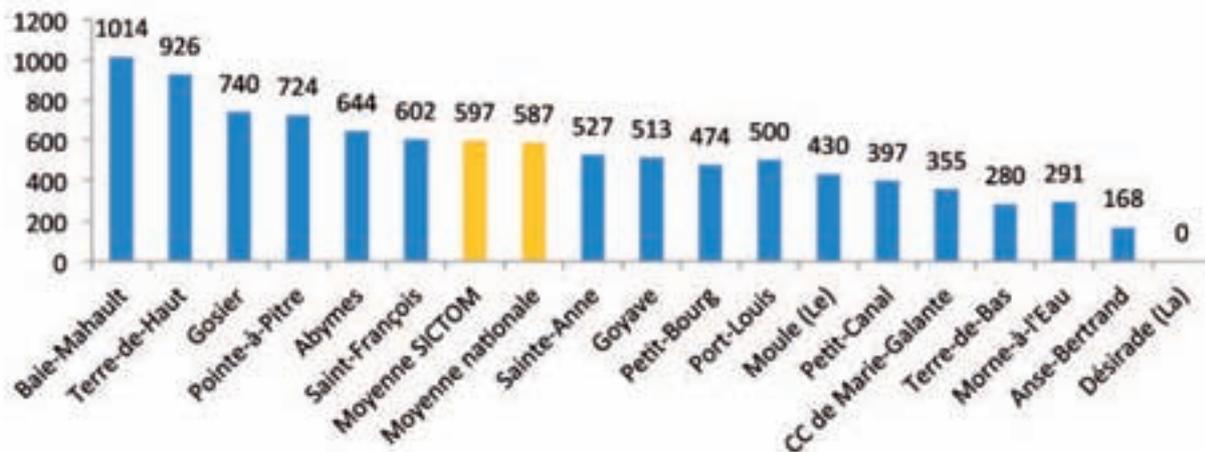
Le tableau suivant reprend les ratios présentés par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) :

Types de déchets	Performance en kg/habitant/an
Ordures ménagères résiduelles	298
Biodéchets et/ou déchets verts	18
Encombrants	12
Total	587

Figure 8: Principaux ratios des collectivités membres du SICTOM de la Guadeloupe en 2012 (source: SICTOM, 2013)



Ratio global 2012



- Les ratios ont diminué pour tous les types de déchets : Par rapport à la moyenne nationale (-1,1%), la diminution des ratios est plus nette (-3,4%) pour les ordures ménagères ;
- Pour les déchets du type « ordures ménagères », les ratios des communes sont globalement supérieurs à la moyenne nationale : certaines communes se distinguent par des ratios élevés comme Terre de Haut et Saint-François. Cette situation est liée à la persistance dans les déchets enregistrés comme étant des ordures ménagères, de volumes importants de DICB (déchets industriels et commerciaux banals) et de déchets verts collectés en mélange avec des déchets ménagers ;
- Comparées aux performances nationales évaluées à 587 kg/hab/an, les données globales des communes sont très disparates en fonction du degré d'urbanisation, de la présence d'une zone d'activité économique ou touristique.
- Comme précisé précédemment, les ratios globaux sont particulièrement élevés pour Baie-Mahault, Gosier, les Abymes, Pointe-à-Pitre et Terre-de-Haut.
- Les communes ayant un habitat de type rural (Anse Bertrand, Morne à l'Eau, Terre de Bas) présentent les ratios les plus bas.

La quantité d'ordures ménagères produites par la population du SICTOM positionne le Syndicat à un niveau proche de la moyenne nationale. Le ratio de production de déchets s'élève en effet à 361kg par habitant et par an, à un niveau proche de la moyenne nationale (311 kg par habitant). La réduction des ordures ménagères est bien entamée grâce à une amélioration des pratiques des guadeloupéens. Le geste de tri commence à s'ancrer dans les habitudes.

3.2.2.1.4 - Informations complémentaires

■ Passage de véhicules transportant des déchets sur l'ISDND de la Gabarre :

Provenance des déchets	Nombre de passages de véhicules en 2012	Pourcentage	Δ par rapport à 2011
Communes membres du SICTOM de la Guadeloupe	38 727	80%	-1 836
Autres tiers	9 738	20%	-8 562
Totaux	48 465	100%	-10 398

En 2012, il a été enregistré 48 465 passages de véhicules soit en moyenne 156 passages par jour (la décharge étant ouverte du lundi au samedi).

Cette diminution du nombre de passages de - 17,7% par rapport à 2011 est due à la très forte diminution du nombre de passages des tiers (-47%) à laquelle s'est ajoutée une baisse du nombre de passages des membres (-5%).



■ Nombre de passages des véhicules transportant des déchets pour les communes membres du SICTOM de la Guadeloupe en 2012

Tonnages 2012 des collectivités membres

Collectivités membres	Ordures ménagères	Encombrants	Déchets verts	Emballages en mélange	Bois / Menuiserie	Carton/ Papier	Gravats d'inertes	Déchets industriels et commerciaux banals ultimes	Déchets assimilés aux ordures ménagères	Déchets chantiers mélange	Déblais tuf	Matière plastique	Enfouissement	Totaux communes
Abymes	4 028	2 998	2 374	23		4	130	1	1	3				9 562
Anse-Berland	164	1		1										166
Bate-Mahault	2 225	4 892	683	6	7		9					5		7 827
CC de Marie-Galante	491	7	1											499
Désirade (La)														0
Gosier	2 710	1 696	634			1				2				5 043
Goyave	365	382	59											806
Morne-à-l'Eau	1 031	112	1											1 144
Moule (Le)	1 049	527	4							3				1 583
Petit-Bourg	1 332	1 169	277				4		1	1				2 784
Petit-Canal	261	197	2											460
Pointe-à-Pitre	1 524	1 755	796	53		1								4 129
Port-Louis	280	450	21						11	1				763
Sainte-Anne	1 492	1 113	26											2 631
Saint-François	555	103	1			1								660
Terre-de-Bas	149					2								151
Terre-de-Haut	170	55	22	1										248
SICTOM de GPE		167	82			15	6					1		271
SICTOM	17 826	15 624	4 983	84	7	24	149	1	11	3	9	1	5	38 727
% du total	46,0%	40,3%	12,9%	0,2%	0,0%	0,1%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%

Au cours de l'année 2012, il a été enregistré 38 727 passages de camions transportant des déchets pour le compte des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe : ce chiffre est en diminution de 5% par rapport à l'année 2011.

46,1% des véhicules enregistrés transportaient des ordures ménagères, 40,4% des encombrants et 12,8 % des déchets verts. Le passage des véhicules est donc bien représentatif de l'activité de la décharge, concentrée sur la réception d'ordures ménagères et d'encombrants.

3.2.2.2 - Bilan matière de la gestion actuelle :

La gestion des Déchets sur le SICTOM s'est traduite, en 2012, par les ratios suivants (valeurs arrondies) :

- 383 kg/habitant/an d'OMA dont 8 kg à travers les collectes sélectives et 409 kg d'OM résiduelles
- 246 kg/habitant/an de déchets ménagers occasionnels (encombrants, déchets verts, ...) soit au total 629 kg de Déchets Ménagers et Assimilés.
- 4,80 kg/hab/an d'emballages ménagers et 6,51 kg/hab/an de verre : soit un total de 11,31 kg/hab/an (42,4 % d'emballages ménagers et 57,6 % de verre).

MODALITES D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DES LOIS GRENELLE

Objectif relatif aux OMA :

Un premier objectif du Grenelle est de réduire les OM et assimilés (OMA) de 7% par habitant à horizon 5 ans : partant de 383 kg, l'objectif est que le ratio d'OMA passe à 356 kg.

Plusieurs actions complémentaires seront nécessaires pour atteindre cet objectif à horizon 2015 : détournement de DIB présents dans les OMA (collecte séparative), baisse du tonnage d'emballages ménagers correspondant à la poursuite de la tendance observée depuis 1997 (-1%/an d'emballages mis sur le marché), baisse de la production d'OM par le biais de la prévention (Stop Pub, modification des modes de consommation),... baisse de la collecte d'OM par le biais de la réduction à la source (compostage individuel d'ordures ménagères par exemple), détournement de déchets organiques présents dans les OM par exemple (collecte séparative), ...

Objectif relatif aux Emballages Ménagers :

Orienter (première intention) vers la valorisation matière ou organique 75% des emballages ménagers (contre 7 kg, soit 10% actuellement).

Dans l'hypothèse de la baisse de 1%/an de la mise d'emballages sur le marché depuis 1997, le Gisement d'Emballages Ménagers passe à 62 kg à horizon 2015, soit une baisse de 8 kg. L'objectif d'orientation vers la valorisation matière ou organique de 75% de ce gisement correspond à la valorisation matière ou organique de 47 kg / hab d'emballages, contre 11 kg en 2012 (ce qui représente une hausse par rapport à 2011 : 7 kg). en 2011.

Objectif relatif aux DMA :

Orienter (première intention) vers la valorisation matière ou organique 45% des DMA (DMA = OMA + Déchets Ménagers Occasionnels tels que Encombrants, Déchets Verts) à horizon 2015.

La production de DMA est la somme : Production d'OMA + Production de Déchets Ménagers Occasionnels.

- OM et assimilés = 383 kg

- Déchets Ménagers Occasionnels = 246 kg (production supposée stable).

Pour atteindre l'objectif ambitieux des 45 % de valorisation (contre 1% aujourd'hui), il faut combiner :

1/ la valorisation organique des OMA (compostage des OMr dans le cadre de la future plate-forme) ;

2/ la valorisation matière des OMA (collecte sélective, tri mécanisé des OM dans le cadre de la future plate-forme) ;

3/ et la valorisation matière et organique des Déchets Ménagers Occasionnels que sont les encombrants, les déchets Verts, déchets de chantier...

Objectif relatif à l'incinération et au stockage :

Diminution de 15% d'ici 2015 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

Les tonnages de DMA actuellement destinés au stockage étaient en 2011 de 179 090 t soit 636 kg / hab. En 2012, ils ont été de 163 163 t soit 587kg/hab/an.

Une diminution de 15% se traduirait par une diminution de 95 kg soit une limitation à 541 kg des Déchets Municipaux destinés à l'incinération ou au stockage en 2015.

Les actions entreprises permettront déjà d'atteindre ces objectifs (réduction des OMA de 7%, valorisation organique et matière de 45% des DMA).

3.2.3 - LA DÉCHETTERIE EDOUARD BÉNITO-ESPINAL

La déchetterie « Edouard BENITO-ESPINAL » a été construite en 2003 et est actuellement exploitée par le SICTOM de la Guadeloupe. Elle est destinée à l'usage des particuliers. Elle est ouverte du lundi au samedi en journée continue de 7h à 17h et fermée les jours fériés et le dimanche.

3.2.3.1 - Les déchets admissibles à la déchetterie

Le tableau ci-dessous récapitule les déchets admissibles à la déchetterie et les quantités reçues :

Dénominations	Nature		2008	2009	2010	2011	2012	Unités	Filiers	
	déchets dangereux ou spécifiques	déchets recyclables ou valorisables							Prestataires	Eco-organismes/organismes agréés
Batterie	✓		5,55		10,09	9,96	1,5	Tonnes	TDA	
Tout-venant			61,83	129,74	209,52	307,81	361,01	Tonnes	décharge Gabans	
Cartons		✓	71,8	100,37	137,75	168,97	124,66	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
Bouteilles plastiques		✓	9,24	24,15	22,57	14,2	10,57	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
Déchets verts		✓	51,46	102,09	126,19	160,87	270,36	Tonnes	décharge Gabans	
Emballages en verre		✓	31,35	33,8	-1	-2	28 conteneurs verre	Tonnes	ECODEC	Eco-Emballages
Autres matières plastiques			23,78				90 conteneurs bleus	Tonnes	décharge Gabans	
Huiles usagées	✓		1900	2800	3000	3000	3000	Litres	SARP Caraïbes	
Médicaments	✓		2	2	/		0	boîtes	GPG	Cyclamed
Piles et accumulateurs	✓			4,24	800 kg	600	1,20 tonne	flux	SARP Caraïbes	Corepile
Gravats				41,45	97,676	97,676	18,44	Tonnes	décharge Gabans	
Tubes et ampoules LBC	✓			6 boîtes	500 kg	400 kg	0		SARP Caraïbes	Recylum
Ferraille (en tonnes)		✓		2,9	38,06	86,61	70,19	Tonnes	ECODEC /AER	

Au regard de ces données, il convient tout d'abord de souligner la forte diminution du tonnage de batteries traitées : cette situation s'explique par l'existence de vols dès que les batteries sont déposées. Il pose le problème de l'accès du site, qui devra être revue et de la mise en œuvre de mesures de lutte contre le chiffonnage.

En outre, l'augmentation des déchets verts traduit le fait que de plus en plus de professionnels fréquentent la déchetterie.

3.2.3.2 - Fréquentation de la déchetterie et provenance des usagers

La fréquentation de la déchetterie est mesurée par le nombre d'enregistrements de déchets. Un enregistrement correspond au passage d'un usager pour un type de déchets. En effet, un individu peut vouloir éliminer des déchets de natures différentes lors d'un même passage. Il y a donc autant d'enregistrements que de types de déchets éliminés et ce pour une même personne.

Ci-dessous le nombre d'enregistrements par mois au cours de l'année 2011 et 2012 :

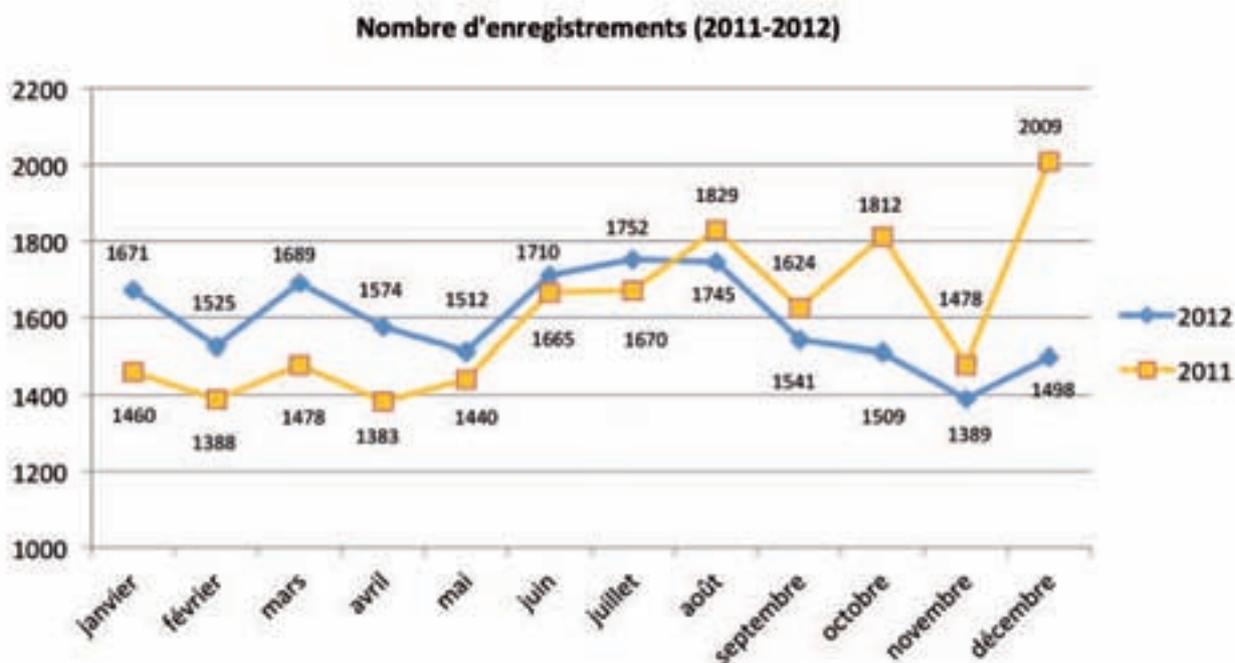


Figure 9: Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2011 et 2012 par mois (source: SICTOM, 2013)

	Années					Variations entre 2011 et 2012
	2008	2009	2010	2011	2012	
Nombre d'enregistrements	10 812	14 663	16 274	19 236	19 115	-0,63%

La fréquentation de la déchetterie est restée stable sur 2012 par rapport aux années passées bien que la répartition de la fréquentation mensuelle évolue par rapport à 2011.

En fonction de leur éloignement par rapport à la déchetterie, certaines communes membres utilisent davantage cet équipement que d'autres :

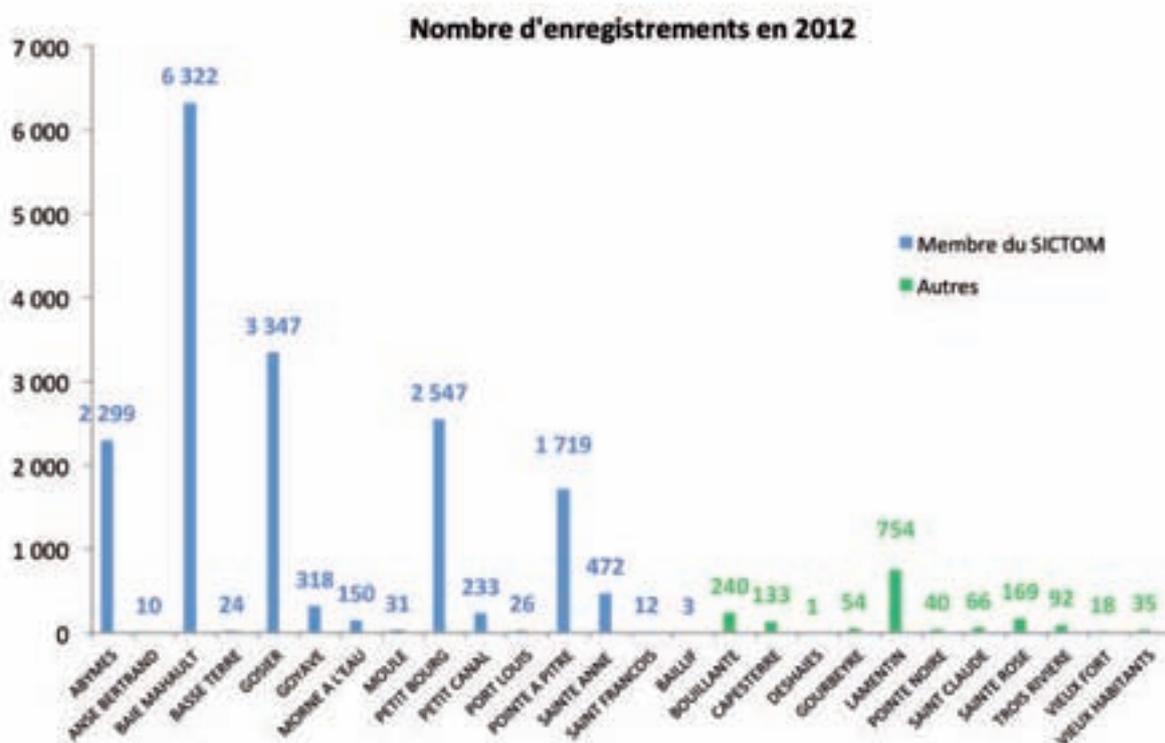
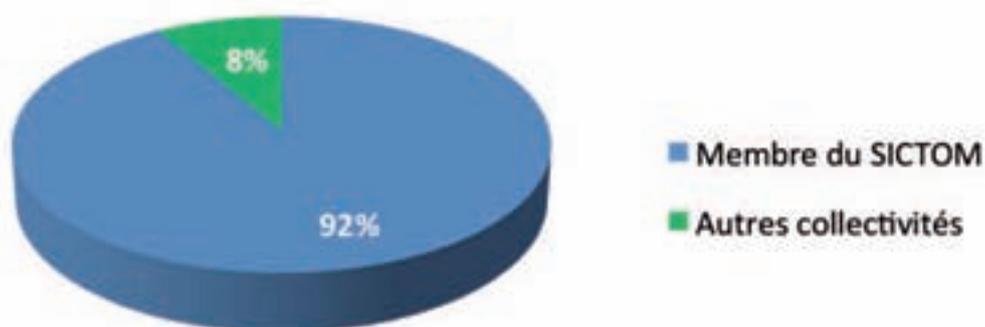


Figure 10: Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2012 par provenance des usagers (source: SICTOM, 2011)



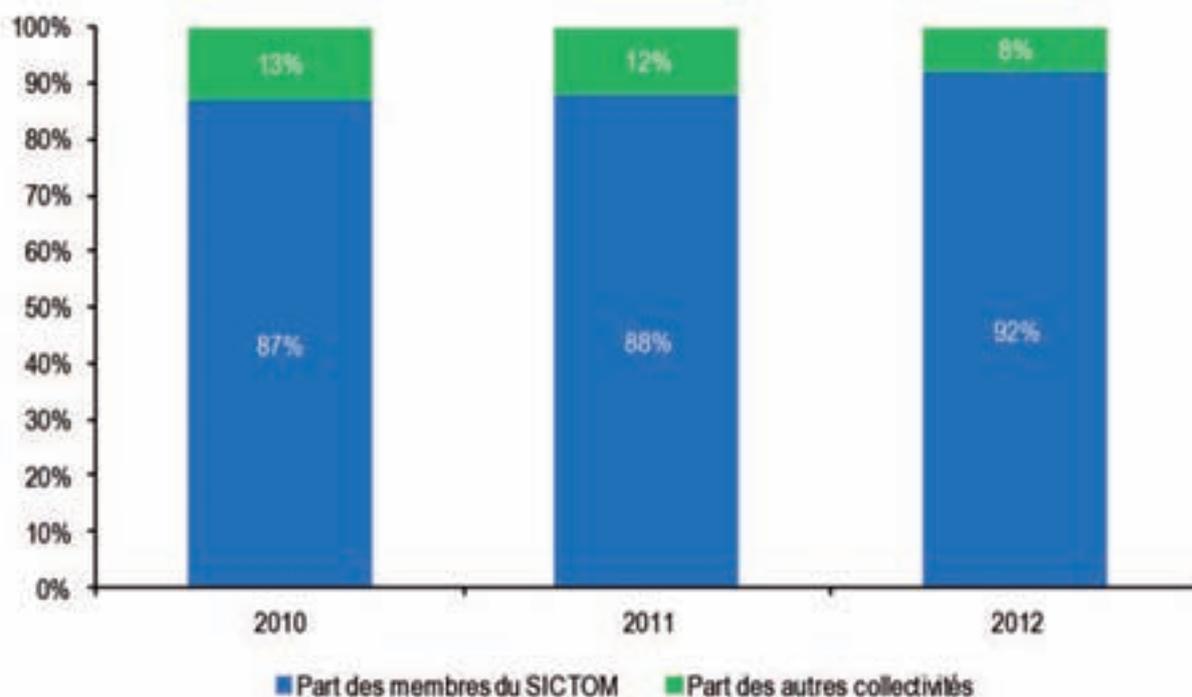


Figure 11: Répartition des enregistrements suivant la provenance des usagers en 2012 (source : SICTOM, 2013) et évolution de cette répartition de 2010 à 2012

La fréquentation de la déchetterie par des usagers provenant des communes membres du SICTOM est plus importante que celle correspondant aux usagers originaires d'autres collectivités. L'éloignement est un facteur discriminant pour la fréquentation de la déchetterie.

En 2012, la part des communes membres dans la fréquentation de la déchetterie par usager est en progression : elle atteint 92 % en 2012 contre 88 % en 2011 et 87 % en 2010.

De façon générale, ces résultats montrent que la déchetterie dessert une population distante de 10 à 20 kilomètres du site. Ils confirment l'idée que **les guadeloupéens ont besoin d'un outil de proximité en complément des autres outils de tri et de collecte.**

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'enregistrements réalisés entre 2011 et 2012 en fonction de la nature des déchets :

Nombre d'enregistrements		
Déchets	2011	2012
Tout-venant	9 518	10 444
Déchets verts	2 913	3 168
Papier/Carton	7 952	8 325
Boîtes métalliques	N.A.	209
Verre	5 022	5 022
Huile usagée	150	158
Déchets ménagers spéciaux	0	0
Plastiques	7 478	7 301
Batteries	424	329
Médicaments	1	0
Lampes / Tubes	127	186
Ferrailles	2 218	2 430
Piles	283	256
TOTAL	36 086	37 828

Comme en 2011, les usagers se déplacent à la déchetterie pour y éliminer essentiellement leurs emballages ménagers ainsi que leurs papiers/cartons.

Le nombre d'enregistrement est en hausse de 5% en 2012.

Les bornes des déchetteries ont l'avantage d'être entretenues, contrairement à celles dans les communes.

3.2.3.3 - Les visites de classe de la déchetterie

Le tableau suivant présente les visites de classe effectuées en 2012. A noter que le SICTOM ne dispose dans certains cas pas du nombre d'élèves ayant participé à la visite.

Mois	Visites	Etablissement	Visiteurs
Janvier 2012	1	Ecole Mixte I Louis Andréa (Baie-Mahault)	
Février 2012	1	Mairie de Petit Bourg	21
Mars 2012	3	Groupe Scolaire G. Lauriette (Trois Rivières)	
		Ecole A. Gillot (Gosier)	39
		Ecole A. Gillot (Gosier)	27
Avril 2012	2	Agoti et Agis Association (Sainte Anne)	40
		CLSH (Baie-Mahault)	30
Mai 2012	1	Ecole Elementaire R. Jolivière (Pointe à Pitre)	24
Juin 2012	3	Ecole Primaire Tacy (Capesterre)	75
		Caraibes Environnement (Baie-Mahault)	
		Caraibes Environnement (Baie-Mahault)	
Juillet 2012	10	Ville de Pointe à Pitre	
		OMCS de Capesterre	35
		Ville de Pointe à Pitre	
		Ville de Pointe à Pitre	
		Ville de Pointe à Pitre	
		Ville de Pointe à Pitre	
		Ville de Pointe à Pitre	
		Ville de Pointe à Pitre	
		Ville de Pointe à Pitre	
		Ville de Pointe à Pitre	
Août 2012			
Septembre 2012			
Octobre 2012	1	Ville de Petit Bourg	21
Novembre 2012			
Décembre 2012			
Total	22		312

3.2.4 - COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

3.2.4.1 - Rappel du dispositif

Le dispositif mis en place par le SICTOM est la collecte sélective en apport volontaire. Des points d'apport volontaire (PAV) sont mis en place sur le territoire des communes afin que la population puisse y déposer ses emballages recyclables. Un PAV est composé de deux bornes de tri.

Dans certaines communes, à certains emplacements particulièrement fréquentés, il peut arriver que le nombre de BAV soit doublé. Ces arrangements sont réalisés avec la totale compli- cité des communes.

Le principe général du tri est le suivant :

Emballages en
plastique,
en papier/carton,
en aluminium,
en acier
les JRM¹



Emballages
en verre



La collecte des bornes de tri est assurée par la société Espaces services pour l'ensemble des communes du groupement.

En fin de circuit de collecte, les déchets d'emballages sont alors acheminés soit au centre de tri ECODEC soit au niveau de la société AER (Antilles Environnement Recyclage) qui sert de transitaire et de site de regroupement pour le recycleur des emballages en verre. ECODEC est chargé de séparer les flux d'emballages issus des bornes bleues et de les conditionner sous forme de balles.

Conformément à la garantie de reprise, Eco-Emballages a déterminé les repreneurs des emballages à recycler :

Matériaux	Recycleurs
Papier / Carton	Véolia Environnement
Plastique	ECODEC
Aluminium / Acier	AER
Verre	Martinique Recyclage

¹ JRM : journaux/revues/magazines

² Déchets indésirables : déchets qui ne sont pas admissibles dans le dispositif de collecte sélective (emballages souillés, déchets

3.2.4.2 - Tonnages d'emballages reçus en 2012

■ Les emballages en verre : Evolution des quantités collectées et ratios de l'année 2012 :

Collectivités	Tonnages		Populations	Ratios (en kg/hab)
	2011	2012		
Abymes	299,86	337,18	58 836	5,73
Anse-Bertrand	47,63	59,88	4 640	12,91
Baie-Mahault	N/A	81,04	29 241	N/A
Gosier	N/A	66,54	26 550	N/A
Goyave	40,96	45,34	7 829	5,79
La Desirade	14,48	0,00	1 583	0,00
Marie-Galante		8,62	11 718	N/A
Morne-à-l'Eau	87,60	107,14	17 057	6,28
Moule	182,10	283,94	21 777	13,04
Petit-Bourg	170,66	177,90	22 499	7,91
Pointe-à-Pitre	85,16	90,08	17 017	5,29
Port-Louis	59,11	49,08	5 436	9,03
Déchetterie Saint-François		21,44	14 369	1,49
Terre-de-Bas	50,30	47,76	1 063	44,93
Terre-de-Haut	90,64	101,68	1 809	56,21
Total (avec toutes les collectivités)	1 128,50	1 477,62	241 424	6,12
Total (sans Baie-Mahault, Gosier, Marie-Galante)*	1 128,50	1 321,42	173 915	7,60

* N.B. : les ratios ne sont pas calculés pour Baie-Mahault, Marie-Galante et Gosier car les chiffres de tonnage ne représentent qu'un seul semestre. Le ratio total a également été réalisé sans ces communes.

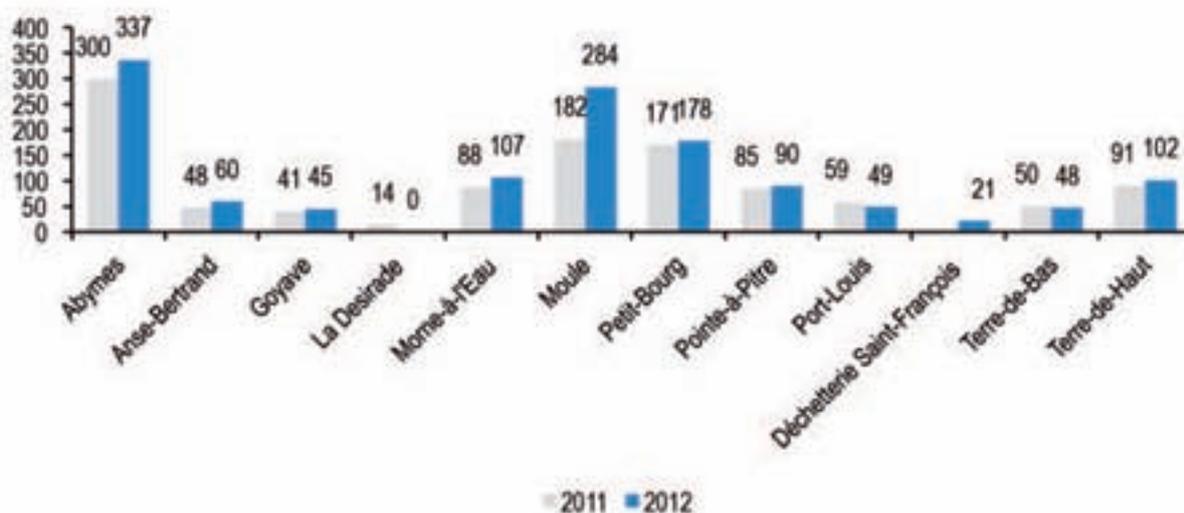


Figure 12: Quantités d’emballages en verre collectés dans les communes en 2011 et 2012 (source: ECODEC, 2013)

Au regard de ces chiffres, il est important de souligner que les résultats de Gosier, Baie-Mahault et Marie-Galante ne sont que sur un semestre.

En outre, le SICTOM a rencontré des difficultés pour la collecte des BAV de Marie-Galante, ce qui a conduit à bloquer le processus pendant plus de deux mois.

Ces résultats montrent que :

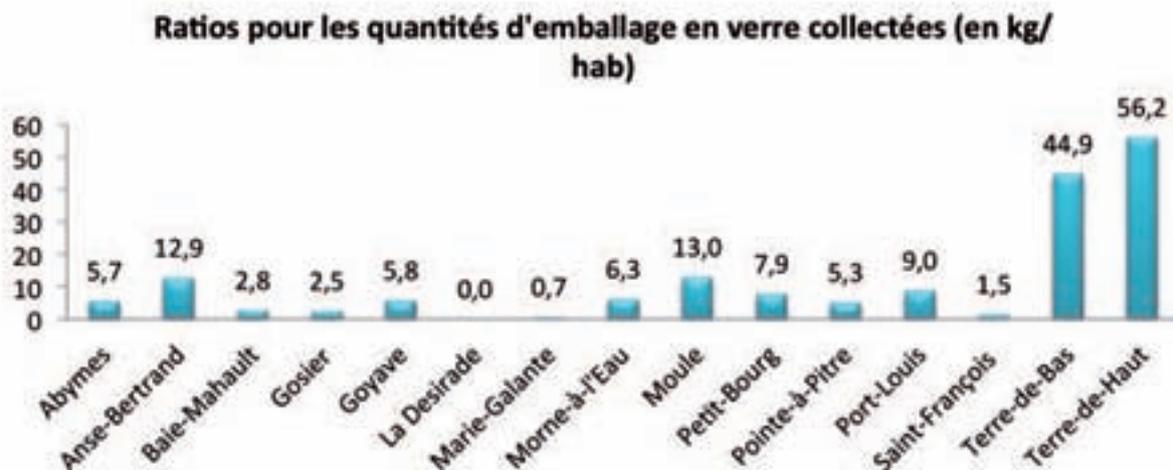
- Le tonnage global d’emballages en verre collectés a augmenté en 2012. Cette évolution est due principalement à l’intégration des tonnages de la collecte sélective des communes de Baie-Mahault, Gosier, Marie Galante, Saint-François ;
- Toutefois, le ratio en kg/hab/an est en diminution : il atteint 6,12 kg/hab/an en 2012 contre 7,07 kg/hab/an en 2011 ; sans les nouvelles communes, ce ratio est en augmentation puisqu’il atteint 7,60 kg/hab/an en 2012.
- Il convient de souligner que la Désirade valorise son verre sur place.

Enfin, Terre de Haut a amélioré son équipement pour le traitement du verre par l’acquisition, par le biais du SICTOM, d’un broyeur de verre qui a été mis en service en fin d’année 2012.



Broyeur de verre acquis par Terre de Haut

Figure 13: Performance des communes en terme de collecte des emballages en verre en 2012 (source: SICTOM, 2013)



Les habitants de Terre-de-Bas et de Terre-de-Haut déposent en moyenne 52 kg/hab/an tandis que la moyenne des autres communes (hors Terre-de-Bas et Terre de Haut, et hors nouvelles communes (Marie-Galante, Gosier, Baie-Mahault) est de 6,85 kg/hab/an pour le reste des communes. Cela s'explique par l'ancienneté du dispositif de collecte sélective en BAV et en porte à porte ainsi que la forte activité touristique de la zone.

■ Les emballages en mélange + JRM (Journaux / Revues / Magazines) : Evolution des quantités collectées et ratios de l'année 2012 :

Collectivités	Tonnages		Populations	Ratios
	2011	2012		
Abymes	277,43	278,85	58 836	4,74
Anse-Bertrand	24,37	30,82	4 640	6,64
Baie Mahault	N/A	30,47	29 241	N/A
Désirade	15,26		1 583	N/A
Gosier	N/A	48,51	26 550	N/A
Goyave	60,99	41,53	7 829	5,30
Marie-Galante	N/A	11,54	11 718	N/A
Morne-à-l'Eau	104,25	86,38	17 057	5,06
Moule	134,60	140,49	21 777	6,45
Petit-Bourg	176,90	155,44	22 499	6,91
Pointe-à-Pître	112,92	100,72	17 017	5,92
Port-Louis	27,20	48,64	5 436	8,95
St François	N/A	19,67	14 369	1,37
Terre-de-Bas	3,30	17,36	1 063	16,33
Terre-de-Haut	70,80	9,68	1 809	5,35
Total (toutes les communes)	1 008,02	1 020,10	241 424	4,23
Total (hors Baie-Mahault, Gosier, Marie-Galante, La Désirade)	992,76	929,58	172 332	5,39

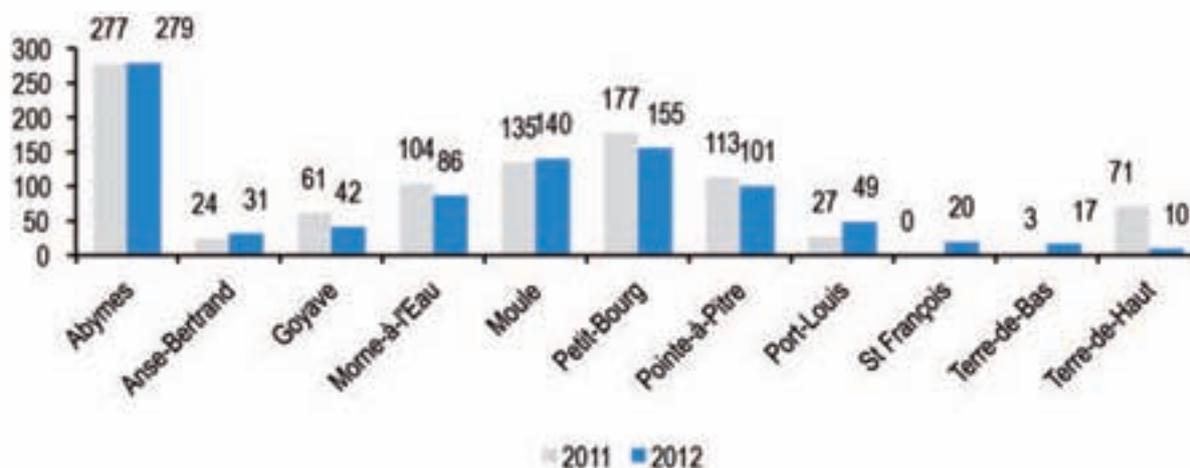


Figure 14: Quantités d'emballages en mélange collectés dans les communes en 2010 et 2011

Ces résultats montrent une augmentation des tonnages de quantités collectées.
 En outre, en réalité, le total de collecte d'emballage en mélange et de JRM est encore supérieur au chiffre indiqué dans la mesure où à Marie-Galante, Baie-Mahault et Gosier seulement 6 mois de collecte ont été comptabilisés.
 Enfin, il convient de mettre en avant que le SICTOM a rencontré des difficultés durant l'année 2012 pour acheminer les déchets des îles du Sud.

Ratios pour les quantités en mélange et JRM collectés (en kg/hab)

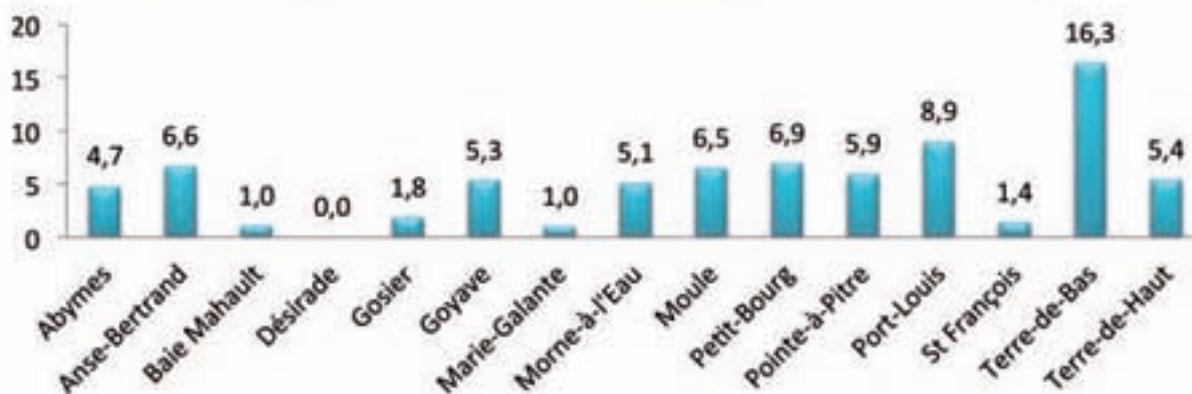


Figure 15: Performance des communes concernant leurs tonnages d'emballages en mélange collectés en 2012 (source: SICTOM, 2013)

Les habitants de Terre-de-Haut déposent dans les BAV plus de 4 fois plus d'emballages en mélange que les autres communes.

■ **Tonnages des Matériaux valorisés issus de la collecte des EMR entre 2011 et 2012 :**

Matériaux	Quantités (en tonnes)									
	1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		4 ^{ème} trimestre		Total	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Verre	680,70	386,78	317,50	364,94	341,50	391,10	251,50	334,80	1591,20	1477,62
PET clair	44,96	40,74	45,24	53,66	61,96	53,36	40,54	71,81	192,70	219,57
PEHD	8,47	9,64	8,01	13,01	10,57	11,25	9,08	15,67	36,13	49,57
Acier	17,27	14,54	15,19	15,37	18,57	16,37	12,77	17,24	63,80	63,52
Aluminium	1,97	1,09	1,04	2,09	1,19	2,52	0,46	2,80	4,66	8,50
Papier/carton	0,00	78,51	0,00	67,84	0,00	0,00	32,63	0,00	32,63	146,35
Tous matériaux confondus	753,37	531,30	386,98	516,91	433,79	474,60	346,98	442,32	1 921,12	1 965,13

Le verre représente la très large majorité des emballages valorisés en termes de tonnages, ce qui s'explique notamment par la plus grande facilité pour les usagers de trier le verre plutôt que les emballages en mélange.

On observe une **augmentation des tonnages d'EMR valorisés (tous matériaux confondus)**, notamment grâce à l'intégration de nouvelles collectivités au dispositif.

Cette augmentation des tonnages s'est accompagnée d'une **augmentation des tonnages de matériaux valorisés** (1 965 tonnes valorisées en 2012 contre 1 921 tonnes en 2011).

Tonnes	2011	2012
Tonnages EMR collectés	2 136	2 289
Tonnages matériaux valorisés	1 921	1 965
	89%	86%

■ Les refus de tri :

Les refus de tri atteignent 324 tonnes en 2012 (contre 316 en 2011), soit 14,1 % du gisement : cette proportion est stable par rapport à l'an dernier.

3.2.4.3 - La communication sur la collecte sélective

La communication privilégiée par le SICTOM comporte un volet important de communication de proximité.

Celle-ci passe essentiellement par un contact direct avec la population. Elle est réalisée par une équipe d'ambassadeurs de tri coordonnée par le chargé de mission. Elle peut prendre plusieurs formes :

- Sensibilisation dans les établissements scolaires,
- Organisation de manifestations,
- Tenue de stand d'information,
- Sensibilisation « en porte-à-porte ».

Le but de ces différentes opérations est de :

- Faire découvrir à la population le dispositif de collecte sélective,
- Expliquer ou rappeler les consignes de tri oralement mais également à partir de supports écrits (tels que les guides de tri, les aide-mémoire...),
- Augmenter les tonnages et améliorer la qualité des emballages collectés et triés en atteignant un grand nombre de personnes.

■ Opérations « Communication en porte à porte » :

Les secteurs choisis pour les opérations de « communication en porte-à-porte » correspondent soit à des zones où des baisses de tonnages ont été constatées soit à des zones où des quantités importantes de déchets indésirables ont été enregistrées².

Villes	Nombre de personnes sensibilisées
Goyave	100
Petit Bourg	300
Point à Pitre	200
Les Abymes	400
Morne à l'eau	250
Port Louis	200
Anse Bertrand	150
Le Moule	300
La Désirade	150
Total	2 050

¹ Déchets indésirables : déchets qui ne sont pas admissibles dans le dispositif de collecte sélective (emballages souillés, déchets autres que des emballages recyclables – ordures ménagères, encombrants, déchets verts).

■ Opérations de sensibilisation dans les écoles

2 200 élèves ont été sensibilisés en 2012 contre 5 215, soit une baisse de 57 %.

Ville	Nombre d'élèves sensibilisés
Petit Bourg	600
Pointe à Pitre	200
Les Abymes	500
Morne à l'eau	200
Le Moule	550
La Désirade	150
Total	2 200

■ Les autres animations

Le nombre de personnes sensibilisées en 2012 dans le cadre des autres animations a fortement augmenté : il atteint 41 970 contre 4 202 en 2011.

Ci-après, le stand pour la semaine du développement durable :

Animation	Nombre de personnes sensibilisées
Carnaval	400
Pâques	3 000
TGVT	1 000
Tennis	200
Tour MG	1 000
Karut Jet	500
Pôle Caraïbes	25 200
Tour GPE	8 000
Semaine Environnement	450
Semaine Développement durable	350
Semaine Réduction déchets	420
Goyave	100
Petit Bourg	250
Point à Pitre	250
Les Abymes	250
Morne à l'Eau	100
Port Louis	50
Anse Bertrand	50
Le Moule	300
La Désirade	100
Total	41 970



Ci-après, les opérations de communication du Carnaval :



Ci-après les opérations de communication à la semaine de l'environnement :

Ci-après, les opérations de prévention au Moule et à Gosier :



■ **Deux films :**

Les opérations de communication concernant la collecte sélective ont été marquées en 2012 par la production de deux films :

Un film institutionnel consacré au SICTOM ;

Un film consacré à la collecte sélective.

Les copies d'écran suivantes sont relatives au film institutionnel sur le SICTOM :



Les copies d'écran suivantes sont relatives à la collecte sélective :





3.2.5 - TRAITEMENT DES DIB

L'article L.2244-14 du CGCT précise que les collectivités peuvent assurer l'élimination des déchets commerciaux et artisanaux sous réserve qu'ils puissent être traités sans contraintes particulières. Cette prise en charge fait l'objet de redevance spécifique.

Le SICTOM de la Guadeloupe a signé en novembre 2009 avec ECODEC une convention afin que cette société puisse prendre en charge la valorisation des DIB (déchets industriels banals) acheminés sur le site de la Gabarre. Une nouvelle convention a été signée le 18 Juin 2011, celle-ci prévoit une actualisation de la tarification et notamment une dégressivité de la redevance de tri des emballages en fonction du tonnage traité. Les déchets industriels banals (DIB) sont des déchets issus des entreprises et des établissements autres que les ménages pouvant être traités dans les mêmes conditions et filières que les déchets ménagers non dangereux. Les DIB pris en compte sur le site de la Gabarre sont ceux issus des entreprises privées et publiques, des établissements publics et des collectivités non membres du SICTOM de la Guadeloupe.

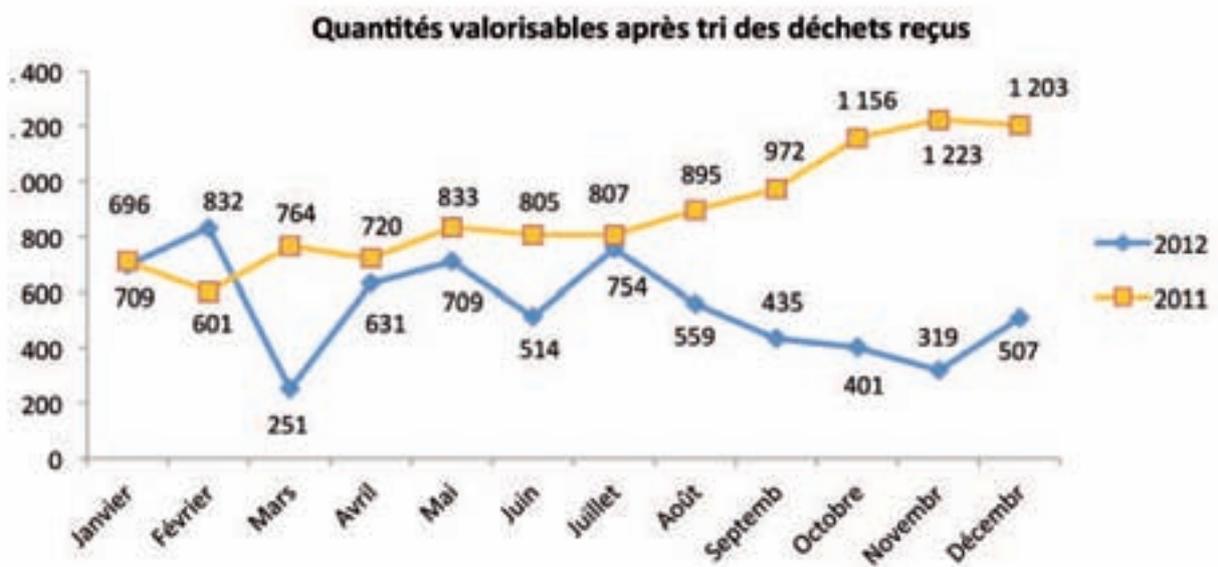
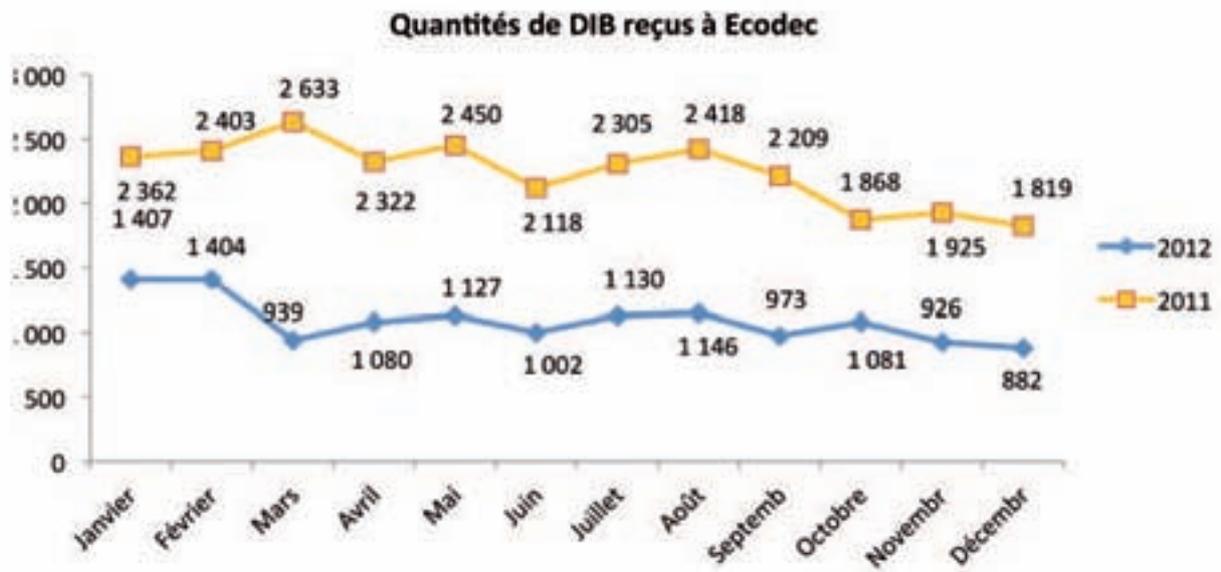
La prestation d'ECODEC consiste à trier, à conditionner, à orienter les DIB suivants vers les filières de valorisation adéquats :

- Les emballages recyclables,
- Les matières plastiques,
- les déchets métalliques,
- les déchets en bois non traités.

Les quantités de DIB traités par ECODEC en 2012 sont présentées ci-après :

Mois	Tonnages 2012			% valorisables
	Quantités reçues	Refus de tri	Quantité valorisables	
Janvier	1 406,7	711,0	695,7	49%
Février	1 404,0	572,0	832,0	59%
Mars	938,9	688,0	250,9	27%
Avril	1 080,4	449,0	631,4	58%
Mai	1 127,0	418,0	709,0	63%
Juin	1 001,6	488,0	513,6	51%
Juillet	1 129,9	376,0	753,9	67%
Août	1 145,9	587,0	558,9	49%
Septembre	973,2	538,0	435,2	45%
Octobre	1 080,8	680,0	400,8	37%
Novembre	926,3	607,0	319,3	34%
Décembre	882,0	375,0	507,0	57%
Moyenne	1 091,4	540,8	550,6	50%
Total	13 096,6	6 489,0	6 607,6	50%

Figure 16: Quantités DIB traités par Ecodec en 2012 dans le cadre de la convention (source: Ecodec, 2013)



Les quantités de déchets reçus à ECODEC pour l'année 2012 sont en diminution par rapport à 2011 puisque leur montant est divisé par deux.

En 2012, la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guadeloupe a mené différentes actions à l'attention du SICTOM sur l'admissibilité des déchets à l'ISDND de la Guadeloupe mais également vers les entreprises sur le même thème.

En effet, ce service déconcentré de l'Etat avait pour objectif de réduire au maximum les quantités de DICB enfouis en agissant à sa source : les producteurs de déchets étaient ainsi sensibilisés et incités à extraire la part valorisable de leurs déchets afin de les orienter vers d'autres installations.

Par conséquent, en fonction de la nature de leurs déchets, beaucoup d'entreprises ont eu comme démarche :

- de les transférer directement vers des centres de tri ou de valorisation ;
- de les éliminer sur d'autres installations de stockage.

De plus, l'augmentation des prix de traitement des déchets appliqués par le SICTOM a accru considérablement le poids financier du traitement des déchets pour les sociétés, poussant donc celles-ci à définir d'autres stratégies pour la gestion de leurs déchets.

Ces éléments expliqueraient donc la diminution importante de DICB traités par le SICTOM (dans le cadre de la convention signée ECODEC).

Parallèlement à cette diminution, dans un mouvement déjà engagé en 2011, il a été constaté une amélioration du pourcentage des tonnages de déchets valorisés (50 % en 2012, 40% en 2011 et 18% en 2010). On note une meilleure qualité du gisement en 2012.



4 PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

4.1 - BILAN ANNUEL

4.1.1 - MODALITÉS D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous rappelle les modalités de traitement des déchets pris en charge par le SICTOM de la Guadeloupe :

Prestations	Modes d'exploitation		Commentaires
	Régie	Marchés - Contrats	
ISDND	✓		
Collecte des BAV		✓	Prestataire : Espaces Services
Tri des emballages		✓	Prestataire : Ecodec
Tri des DIB		✓	Prestataire : Ecodec

4.1.2 - QUELQUES ÉLÉMENTS FINANCIERS : LE SICTOM, UN SYNDICAT EN COURS DE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

Le budget 2012 a été exécuté de la manière la suivante :

	Dépenses	Racettes
Section de fonctionnement	16 225 092	17 986 258
Section d'investissement	9 430 259	2 697 346
Total	25 655 351	20 683 605

A noter que ce résultat n'intègre pas le report des excédents budgétaires antérieurs ainsi que les restes à réaliser sur la section d'investissement.

4.1.2.1 - La section de fonctionnement 2012 : une maîtrise des dépenses de fonctionnement

1°) Les charges de fonctionnement

N.B. : les montants indiqués dans cette partie sont les montants mandatés.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 16 225 092 € (CA 2012) soit une diminution de 11,8% par rapport à l'année précédente.

Les charges de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Chapitres	Libellés	Montants (€)
011	Charge à caractère général	12 279 582
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 266 597
65	Autres charges de gestion courante	83 132
67	Charges exceptionnelles	465 927
042	Opération pour ordre	129 854
	Total	16 225 092

A l'exception du chapitre « Charges exceptionnelles », l'ensemble des chapitres présentés ci-dessus sont en baisse par rapport à l'année 2011, et notamment :

- Les charges à caractère général diminuent de 3 % par rapport à 2011 ;
- Les charges de personnel et frais assimilés sont en baisse de 3% en 2011 ;

Les dépenses de fonctionnement représentent ainsi un coût de :

- 59,3 € par habitant (base de 273 156 habitants) ;
- 99,4 € par tonne de déchets traités (sur la base des tonnages apportés par les collectivités membres : 163 163 tonnes).

Principales prestations rémunérées à des organismes privés ou publics en 2012

Les différentes activités et compétences du SICTOM de la Guadeloupe ont nécessité un certain nombre de prestations réalisées par des entreprises privées et notamment (montants 2012 en k€ TTC) :

	Montants
Ecodec	1 509
TMDD (transport maritime des îles du sud)	917
Espaces services (collecte)	572
STTDE	170
SULO FRANCE	100
Ernst & Young	88
JTPE	65
Varieux	62
CST	60
SOS Guadeloupe	56
Caribbean Transloc	56
Autres	399
Total	4 055

Coût du transfert des déchets ménagers provenant des îles du sud

Les principales dépenses liées à cette activité sont les suivantes :

Principaux postes de dépenses (€)	Prestataires	Montants
Transport maritime	TMDD	916 708
Transport terrestre	Caribbean Transloc	55 907
Transport maritime	CST	60 000
Charges de personnel		84 827
Total		1 117 442

Les dépenses de fonctionnement liées au transfert des déchets des îles du sud représentent ainsi un coût de 4,09 € par habitant.

Coût de la collecte sélective des emballages ménagers

Principaux postes de dépenses (€)	Prestataires	Montants
collecte des BAV	ESPACE SERVICES	572 298
Tri et Conditionnement des EMR	ECODEC	943 972
Maintenance et Réparation des BAV	Entreprise Varieux	62 240
Travaux de Génie Civil	SULO	100 363
Communication	A4 Environnement	39 849
Charges de personnel		330 174
TOTAL		2 048 895

Les dépenses de fonctionnement liées à la collecte sélective des emballages ménagers représentent ainsi un coût de 7,5 € par habitant.

Coût de fonctionnement de l'ISDND de la Gabarre

Principaux postes de dépenses (€)	Prestataires	Montants
Approvisionnement en carburant, en	GPC-TOTAL-STACO	288 285
Approvisionnement en tuf	Gaddarkhan	13 142
Location d'engins	STGC-SEREG	524 914
Contrôle technique réhabilitation de la décharge	RHEA	15 190
Maintenance Pont Bascule	SAFEGE Caraïbe / Caribéenne de pesage et de contrôle	29 450
Communication	Agile Green Development	16 441
Entretien espaces verts	GEV	49 428
Taxe sur les déchets stockés		5 741 730
Charges de personnel		1 163 243
Total		7 841 823

Les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation de l'ISDND représentent ainsi un coût de :

- 28,70 € par habitant ;
- 48,06 € par tonne de déchets traités (sur la base des tonnages apportés par les collectivités membres : 163 163 tonnes).

2°) Les produits de fonctionnement

Ils sont en majorité constitués des contributions communales et de la redevance de mise en décharge par les particuliers et les entreprises. Au compte administratif 2012, ils s'établissent comme suit :

Chapitres	Libellés	Montants (€)
013	Atténuation de charges	4 116
70	Produits de services, du domaine et ventes	337 400
73	Impôts et taxes	9 778 117
74	Dotations et participations	5 369 600
75	Autres produits de gestion courante	2 407 159
77	Produits exceptionnels	852
	Total	17 896 392

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 12% : elles atteignent 17,8 M€ contre 15,9 M€ en 2011.

L'accroissement s'explique principalement par le poste « Impôts et taxes » qui augmente de 121 % en lien avec l'augmentation de la TGAP (30 euros la tonne sur toute l'année 2012).

4.1.2.2 - La section d'investissement en 2012 : le maintien d'un niveau d'investissement élevé

L'année 2012 consacre le maintien de la politique d'investissements significatifs engagée par le SICTOM : certes, les dépenses d'investissements sont en baisse de 25 % par rapport à 2011 ; toutefois, ce niveau reste relativement élevé, notamment par rapport aux dépenses d'investissements de l'année 2010 (268 248 €).

Section d'investissement	CA 2011	CA 2012
Dépenses	12 529 105	9 430 259
Recettes	9 579 519	2 697 346

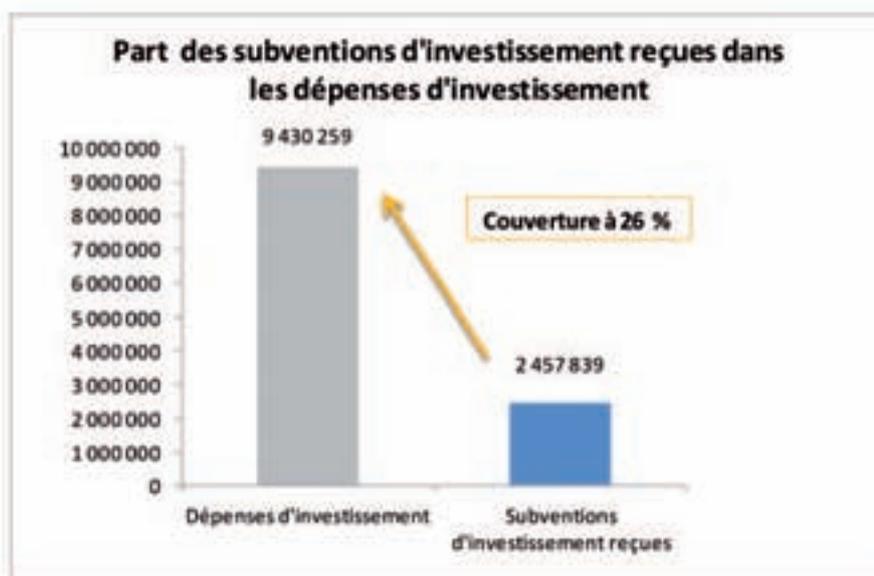
Les dépenses d'investissement représentent ainsi un coût de :

- 34,7 € par habitant (base de 271 834 habitants) ;
- 57,8 € par tonne de déchets traités (sur la base des tonnages apportés par les collectivités membres : 163 163 tonnes).

Le tableau suivant présente les opérations d'équipement au compte administratif 2012 :

Opérations d'équipement	CA 2012
Réhabilitation de la décharge	8 038 550
Construction de quai de transfert	24 616
Quai de transfert prov. Terre de Bas	2 604
Quai de transfert à Marie-Galante	359 808
Collecte sélective	699 199
Total	9 124 777

A noter que les subventions d'investissement reçues en 2012 par le SICTOM couvrent 26% des dépenses d'investissement réalisées.



Le tableau suivant récapitule les coûts de traitement :

Indicateur	En K€	En € / tonne
Coût complet : somme des charges hors TVA	27 687	169,7
Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel	25 287	155,0
Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées	25 200	154,4
Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues	25 044	153,5
Montant de la TVA acquittée : charge nette de TVA supportée par la collectivité	2 353	14,4
Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée	27 398	167,9
Montant des contributions : somme des contributions perçues pour financer le service	13 938	85,4

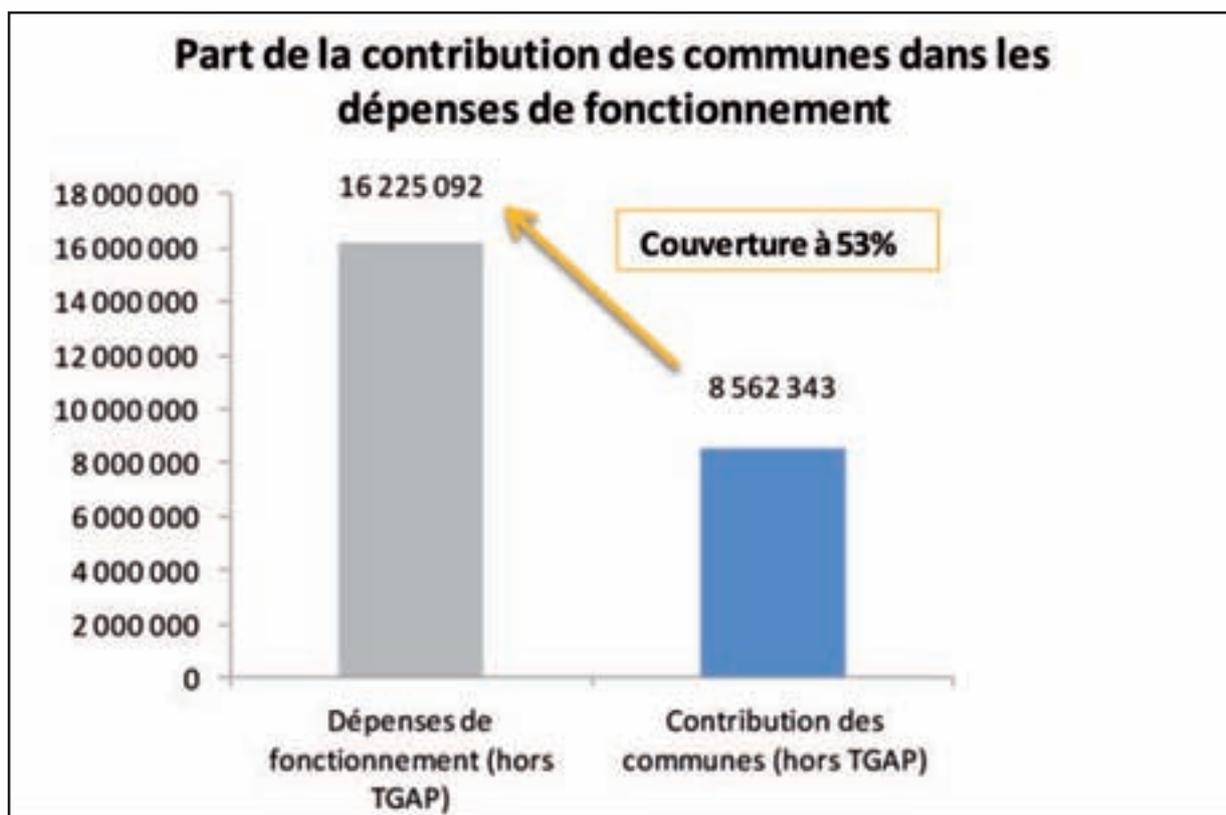
N.B. le coût complet prend en compte les charges de fonctionnement et d'investissement.

4.2 - CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES DU SICTOM DE LA GUADELOUPE

L'article 17 des statuts du SICTOM dispose « la contribution de chacune des communes membres aux dépenses d'administration générale (fonctionnement et investissement) est déterminée au pro rata du nombre d'habitant de chacune des collectivités membres ».

La contribution des collectivités membres du SICTOM représente la somme de la participation des communes (calculée en fonction du nombre d'habitants) et du reversement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La contribution des communes (hors TGAP) a couvert 53% des dépenses de fonctionnement en 2012 :

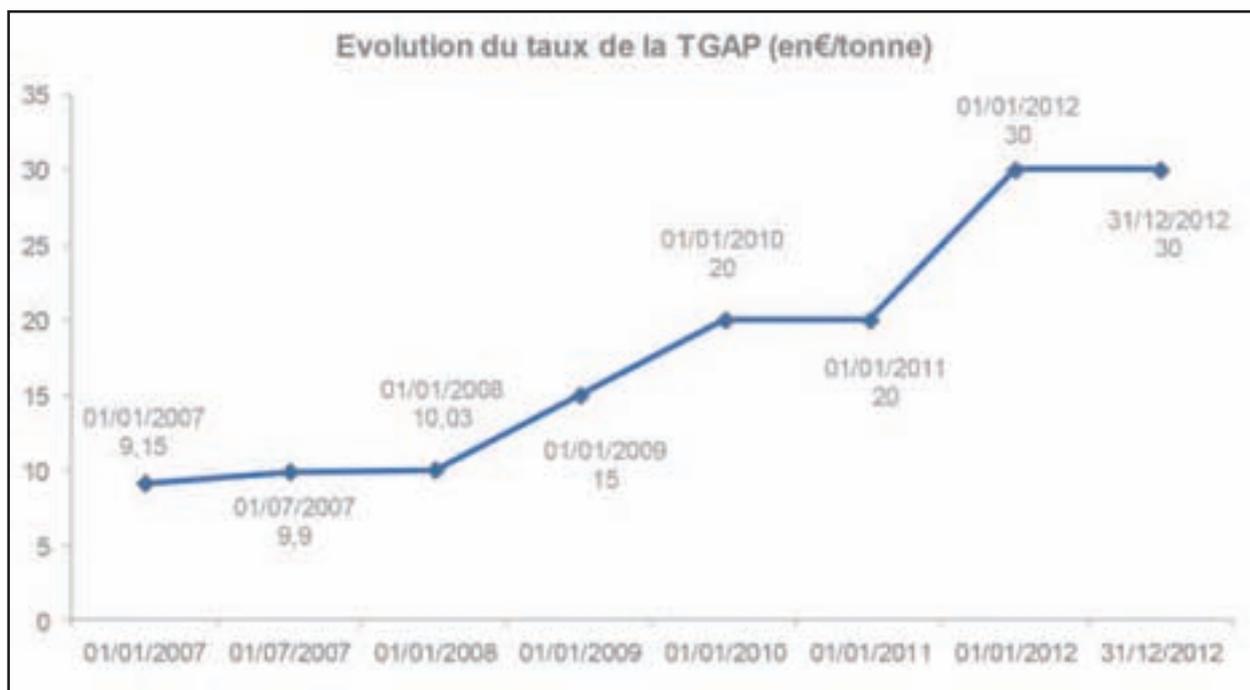


4.2.1 - DÉCHETS ENREGISTRÉS À L'ISDND INTERCOMMUNALE DE LA GABARRE ET LA TGAP

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) a été instituée le 1er janvier 1999 par la loi n°98-1266 du 30 décembre 1998, les tarifs sont fixés à l'article 266 nonies du Code des douanes et révisés chaque année. Elle est assujettie à toutes installations de stockage de déchets (l'ISDND de la Gabarre étant une simple installation de stockage, le taux de TGAP le plus élevé dans les décharges autorisées lui est appliquée). Elle est refacturée à l'euro-l'euro aux collectivités selon le tonnage apporté.

La part de la TGAP dans les contributions des communes membres n'a cessé d'augmenter ces dernières années pour les déchets ménagers réceptionnés dans une installation de traitement des déchets comme celle de la Gabarre.

Figure 17: évolution de la taxe générale sur les activités polluantes entre 2007 et 2012



Le taux a donc plus que triplé entre 2007 et fin 2011 : Il est passé de 9,15€/tonne à 30 €/tonne.

Par exemple, pour 1 000 tonnes de déchets enregistrés à l'ISDND de la Gabarre, la TGAP serait équivalente à 9150 € en 2007 et vaudrait 30 000 € en 2012 soit une augmentation de **+ 227,87%**.

Sur l'année 2012, le taux de la TGAP a été stable : 30 €/ tonne.

4.2.2 - LA PARTICIPATION PAR HABITANT

La participation par habitant a été fixée à 34 € en 2008, 30 € en 2009, 27 € en 2010, 27€ en 2011 et 31 € en 2012.

Le tableau ci-dessous récapitule la participation financière de l'ensemble des communes membres du SICTOM de la Guadeloupe pour l'année 2012.

Collectivités	Population en 2012	Tonnages en 2012	Participations en 2012 (en €)	TGAP en 2012 (en €)	Contributions totales (en €)
Abymes (Les)	59 270	37 883	1 867 807	1 175 859	3 043 666
Anse-Bertrand	4 676	778	144 522	31 398	175 920
Baie-Mahault	29 503	29 651	914 762	1 043 406	1 958 168
Désirade (La)		700	49 306	0	49 306
Gosier	26 895	19 652	826 953	740 966	1 567 919
Goyave	7 745	4 014	243 850	115 453	359 303
CC Marie-Galante	11 872	4 165	364 981	142 250	507 231
Morne-à-l'Eau	17 043	4 964	531 275	162 229	693 504
Moule (Le)	21 347	9 354	693 366	315 623	1 008 989
Petit-Bourg	22 171	10 676	700 776	363 114	1 063 890
Petit-Canal	8 177	3 217	252 509	107 275	359 784
Pointe-à-Pitre	17 216	12 323	530 068	403 709	933 777
Port-Louis	5 451	2 717	169 315	89 215	258 530
Sainte-Anne	23 457	8 653	735 848	397 852	1 133 700
Saint-François	14 149	12 451	447 551	233 381	680 932
Terre-de-Bas	1 031	298	33 109	6 791	39 900
Terre-de-Haut	1 831	1 674	56 345	47 114	103 459
Totaux	271 834	163 170	8 562 343	5 375 635	13 937 978

Les chiffres de populations sont ceux fournis par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif de la contribution des communes membres du SICTOM entre 2010 et 2012.

	Abymes (Lev)			Anne-Bertrand			Baie-Mahault		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Participations (en €)	1 603 908	1 619 349	1 667 807	127 224	127 224	144 522	766 233	766 483	914 762
TGAP (en €)	833 562	741 079	1 175 858	19 742	21 795	31 398	668 160	731 498	1 043 406
TOTAL	2 237 470	2 360 428	3 043 666	146 966	149 019	175 920	1 432 393	1 497 981	1 958 168

	La Desirade			Ombier			Goyave		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Participations (en €)			49 306	734 211	734 211	826 953	206 647	206 647	243 850
TGAP (en €)			0	475 899	555 907	740 966	64 299	65 684	115 453
TOTAL	0	0	49 306	1 210 110	1 290 118	1 567 919	271 146	272 331	359 303

	Morne à l'Eau			Mouze (La)			Petit Bourg		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Participations (en €)	455 625	455 675	531 275	575 586	580 863	693 366	574 641	574 641	700 776
TGAP (en €)	83 225	94 571	162 229	159 023	183 552	315 623	207 079	249 606	363 114
TOTAL	538 850	550 246	693 504	734 609	764 415	1 008 989	781 720	824 447	1 063 890

	Petit-Canal			Pointe à Pitre			Port-Louis		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2011
Participations (en €)	222 561	222 561	252 509	470 016	470 016	530 068	147 582	147 582	169 315
TGAP (en €)	45 360	73 154	107 275	241 543	250 395	403 709	23 644	62 411	89 215
TOTAL	267 921	295 725	359 784	711 559	720 411	933 777	171 226	209 993	258 530

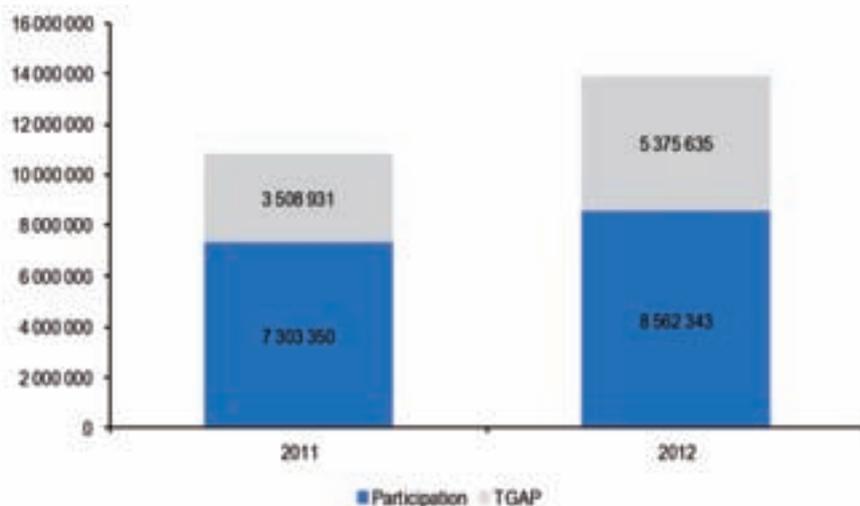
	Sainte-Anne			CC de Marie-Galante			Terre-de-Haut		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Participations (en €)	823 565	823 565	735 848		322 353	364 981		50 058	56 345
TGAP (en €)	107 090	225 789	397 852		80 400	142 250		25 720	47 114
TOTAL	730 655	849 334	1 133 700	0	402 753	507 231	0	75 778	103 459

	Saint-François			Terre-de-Baix		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Participations (en €)		374 922	447 551		27 000	33 109
TGAP (en €)		144 000	233 381		3 180	6 791
TOTAL	0	518 922	680 932	0	30 180	39 900

La part de la TGAP dans la contribution financière des communes n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

Les communes des Abymes, de Baie-Mahault et du Gosier sont celles qui connaissent l'accroissement le plus important en montant absolu.

Le graphique suivant illustre l'évolution de la participation financière globale entre 2011 et 2012 :



Le graphique suivant illustre l'évolution de la participation financière des collectivités entre 2010 et 2012.

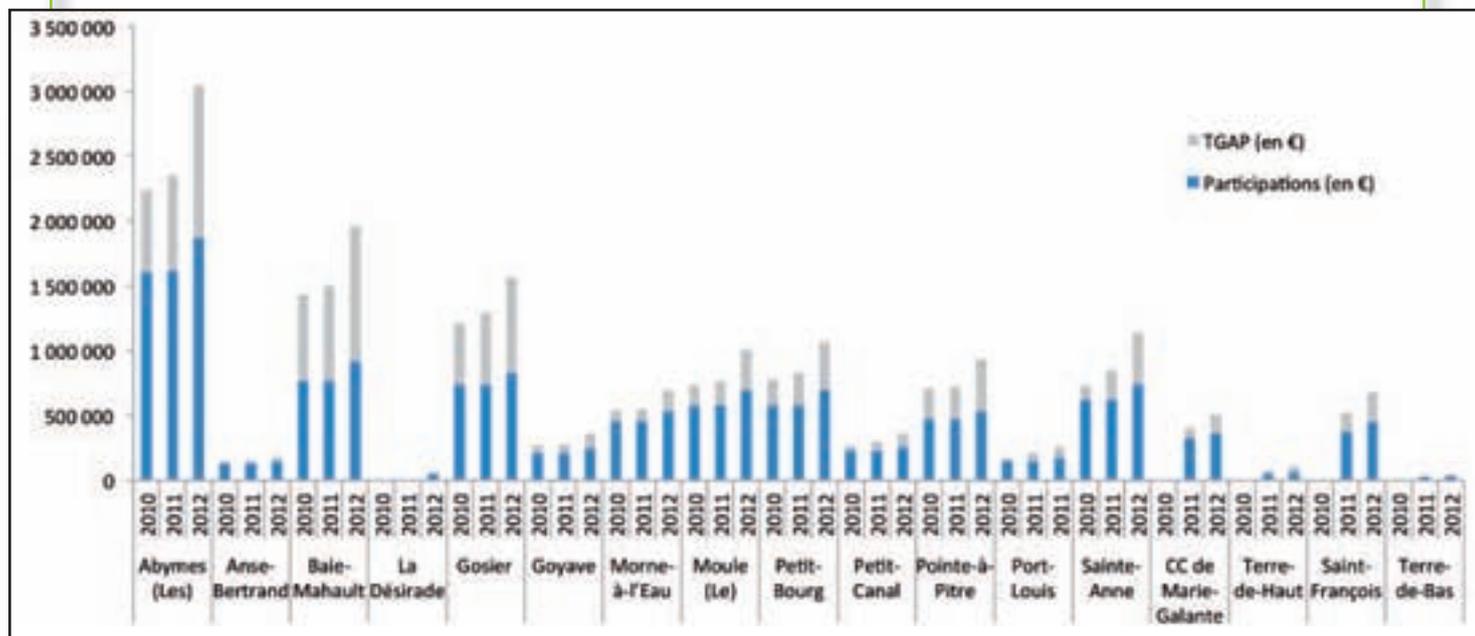


Figure 18: Contributions des communes membres du SICTOM et répartition entre la TGAP et la participation financière revenant à chacune pour la période 2010 à 2012 (source: SICTOM, 2013)

4.3 - AUTRES RECETTES ET SUBVENTIONS PERÇUES

4.3.1 - TRAITEMENT DES DÉCHETS PRODUITS PAR D'AUTRES TIERS SUR L'ISDND DE LA GABARRE

L'ISDND de la Gabarre reçoit également des déchets non collectés par les communes membres du SICTOM de la Guadeloupe.

Ces derniers proviennent d'entreprises, d'établissements publics et de collectivités non adhérentes au syndicat intercommunal. Les déchets éliminés leurs sont alors facturés par le SICTOM.

Le produit du traitement des DICB constaté au CA2012 a été le suivant :

- Hors TGAP :	2 237 725 €
- TGAP :	366 242 €
Total :	2 603 967 €

4.3.2 - SUBVENTIONS

4.3.2.1 - Subventions d'Eco-Emballages pour l'année 2012

En 2010, les matériaux ont été recyclés conformément aux prescriptions techniques minimales (PTM) dans le Contrat Programme de Durée (CPD) Barème D d'Eco-emballages. En 2011, le contrat Barème D a été substitué par le nouveau Barème E proposé ECOEMBALLAGES. Celui est structuré autour du soutien à la tonne triée, en fonction des différents matériaux de telle sorte que plus la collectivité trie, plus les soutiens sont importants. Compte tenu des prix de soutien proposés, le barème E devrait générer au minimum une recette supplémentaire par rapport au barème D de 10%. Des soutiens additionnels à la performance « développement durable » et aux actions de sensibilisation auprès des citoyens sont également possibles en fonction des situations propres à chaque collectivité.

En 2012, le Barème E est toujours en vigueur.

Eco-emballages a versé les soutiens suivants en 2012 :

	au titre de l'année 2009	au titre de l'année 2010	au titre de l'année 2011	au titre de l'année 2012
Soutien Tonnages	18 173,35 €	88 449,67 €	192 684,92 €	87 649,00 €
Soutien forfaitaire à communication	0,00 €(*)	0,00 €(*)	33 653,07 €	0,00 €(*)
Soutien forfaitaire AdT et Coordonnateur	12 295,00 €	0,00 €(*)	0,00 €(*)	0,00 €(*)
Autres	0,00 €	0	72 389,74 €	0,00 €(*)
Total	30 468,35 €	88 449,67 €	298 727,73 €	87 649,00 €

(*) Retards de transmission des formulaires de demandes de soutien forfaitaire

Le soutien Tonnages en 2012 a donc diminué de 71 % par rapport à 2011, et retrouve ainsi un montant proche de celui de 2010.

4.4 - LA RÉORGANISATION FINANCIÈRE A CONDUIT A UNE CONTRACTUALISATION AVEC LE TRÉSOR

En 2012, le SICTOM a poursuivi les efforts initiés en 2011 sur la réorganisation de sa fonction financière afin d'accroître son efficacité.

En ce sens, le SICTOM a signé un engagement partenarial avec le Trésor public de Point-à-Pitre. Cet accord vise à améliorer l'efficacité des procédures et de l'organisation financière du SICTOM notamment dans le cadre du passage au PESV2.

Il se décline entre 3 axes, mis en œuvre par plusieurs actions :

- Un premier axe visant à faciliter les travaux de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et dématérialisant les échanges :

- Fiche action 1 « Rapprochement des services » : elle a pour objectifs de permettre à la collectivité et au comptable d'identifier rapidement leurs correspondants, d'optimiser la circulation de l'information, de connaître le contenu des missions et les contraintes de chaque poste et d'anticiper les mesures à prendre pour une bonne gestion de la collectivité ;

- Fiche action 2 « Optimisation de la circulation de l'information » : elle se donne pour objectifs d'adopter (le cas échéant) de nouvelles normes d'échange (le portail Internet "gestion publique" de la DGFIP permet la transmission de l'ensemble des fichiers et la consultation des données intégrées dans Hélios), d'autoriser l'accès de la collectivité à toutes les informations comptables au plus près de leur date d'enregistrement (l'application Hélios, accessible à l'ordonnateur, permet une consultation en temps réel des informations détenues dans Hélios. La qualité et la richesse des informations restituées sont en grande partie fonction des données communiquées par la collectivité et de leur "typage"), de permettre au comptable de disposer en temps utile de toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de ses missions, de permettre une utilisation optimum des nouveaux outils informatiques (notamment Hélios) par l'identification certaine et homogène des tiers qui conditionne fortement l'efficacité du paiement et du recouvrement, de préparer l'adoption du Protocole d'Echanges Standard (ce nouveau protocole, élaboré avec les partenaires du secteur local, se substituera aux protocoles actuels pour les comptabilités gérées dans Hélios; il peut être optimisé avec la dématérialisation des données (titres, mandats, bordereaux, pièces justificatives) ;

- Fiche action 3 « Organisation de formations communes » : elle a pour objectifs de recenser les thèmes susceptibles de faire l'objet d'informations ou de formations, de permettre l'appropriation des évolutions réglementaires, de favoriser une synergie entre les services par la mise en commun des ressources documentaires et intellectuelles (expérience) ;

- Fiche action 4 « Dématérialisation des titres mandats et bordereaux dans le cadre du passage au PESV2 » : elle vise à sécuriser les données tout en assurant un accès rapide à toutes les informations, à réduire les coûts liés à la gestion des volumétries importantes de documents (reproduction, classement, stockage, recherches,...) et à accélérer la transmission des données ;

Un deuxième axe visant à améliorer l'efficacité des procédures par une maîtrise accrue des délais de paiement, l'amélioration des conditions de recouvrement et la modernisation des chaînes de dépenses et de recettes ;

- Fiche action 5 « Optimisation de la chaîne du paiement des dépenses » : cette fiche a pour objectifs de réduire le délai global de paiement et le mesurer, de permettre à la collectivité de respecter ses engagements vis à vis de ses fournisseurs et prestataires (améliorer son image, obtenir des conditions financières plus favorables et éviter le paiement d'intérêts moratoires), de maîtriser les flux financiers, d'améliorer la qualité du mandatement, de moduler les contrôles en fonction du risque et des enjeux réellement constatés avec la mise en place du CHD, et enfin, après accord du Directeur régional des finances publiques, de réfléchir de manière conjointe à l'opportunité de mettre en place un contrôle allégé en partenariat sur certains types de dépenses (paye, frais de déplacement, certains types de marchés, subventions,...) ;
- Fiche action 6 « Optimisation de la chaîne du recouvrement des recettes » : elle vise à permettre à la collectivité d'optimiser la gestion budgétaire, de réduire les réclamations sur les titres de recettes, de réduire les risques d'impayés et de bénéficier d'un recouvrement plus rapide ; et à permettre au comptable d'augmenter le taux de recouvrement, d'optimiser la trésorerie, de sécuriser juridiquement les opérations de recouvrement, d'effectuer au plus vite les diligences en vue du recouvrement et d'adapter le recouvrement contentieux aux spécificités ;
- Fiche action 7 « Etude de la possibilité de mettre en place la carte d'achat » : il s'agit d'alléger les circuits en réduisant la multiplicité des factures et des mandats de petit montant, de déconcentrer les achats de faible montant en responsabilisant les acteurs des commandes, d'accélérer le règlement des dépenses aux fournisseurs, de maîtriser l'efficacité de la commande publique en contrôlant son coût et de disposer d'un processus de commande et de paiement sécurisé ;
- Fiche action 8 « Etude de la possibilité de mettre en place le paiement de certaines dépenses par prélèvement automatique » : elle a pour but de régler rapidement les dépenses concernées et assurer le paiement à date fixe, de simplifier la procédure du mandatement et diminuer le nombre de mandats, et réduire le coût du traitement de la commande publique ;
- Fiche 9 « Optimisation des régies » : elle a pour but de permettre à la collectivité de s'adapter aux besoins de usagers (proximité géographique et amplitude des horaires d'ouverture, de véhiculer une image de modernité (par une offre de moyens de paiement modernes tant en dépense qu'en recette, de sécuriser ses procédures, d'effectuer un paiement plus rapide de certaines dépenses et de favoriser la progression du taux de recouvrement ; de permettre au comptable de s'assurer de la régularité des procédures, de proposer une modernisation du fonctionnement des régies, de favoriser la réduction des délais de règlement et de favoriser la progression du taux de recouvrement.

Un troisième axe visant à offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs, en améliorant la fiabilité des comptes et des restitutions (actif circulant, régularité comptable sur les créances, actif immobilisé, régularité des procédures, frais d'études, subventions reçues) :

- Fiche 10 « Améliorer la fiabilité des comptes et des restitutions : Actif circulant - Régularité comptables sur les créances (CIP et P503) » : il s'agit de régulariser les créances inscrites au comptes de tiers du bilan, d'inscrire les recettes dans les comptes de tiers lorsque toutes les conditions sont réunies pour prendre ne charge les titres de perception, et de régulariser rapidement les opérations comptabilisées dans un compte d'imputation provisoire (CIP) qui nécessitent l'émission d'un titre de recette après transmission d'un document justificatif (P503) ;
- Fiche 11 « Améliorer la fiabilité des comptes et des restitutions : Actif immobilisé - Régularité des procédures - Frais d'études - Subventions reçues... » : il s'agit de s'assurer de la bonne application des procédures comptables relatives à la tenue du patrimoine, définies dans les instructions budgétaires et comptables de référence, et de présenter un bilan sincère à la clôture de chaque exercice.

5 - PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU SICTOM

5.1 - LA POURSUITE DE LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'EXPLOITATION

5.1.1 - LA CONSTRUCTION DE CASIERS

5.1.1.1 - Le projet

Suite aux retards accumulés par le délégataire de la plateforme multifilières, le SICTOM a demandé, par courrier en date du 17 octobre 2011, la prolongation de son autorisation d'exploiter de l'ISDND de La Gabarre pour une période de 2 ans supplémentaires, à compter du 1er janvier 2013.

Par courrier en date du 31 juillet 2012, la Préfecture a indiqué au SICTOM de la Guadeloupe que la poursuite d'exploitation pourrait lui être accordée dans le cadre de la mise en place d'alvéoles. De ce fait, le syndicat a mis en place un marché de travaux relatifs à la construction de casiers en vue de la prolongation de l'exploitation du site en septembre 2012.

Afin de mener une exploitation de l'ISDND de La Gabarre sur les zones encore disponibles (non réhabilitées à ce jour) selon les lois et les réglementations en vigueur, les aménagements suivants ont été définis par Séché éco Services, titulaire du marché de travaux :

- Le terrassement des déchets existants et le réglage du fond de forme du casier et des différentes alvéoles de stockage sur les zones 2 et 3 ;
- Le drainage du biogaz sous-jacent au casier par tranchées drainantes avec raccordement sur le réseau principal mis en place dans le cadre des travaux de réhabilitation ;
- La création de digues périphériques au casier étanches ;
- Le renforcement de la barrière d'étanchéité passive par la mise en place d'une couche d'argile ou de matériaux équivalent en fond de casier sur 0,50 m d'épaisseur (ou bien, en option, la mise en place d'une fine couche d'argile de fermeture ou de matériaux équivalent sur les déchets reprofilés (0,15 m d'épaisseur)) ;
- La mise en place de la barrière d'étanchéité passive du casier au moyen d'un géosynthétique bentonitique ;
- La séparation des alvéoles au moyen de diguettes étanches en argile ;
- La mise en place de l'étanchéité active par panneaux de géomembrane soudés ;
- La reprise des lixiviats en fond de chaque alvéole dans un massif drainant non calcaire avec raccordement sur le réseau de collecte du site mis en place dans le cadre des travaux de réhabilitation ;
- La gestion du biogaz à l'avancement avec raccordement sur le réseau d'extraction mis en place dans le cadre des travaux de réhabilitation.

Chaque alvéole ayant atteint la cote du profil final est libérée puis laissée à disposition des tra-

vaux de réhabilitation pour fermeture définitive selon les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral de réhabilitation.

La réhabilitation ayant été opérée sur la zone 1, ce sont donc les zones 2 et 3 qui sont concernées (voir ci-dessous). Le volume disponible de vide de fouille serait compris entre 475 000 et 500 000 m³ de déchets.

5.1.1.2 - Le principe d'exploitation

L'exploitation repose sur un double principe :

- Mise en conformité de l'exploitation ;
- Valorisation des déchets au travers de la valorisation du biogaz.

Elle consiste en la création d'un casier unique composé de 8 alvéoles qui seraient exploitées successivement. La mise en service de la 1^{ère} alvéole a débuté le 1^{er} avril 2013.

Les limites extérieures du casier sont inscrites dans les limites de l'ISDND actuelle au droit des zones 2 et 3. Le profil définitif de l'ouvrage (talus et dôme) sera conforme aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral de réhabilitation et identique à celui réalisé sur les zones déjà réhabilitées.

Présentation du casier et des 8 alvéoles :

Dans le principe d'exploitation envisagé, il est inclus la gestion des eaux de ruissellement et des lixiviats ainsi que celle du biogaz conformément à la réglementation en vigueur.

Ces ouvrages seront raccordés sur les installations mises en place dans le cadre des travaux de réhabilitation du site.

A noter que l'exploitation d'une nouvelle alvéole engendre la fermeture de la précédente à la cote du projet final avec enclenchement immédiat des travaux de réhabilitation sur l'alvéole en fin de vie.



Certification ISO14001

Soucieux de ses responsabilités à l'égard de l'environnement, le SICTOM s'engagera dans la mise en place d'une démarche environnementale en vue d'obtenir la certification ISO 14001 de l'installation de stockage des déchets de la Gabarre. L'obtention de cette certification permettra de valider toutes les actions mises en place en vue de maîtriser l'impact du site sur l'environnement et d'inscrire cette activité dans une logique de développement durable. Cet engagement permettra une modulation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP qui passera en 2013 de 30 € à 22 €).

Valorisation énergétique du biogaz capté

Actuellement, le captage du biogaz se fait par puits verticaux et par tranchées sub-horizontales. Chaque puits et chaque tranchée se raccorde à un réseau secondaire, composé de collecteurs PEHD de diamètre 160 mm ou 200 mm, qui achemine le biogaz vers un collecteur principal en PEHD, diamètre 315 mm. Le collecteur principal transporte le biogaz jusqu'à l'installation de combustion (torchère), située à l'est de la plateforme de traitement des lixiviats.

Le SICTOM de Guadeloupe souhaite aujourd'hui valoriser le biogaz produit et capté. Dans ce cadre, un marché a été lancé pour la conception, les demandes d'autorisation et de raccordement, la construction, la livraison, l'installation, la mise en service, l'exploitation, l'entretien, le suivi et le démantèlement d'une installation de valorisation du biogaz de la Gabarre.

Le SICTOM de Guadeloupe mettra à disposition du titulaire du marché la totalité du biogaz produit et capté sur le site de la Gabarre et le terrain pour la mise en place des installations de valorisation du biogaz. Le titulaire du marché aura à sa charge la transformation de toute ou partie du biogaz capté en énergie électrique et éventuellement en chaleur. La société retenue assumera intégralement le « risque industriel » de l'opération. Le titulaire du marché aura donc la charge financière de la totalité des prestations nécessaires à l'opération de valorisation et à la vente de l'électricité et éventuelle réutilisation de la chaleur. L'installation de valorisation restera la propriété du titulaire du marché.

Le SICTOM percevra une rémunération SICTOM décomposée en :

- Un montant forfaitaire annuel pour la mise à disposition des terrains et du biogaz ;
- Un pourcentage des recettes issues de la revente d'électricité ;
- Un pourcentage des recettes issues de la valorisation thermique de l'installation.

Cumulée à la certification ISO 14001, la mise en place de cette installation permettra de faire diminuer la Taxe Générale sur les activités polluantes (TGAP passant de 22 € à 15 €), la maîtrise des coûts de traitement étant un enjeu majeur pour le syndicat.

5.1.2 - LE MARCHÉ D'EXPLOITATION

Le SICTOM doit lancer durant l'année 2013 un marché concernant l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND) de la Gabarre. Plus précisément, l'objet du marché sera :

- Exploitation du casier ISDND en rehausse sur les anciens déchets : pistes, rampes d'accès aux zones de dépotage, quais de déchargement, contrôle visuel au dépotage, reprise des dé-

chets, chargement et déchargement au lieu de stockage, compactage, recouvrements intermédiaires, couche de fermeture avant étanchéification ;

- Reprise du personnel d'exploitation du SICTOM par détachement ou mise à disposition ;
- Sécurité et protection de la santé du personnel dédié au marché : équipements de protection collective, équipement de protection individuelle, surveillance médicale ;
- Formation du personnel (propre au titulaire et du SICTOM si variantes) ;
- Surveillance, entretien, réglage et maintenance de tous équipements et aménagements en lien avec l'exploitation du casier ;
- Suivis analytique et météorologique : données météorologiques du site (pluie, évapotranspiration, température), niveaux lixiviats dans alvéoles, débitmétrie et qualité lixiviats et eaux, teneur en biogaz ;
- Reporting : bilan hydrique annuel, bilan gazeux annuel, résultats analytiques et in situ sur eaux, lixiviats et biogaz, suivi topographique semestriel, suivi semestriel des tassements, plan d'exploitation annuel (réalisée et prévisionnelle), calcul annuel densité brute (avec recouvrements intermédiaires) et nette (déchets).

5.2 - LE LANCEMENT DE LA DÉMARCHE DES ASSISES DES DÉCHETS

5.2.1 - LE CONTEXTE À L'ORIGINE DES ASSISES : LE SÉMINAIRE SUR LES DÉFIS DU SICTOM

A l'occasion de l'élargissement de son périmètre et de la mise en place d'une nouvelle Direction Générale, les élus du SICTOM ont souhaité réunir l'ensemble des acteurs de la filière déchets dans le cadre d'un séminaire intitulé : « 2012-2017, quels défis pour le SICTOM ? ».

Les journées du 11 au 13 janvier 2012 ont ainsi été dédiées aux constats et aux perspectives, et ont été l'occasion de tracer les prochaines étapes du syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et de visiter et faire le point sur les chantiers en cours.

Le séminaire a connu un vif succès avec une centaine de participants par journée et a permis au SICTOM de mettre en place un plan d'actions quinquennal.

C'est dans ce contexte que le Syndicat a décidé d'organiser les premiers « Assises des déchets », du 10 au 12 Janvier 2013.

5.2.2 - LES ASSISES DES DÉCHETS DE JANVIER 2013

Les Assises se tiendront du 10 au 12 Janvier 2013 au CWTC de Jarry à Baie-Mahault : Deux journées dédiées aux constats et aux perspectives, seront l'occasion de d'informer le plus large public possible sur les grands enjeux auxquels l'Archipel guadeloupéen devra faire face ;

La troisième journée, consacrées aux visites de terrain sera notamment, l'occasion de visualiser le chemin parcouru en une année de réhabilitation de la décharge de la Gabarre.

Le séminaire est destiné aux publics suivants :

- les élus de la Guadeloupe : l'ensemble des Maires de la Guadeloupe seront invités via l'Association des Maires de Guadeloupe ainsi que les parlementaires (Sénateurs, Députés de la Guadeloupe et Député Européen) ;
- les techniciens en charge de la gestion des déchets dans leur commune ;
- les partenaires : la Région et le Département ainsi que les services de l'Etat et les Chambres consulaires concernés seront conviés ;
- les associations environnementales ;
- la population guadeloupéenne ;
- les scolaires ;
- les médias.

Le programme des Assises contient notamment :

- des parcours thématiques : prévention des déchets, collecte des déchets, recyclage des déchets, traitement des déchets ;
- des séances plénières thématiques : l'évolution du cadre législatif et réglementaire sur la gestion des déchets au niveau national et européen ; les plans et programmes locaux de prévention et réduction de déchets : quels enjeux pour la Guadeloupe ? ; la gestion des déchets dans différents pays : européen, national, Caraïbes ; les compétences et responsabilités des acteurs en matière de gestion des déchets : qui fait quoi ? Comment ? ; les modes de financement du service d'élimination des déchets ;
- des ateliers de travail :
 - Atelier 1 : Présentation comparée de la gestion des déchets dans le monde : Cuba, Barbade, Iles du Ponant, Toulon, Guyane ;
 - Atelier 2 : Responsabilité sociétale des entreprises (RSE): Destrelan, hôtel Manganao, entreprises ISO 14001, monde agricole, associations d'insertion (témoignages, emplois) ;
 - Atelier 3 : Pistes d'optimisation de la collecte des déchets dans les communes adhérentes au SICTOM de la Guadeloupe ;
 - Atelier 4 : Valorisation organique ou biologique ? Le compostage : une filière d'avenir pour la Guadeloupe ? Potentialités d'utilisation agricole ; La méthanisation : avantages et inconvénients ;
 - Atelier 5 : La valorisation matière des emballages ménagers en Guadeloupe : enjeux et perspectives ;
 - Atelier 6 : Traitement des ordures ménagères : quels choix après le Grenelle ? ;
 - Atelier 7 : La Plateforme multifilières du SICTOM : un outil indispensable au traitement et à la valorisation des déchets ?

Au regard du succès rencontré, cette initiative pourra être pérennisée dans le temps.

5.3 - LE PASSAGE À UNE CONTRIBUTION DES MEMBRES AU TONNAGE

L'évolution de la contribution des communes est nécessaire à deux titres :

- La politique d'investissement du syndicat sur les prochaines années impactera à la hausse la contribution des communes membres qui participeront ainsi à la mise en place d'une installation de traitement moderne des déchets en Guadeloupe ;
- La volonté de mettre en place une contribution plus équitable et incitative entre les communes membres au regard des tonnages traités.

Eu égard aux tonnages déchets traités pour l'ensemble des communes en 2012, soit 163 170 tonnes, rapportés à la participation des communes, soit 8 562 343 €, on obtient une contribution moyenne voisine de 52,47 € par tonne de déchets traités.

Collectivités	Population en 2012	Tonnages en 2012	Participations en 2012 (en €)
Abymes (Les)	58 836	37 883	1 867 807
Anse-Bertrand	4 640	778	144 522
Baie-Mahault	29 241	29 651	914 762
Désirade (La)	11 718	700	49 306
Gosier	1 583	19 652	826 953
Goyave	26 550	4 014	243 850
CC Marie-Galante	7 829	4 165	364 981
Morne-à-l'Eau	17 057	4 964	531 275
Moule (Le)	21 777	9 354	693 366
Petit-Bourg	22 499	10 676	700 776
Petit-Canal	8 107	3 217	252 509
Pointe-à-Pître	17 017	12 323	530 068
Port-Louis	5 436	2 717	169 315
Sainte-Anne	23 625	8 653	735 848
Saint-François	14 369	12 451	447 551
Terre-de-Bas	1 063	298	33 109
Terre-de-Haut	1 809	1 674	56 345
Totaux	273 156	163 170	8 562 343

Cette contribution ramenée à la tonne **est porteuse d'inégalités** puisque de grandes disparités existent entre les communes membres du SICTOM.

Collectivités	Participation en € par tonne	Production de déchet en kg par habitant
Abymes (Les)	49	644
Anse-Bertrand	186	168
Baie-Mahault	31	1 014
Désirade (La)	70	NA
Gosier	42	12 414
Goyave	61	151
CC Marie-Galante	88	532
Morne-à-l'Eau	107	291
Moule (Le)	74	430
Petit-Bourg	66	474
Petit-Canal	79	397
Pointe-à-Pitre	43	724
Port-Louis	62	500
Sainte-Anne	85	366
Saint-François	36	867
Terre-de-Bas	111	280
Terre-de-Haut	34	926
Totaux	52	597

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de réduction des déchets enfouis, le SICTOM a envisagé le passage à une contribution à la tonne. Ce mode de financement présente plusieurs avantages :

- Les contributions payées par les différentes communes refléteront de manière plus **équitable** la consommation réelle du service d'élimination des déchets ;
- **Harmonisation des modes de contribution du syndicat** puisque la TGAP refacturée aux communes membres est calculée en fonction du tonnage apporté par chacun dans le respect du principe pollueur-payeur ;
- Un tel mode de financement aura un **effet incitatif fort pour la mise en œuvre de programmes de réduction des déchets** (collecte sélective, sensibilisation etc....) puisqu'une commune aura tout intérêt à limiter sa production de déchets

Le passage à une contribution à la tonne vise à permettre l'évolution vers une contribution solidaire, responsable et équitable.

Dans ce contexte, **un plan de convergence sur le passage à la tonne** a été préconisé. En effet, afin de limiter les augmentations pour certaines communes, il a été proposé de mettre en œuvre, sur une période transitoire (sur 5 années), une contribution mixte qui pourra être décomposée en :

- Un pourcentage de la contribution au prorata de la population de chacune des communes membres du syndicat ;
- Un pourcentage lié au tonnage apporté par chaque commune.

Une clef de répartition évolutive sur la période sur la période transitoire est à prévoir afin de Une révision des statuts est en cours et devra entériner ce changement en 2013.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Participation à l'habitant	100%	80%	60%	40%	20%	0%
Participation au tonnage	0%	20%	40%	60%	80%	100%

Une révision des statuts est en cours et devra entériner ce changement en 2013.

5.4 - L'EXTENSION DE LA COLLECTE SELECTIVE AUX COMMUNES DE SAINTE-ANNE, DE SAINT-FRANÇOIS ET DE PETIT CANAL

La collecte sélective poursuit son extension géographique. Durant l'année 2013, elle devait maintenant concerner trois communes supplémentaires :

- Sainte-Anne ;
- Saint-François ;
- Petit Canal.



Sa mise en place sera effective à partir du 30 avril 2013 pour la commune de Sainte-Anne. Pour les autres communes, la date n'est pas encore déterminée.

CONCLUSION

L'année 2012 a donc été marquée par de nombreuses avancées en faveur d'une meilleure préservation de l'environnement sur le territoire guadeloupéen, notamment grâce à :

- l'extension du périmètre de la collecte sélective avec l'intégration de nouvelles communes ;
- la poursuite de la mise en conformité de l'ISDND ;
- la politique de sensibilisation menée par le SICTOM, via la mise en place du site internet et la réalisation d'un film institutionnel.

Ces actions diverses sont confortées par des indicateurs qui démontrent des progrès sensibles : entre 2011 et 2012, une baisse de 17 % des quantités d'ordures ménagères reçus à l'ISDND a été observée ; de plus, la hausse des quantités reçues dans le cadre de la collecte sélective doit également être soulignée. Ces différentes données ne peuvent que soutenir le SICTOM dans la poursuite de son action.

En effet, malgré ces bons chiffres, les défis demeurent toutefois importants. Tout d'abord, une augmentation des tonnages d'encombrants a eu lieu en 2012 : elle s'explique en partie par le développement de dépôts sauvages sur le territoire, notamment en lien avec l'absence de mesures adéquates prises par certaines entreprises pour faire face à l'interdiction des fractions valorisables des déchets d'entreprises sur l'ISDND. En outre, de manière plus globale, la quantité de déchets produite sur le territoire pourrait encore se réduire et la part des déchets valorisés pourrait encore augmenter.

Dans cette optique, les perspectives d'évolution de l'année 2013 nous poussent à l'optimisme : la poursuite de la mise en conformité de l'ISDND via la construction de casiers et le lancement du marché d'exploitation, le lancement de la démarche des Assises des Déchets qui conduira à une meilleure sensibilisation des Guadeloupéens, le passage à une contribution des membres au tonnage qui devrait inciter de façon plus forte les communes à réduire les quantités de déchets produites sur leur territoire, et la nouvelle extension du périmètre de la collecte sélective sont autant de mesures importantes qui devraient contribuer pleinement à l'objectif d'une meilleure préservation de notre environnement.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Périmètre du SICTOM de la Guadeloupe en 2012	12
Figure 2 : Organisation du territoire du SICTOM de la Guadeloupe (source: SICTOM, 2012)	38
Figure 3 : implantation des trois sites de traitement (source: SICTOM, juillet 2007)	40
Figure 4 : Quantité de déchets enregistrée à l'ISDND de la Gabarre en 2012 (source: SICTOM, 2013)	42
Figure 5 : Tonnages de déchets enregistrés à l'ISDND de la Gabarre entre 2008 et 2012 (source : SICTOM, 2013)	47
Figure 6 : Répartition des quantités de déchets enregistrés à l'ISDND de la Gabarre en fonction de leur provenance en 2012 (SICTOM, 2013)	48
Figure 7 : Répartition des types déchets par collectivités en 2012 (source: SICTOM, 2013)	56
Figure 8 : Principaux ratios des collectivités membres du SICTOM de la Guadeloupe en 2012 (source: SICTOM, 2013)	61
Figure 9 : Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2011 et 2012 par mois (source: SICTOM, 2013)	70
Figure 10 : Nombre d'enregistrements à la déchetterie de la Gabarre en 2012 par provenance des usagers (source: SICTOM, 2011)	71
Figure 11 : Répartition des enregistrements suivant la provenance des usagers en 2012 (source : SICTOM, 2013) et évolution de cette répartition de 2010 à 2012	72
Figure 12 : Quantités d'emballages en verre collectés dans les communes en 2011 et 2012 (source: ECODEC, 2013)	78
Figure 13 : Performance des communes en terme de collecte des emballages en verre en 2012 (source: SICTOM, 2013)	79
Figure 14 : Quantités d'emballages en mélange collectés dans les communes en 2010 et 2011	81
Figure 15 : Performance des communes concernant leurs tonnages d'emballages en mélange collectés en 2012 (source: SICTOM, 2013)	81
Figure 16 : Quantités DIB traités par Ecodec en 2012 dans le cadre de la convention (source: Ecodec, 2013)	93
Figure 17 : évolution de la taxe générale sur les activités polluantes entre 2007 et 2012	103
Figure 18 : Contributions des communes membres du SICTOM et répartition entre la TGAP et la participation financière revenant à chacune pour la période 2010 à 2012 (source: SICTOM, 2013)	107

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU SICTOM EN 2012

Le Conseil syndical du SICTOM a voté 56 délibérations en 2012. Le tableau suivant détaille l'ensemble l'objet de chacune d'entre elles.

Date	Numéro de la décision	Objet de la délibération
14 mars 2012	2012/03/57	Autorisation pour le renouvellement des contrats aidés CUI CAE
14 mars 2012	2012/03/58	Prise en charge du vaccin contre leptospirose
14 mars 2012	2012/03/59	Autorisation de signature d'une convention santé avec un médecin
14 mars 2012	2012/03/60	Expérimentation de l'entretien professionnel annuel
14 mars 2012	2012/03/61	Régime indemnitaire du personnel
14 mars 2012	2012/03/62	Conditions d'utilisation des véhicules de service du SICTOM
14 mars 2012	2012/03/63	Révision du tarif de réception des déchets du type "refus de tri" sur l'installation de stockage des déchets non dangereuse de la Gabarre
5 avril 2012	2012/04/64	Approbation des procès verbaux des réunions du 1er août, 12 octobre, 3 novembre, 15 décembre 2011, du 9 mars et du 14 mars 2012
5 avril 2012	2012/04/65	Détermination et affectation des résultats de 2011
5 avril 2012	2012/04/66	Reprise anticipée au budget 2012 des résultats de l'exercice 2011
11 avril 2012	2012/04/67	Participation des communes membres aux frais d'investissement et de fonctionnement du SICTOM en 2012
11 avril 2012	2012/04/68	Examen et vote du budget primitif 2012
11 avril 2012	2012/04/69	Contrat d'apprentissage et accueil des stagiaires universitaires
11 avril 2012	2012/04/70	Organigramme de fonctionnement des services administratifs et techniques du SICTOM
11 avril 2012	2012/04/71	Mise en place de la commission consultative des services publics locaux
11 avril 2012	2012/04/72	Règlement intérieur de la déchetterie "Edouard Benito Espinal"
11 avril 2012	2012/04/73	Changement de la dénomination du SICTOM
11 avril 2012	2012/04/74	Réforme des engins du SICTOM
19 juin 2012	2012/06/75	Approbation et vote du compte de gestion 2011 - Budget principal
19 juin 2012	2012/06/76	Approbation et vote du compte administratif 2011 - Budget principal
19 juin 2012	2012/06/77	Affectation définitive des résultats
19 juin 2012	2012/06/78	Approbation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
19 juin 2012	2012/06/79	Résiliation de la convention de DSP relative à la plateforme entre le SICTOM et URBASER
21 août 2012	2012/08/80	Approbation des procès verbaux des réunions du 5 et 11 avril, et du 19 juin 2012
21 août 2012	2012/08/81	Approbation du nouveau plan de financement des travaux pour la construction et l'équipement d'une déchetterie et d'un quai de transfert à la Désirade
21 août 2012	2012/08/82	Approbation du bilan prévisionnel des dépenses et du plan de financement des travaux pour la construction et l'équipement d'un quai de transfert à Marie Galante
21 août 2012	2012/08/83	Autorisation à donner au Président pour la signature d'un marché complémentaire avec l'entreprise SECHE
21 août 2012	2012/08/84	Modification des statuts du syndicat
21 août 2012	2012/08/85	Adoption du règlement intérieur de la CCSPL
21 août 2012	2012/08/86	Organisation des premières assises des déchets du 9 au 11 janvier 2013
21 août 2012	2012/08/87	Modification de la date de prise en charge par le SICTOM du marché de transfert des ordures ménagères de Saint François vers la Gabarre
21 août 2012	2012/08/88	Prorogation et recrutement de contrats aidés
2 octobre 2012	2012/10/89	Approbation du procès verbal de la réunion du comité syndical du 21 août 2012

2 octobre 2012	2012/10/91	Approbation du recours au contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation et l'entretien-maintenance GER de la plateforme environnementale multifilières de traitement des déchets ménagers et autorisation du Président à lancer les procédures correspondantes
2 octobre 2012	2012/10/92	Embauche en contrat aide CUI-CAE du candidat présenté par la communauté de communes de Marie-Galante
30 octobre 2012	2012/10/93	Mise en place des modalités de gestion des déchets non dangereux par le SICTOM de la Guadeloupe imposé par l'arrêté n°2012-981 du Préfet de la Région Guadeloupe fixant une capacité maximale annuelle de traitement
30 octobre 2012	2012/10/94	Position du comité syndical par rapport à l'arrêté n°2012-981 du préfet fixant une capacité maximale annuelle de traitement et modifiant les critères d'admission des déchets par l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Gabarre
30 octobre 2012	2012/10/95	Autorisation à donner au Président pour solliciter des subventions complémentaires pour la construction de plateformes multifilières
30 octobre 2012	2012/10/96	Approbation du bilan prévisionnel des dépenses et du plan de financement pour l'acquisition d'un chariot télescopique pour le quai de transfert de Terre de Haut
30 octobre 2012	2012/10/97	Modification du bilan prévisionnel des dépenses de financement des travaux pour la construction et l'équipement d'un quai de transfert à Marie Galante
10 décembre 2012	2012/12/99	Décision modificative n°1
10 décembre 2012	2012/12/100	Vote des autorisations de programme
10 décembre 2012	2012/12/101	Approbation du plan de financement pour la réalisation du film institutionnel
28 décembre 2012	2012/12/102	Approbation du procès verbal de la réunion du 30 octobre 2012
28 décembre 2012	2012/12/103	Autorisation à donner au Président pour la signature du marché de transport maritime des dépendances
28 décembre 2012	2012/12/104	Autorisation à donner au Président pour la signature du marché de la compagnie saintoise de transport
28 décembre 2012	2012/12/105	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la déchetterie et du quai de transfert de la Désirade
28 décembre 2012	2012/12/106	Autorisation à donner au Président pour la signature de l'avenant n°2 du lot terrassement du marché de travaux de construction d'un quai de transfert des déchets ménagers sur le territoire de la communauté de communes de Marie-Galante
28 décembre 2012	2012/12/107	Autorisation à donner au Président pour la signature de l'avenant n°2 du lot voiries et ouvrages divers du marché de travaux de construction d'un quai de transfert des déchets sur le territoire de la communauté de communes de Marie-Galante
28 décembre 2012	2012/12/108	Autorisation à donner au Président pour la signature de l'avenant n°2 du lot réseaux humides du marché de travaux de construction d'un quai de transfert des déchets sur le territoire de la communauté de communes de Marie-Galante
28 décembre 2012	2012/12/109	Autorisation à donner au Président pour la signature de l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du quai provisoire de transfert des déchets ménagers sur le territoire de la communauté de communes de Marie Galante
28 décembre 2012	2012/12/110	Mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de la déchetterie et du quai de transfert de la Désirade
28 décembre 2012	2012/12/111	Création de 4 nouveaux postes de vice-présidents
28 décembre 2012	2012/12/111 Bis	Election de 4 nouveaux vice-présidents
28 décembre 2012	2012/12/111 Ter	Création de nouvelles commissions



Vous pouvez retrouver toutes les présentations et documents techniques sur le site internet des assises du SICTOM :

<http://www.assisesdesdechets.com>

